

# PLAN CLIMAT **AIR ÉNERGIE TERRITORIAL**



PROGRAMME D' ACTIONS



*Ensemble,  
passons à l'action*



## TABLE DES MATIERES

<b>Axe 1 : Promouvoir une autonomie énergétique et alimentaire sur le territoire .....</b>	<b>4</b>
Thème 1 : Encourager la sobriété et la performance énergétique du territoire .....	5
<i>Accompagner la rénovation énergétique des logements.....</i>	<i>5</i>
<i>Actions ciblées pour la résorption des passoires thermiques et la réduction de la précarité énergétique .....</i>	<i>9</i>
<i>Informier et sensibiliser aux économies d'énergie .....</i>	<i>12</i>
<i>Sensibilisation des entreprises et des agriculteurs sur les principes de sobriété énergétique .....</i>	<i>14</i>
<i>Renforcement de l'exemplarité du déploiement des projets ENR sur le patrimoine public .....</i>	<i>16</i>
<i>Accompagner le développement des énergies renouvelables sur le territoire.....</i>	<i>18</i>
<i>Renouveler et adopter une démarche responsable et fonctionnelle de l'éclairage public.....</i>	<i>22</i>
Thème 2 : Dynamiser et développer la vente de produits locaux sur le territoire .....	25
<i>Favoriser les circuits courts, dynamiser l'agriculture locale .....</i>	<i>25</i>
<b>Axe 2 : Développer des déplacements cohérents et décarbonés .....</b>	<b>29</b>
Thème 1 : Faire du vélo et des modes actifs une alternative aux déplacements motorisés .....	30
<i>Assurer le suivi et la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur cyclable intercommunal .....</i>	<i>30</i>
<i>Développer des aménagements et des services en faveur de la pratique du vélo sur le territoire</i>	<i>33</i>
<i>Aménagement des pistes cyclables sur routes départementales et soutien financier aux schémas vélo des EPCI.....</i>	<i>36</i>
<i>Promouvoir les modes de déplacement actifs, la réduction des distances de déplacement et assurer la promotion de l'écoconduite .....</i>	<i>38</i>
Thème 2 : Réduire l'utilisation de la voiture individuelle.....	41
<i>Déployer une stratégie de covoiturage .....</i>	<i>41</i>
<i>Encourager les démarches de covoiturage inter-entreprise/inter-administration sur le territoire .....</i>	<i>43</i>
<i>Mettre en œuvre un service de transport à la demande (TAD).....</i>	<i>45</i>
<i>Proposer aux entreprises des solutions de mobilité durable .....</i>	<i>47</i>
<i>Poursuite des réflexions et mise en œuvre d'une ligne .....</i>	<i>49</i>
<i>CHRONOBUS en site propre au niveau de la RD834.....</i>	<i>49</i>
Thème 3 : Faciliter l'usage des véhicules moins polluants.....	51
<i>Elaboration et mise en œuvre d'un Schéma Directeur de déploiement des Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Electriques (SDIRVE).....</i>	<i>51</i>
<b>Axe 3 : Prévenir et réduire la quantité de déchets sur le territoire .....</b>	<b>54</b>

Thème 1 : Renforcer la gestion et le recyclage des déchets .....	55
<i>Mise en œuvre du PLPDMA du SIECTOM .....</i>	55
<i>Sensibiliser au tri et à la valorisation des déchets.....</i>	57
<i>Soutenir l'émergence du réemploi.....</i>	59
<i>Réduire l'impact des déchets verts par la valorisation.....</i>	61
<b>Axe 4 : Adapter le territoire au changement climatique.....</b>	<b>62</b>
Thème 1 : Accompagner, soutenir l'adaptation des pratiques agricoles face au changement climatique.....	63
<i>Proposer aux agriculteurs la réalisation de diagnostics à l'échelle de leurs exploitations.....</i>	63
<i>Sensibiliser et former les agriculteurs à de nouvelles pratiques plus durables .....</i>	65
<i>Développement et accompagnement du projet scientifique MAIA.....</i>	67
<i>Appui renforcé à l'installation des agriculteurs ou leur conversion pendant les premières années .....</i>	70
<i>Mettre en place un « Fonds Climat Air Energie Agriculture » .....</i>	72
<i>Informier et renforcer la connaissance autour de la méthanisation.....</i>	74
Thème 2 : Gérer et développer les pratiques forestières .....	76
<i>Accompagner la dynamisation d'une filière bois locale .....</i>	76
<i>Sensibiliser le grand public sur les services et aménités rendus par la forêt.....</i>	79
Thème 3 : Développer l'éco-tourisme.....	81
<i>Mise en œuvre de la stratégie de développement touristique du Syndicat du tourisme Coteaux Béarn Madiran.....</i>	81
Thème 4 : Protéger la ressource en eau et la biodiversité.....	83
<i>Etude « Prospectiv'Eau Béarn ».....</i>	83
<i>Programme pour les économies d'eau et la maîtrise des consommations sur le territoire du Syndicat des eaux Luy Gabas Léés.....</i>	85
<i>Sensibiliser autour de la ressource en eau via le projet « PEDAG'EAU LUY ».....</i>	87
<i>Engager un programme d'actions autour de la Trame Verte et Bleue .....</i>	89
<i>Restauration et revalorisation de la zone humide de Loumagne.....</i>	91
<i>Elaborer et mettre en œuvre un plan guide autour de la désimperméabilisation .....</i>	93
<i>Amélioration de la gestion de la ressource en eau du lac du Géés .....</i>	95
<i>Prospective pour une gestion intégrée des Luys et .....</i>	97
<i>de leur bassin versant.....</i>	97
Thème 5 : Améliorer et favoriser la séquestration carbone .....	99
<i>Accompagner les projets, actions et initiatives en faveur de la séquestration du carbone .....</i>	99
<b>Axe 5 : Réduire les risques et conséquences du changement climatique sur la santé humaine .....</b>	<b>101</b>
<i>Réduire la vulnérabilité du territoire par la prévention des inondations .....</i>	102
<i>Communiquer et sensibiliser sur la qualité de l'air intérieur.....</i>	104

<i>Communiquer et sensibiliser sur les enjeux de santé/environnement</i> .....	106
<i>Elaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde</i> .....	108
<i>Mobiliser le Contrat Local de Santé comme levier d'adaptation aux impacts du changement climatique sur la santé</i> .....	110
<b>Axe 6 : Exemplarité de la CC des Luys en Béarn</b> .....	<b>112</b>
Thème 1 : S'engager dans une démarche d'établissement éco-responsable.....	113
<i>Accompagner les pratiques éco-responsables</i> .....	113
<i>Intégrer les enjeux climatiques dans la commande publique</i> .....	115
<i>Aménager et gérer durablement les zones d'activités économiques par l'élaboration et la mise en œuvre de schémas directeurs d'aménagement</i> .....	117
<i>Exemplarité dans la gestion des espaces verts</i> .....	119
Thème 2 : Adopter une politique de déplacement plus sobre .....	121
<i>Encourager l'utilisation de véhicules propres et des modes actifs pour les déplacements professionnels</i> .....	121
<i>Poursuivre le développement du télétravail auprès des agents</i> .....	123
Thème 3 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics .....	125
<i>Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics</i> .....	125
<i>Participer au programme du Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées d'économies et de maîtrise des consommations en eau potable</i> .....	127
<b>Axe 7 : Animation et suivi du PCAET</b> .....	<b>129</b>
<i>Assurer la gouvernance et animer la démarche de PCAET et son plan d'action</i> .....	130
<i>Identifier le « budget vert » en faveur de la réalisation du PCAET</i> .....	132
<i>Mettre en place une stratégie de communication autour du PCAET</i> .....	133

## **Axe 1 : Promouvoir une autonomie énergétique et alimentaire sur le territoire**

### **Thème 1 : Encourager la sobriété et la performance énergétique du territoire**

- Accompagner la rénovation énergétique des logements
- Actions ciblées pour la résorption des passoires thermiques et la réduction de la précarité énergétique
- Informer et sensibiliser aux économies d'énergie
- Sensibilisation des entreprises et des agriculteurs sur les principes de sobriété énergétique
- Renforcement de l'exemplarité du déploiement des projets ENR sur le patrimoine public
- Accompagner le développement des énergies renouvelables sur le territoire
- Renouveler et adopter une démarche responsable et fonctionnelle de l'éclairage public

### **Thème 2 : Dynamiser et développer la vente de produits locaux sur le territoire**

- Favoriser les circuits courts, dynamiser l'agriculture locale

## Thème 1 : Encourager la sobriété et la performance énergétique du territoire

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
1.1.1	Accompagner la rénovation énergétique des logements
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Promouvoir une autonomie énergétique et alimentaire sur le territoire	Résidentiel - Tertiaire
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn
<b>Partenaire(s) :</b> ANAH, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Pyrénées-Atlantiques, SOLIHA, communes
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Propriétaires occupants ou bailleurs, quels que soient leurs revenus et niveau de vie (résidences principales ou secondaires), locataires de logements, syndicats et syndic de copropriétés, professionnels, communes

<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>L'habitat est le 2<sup>nd</sup> secteur consommateur d'énergie (consommation estimée à 210 GWH/an) et le 3<sup>ème</sup> secteur émetteur de GES sur le territoire de la Communauté de communes des Luys en Béarn. Il est caractérisé par la prédominance de logements individuels et récents, mais également par une dépendance à l'électricité (38%) et aux énergies fossiles (56%), dont la combustion est génératrice d'émissions de GES et de polluants atmosphériques. Cette consommation a également un coût financier pour les ménages du territoire, il est donc nécessaire de les accompagner dans la réduction et dans l'optimisation de leurs consommations.</p> <p>La Communauté de communes porte le dispositif France Rénov' et a créé la plateforme Rénov'en Luys qu'elle souhaite pérenniser. Cette plateforme s'adresse aux ménages intermédiaires et supérieurs.</p> <p>Le Département des Pyrénées-Atlantiques porte le Programme d'Intérêt Général Bien chez soi qui s'adresse aux ménages modestes et très modestes. La Communauté de communes abonde ce dispositif pour qu'il soit mobilisé par le plus grand nombre (2,5% d'aide aux projets).</p> <p>La Communauté de communes a instauré un fonds de concours pour la création et la réhabilitation de logements communaux à vocation sociale (10% d'aide aux projets des communes) intégrant l'objectif de la rénovation énergétique.</p> <p>Il est à noter la conclusion en 2025 d'un Pacte territorial de l'habitat, avec l'ANAH et le Département des Pyrénées-Atlantiques, qui vise à répondre aux enjeux et à fixer les objectifs et les missions de chacun dans un cadre pluriannuel.</p>

<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser les acteurs pour renforcer la dynamique de rénovation énergétique du logement</li> <li>- Informer, conseiller et accompagner les ménages, les copropriétés et les professionnels dans un parcours de rénovation énergétique globale performante et bas carbone, en mobilisant par ailleurs l'offre privée territoriale</li> <li>- Améliorer la qualité de l'habitat et répondre au besoin en logements en lien avec le parcours résidentiel</li> <li>- Répondre à un enjeu environnemental et social</li> <li>- Développer l'économie du territoire en favorisant l'intervention d'artisans locaux</li> </ul> <p>Action inscrite dans le projet politique : « Accompagnement/mise en place de la plateforme de la rénovation énergétique », « Poursuivre l'accompagnement du dispositif PIG Bien chez soi au taux actuel », « Etendre le fonds de concours "logements communaux" à la réhabilitation de logements »</p> <p><b>Objectifs :</b> Conseiller 3 000 foyers de la Communauté de communes des Luys en Béarn d'ici la fin du PCAET (500/an) Accompagner la rénovation de 500 logements d'ici la fin du PCAET (80/an).</p>

<b>Description de l'action :</b>
<p><u>Rénov'en Luys</u></p> <p>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Communauté de communes a mis en place un guichet unique afin d'accompagner les habitants et le « petit tertiaire » dans leurs projets et démarches de rénovation de l'habitat : « Rénov'en Luys ».</p>

Cette plateforme, inscrite dans le cadre du dispositif national France Rénov, a pour objectif de délivrer un service gratuit, neutre et indépendant pour accompagner les projets de rénovation énergétique. Ce programme s'adresse à tous les ménages (tous revenus confondus).

Pour assurer le volet accompagnement technique, la CCLB a d'abord sollicité SOLIHA en tant que prestataire, SOLIHA ayant par ailleurs porté la plateforme en 2021. Le choix a été fait de mobiliser un équivalent temps-plein, avec une conseillère dédiée en charge du territoire des Luys en Béarn.

La conseillère a été recrutée par la CCLB en mars 2025 et la plateforme internalisée, avec la perspective d'un renforcement du service, attendu pour répondre aux enjeux du pacte territorial habitat.

Les demandes de conseil sont prises en compte sur simple appel à la Communauté de communes qui assure le guichet unique. La conseillère rappelle les personnes sur les créneaux convenus et dispense un accompagnement gratuit allant du simple conseil technique (pour la définition du projet), au conseil personnalisé (avec appui pour la mobilisation de financements) et jusqu'à l'accompagnement dans le cadre d'une rénovation globale (avec visite sur le site, analyse des devis, assistance à la mobilisation de financements et bilan de l'opération post-travaux).

En complément de l'accompagnement délivré par la conseillère SOLIHA, un programme annuel d'animation est mis en place : stand sur les marchés, foires, nuits de la thermographie, réunions spécifiques à destination des artisans, réunions grand public...

#### PIG « bien chez soi »

Depuis plus de 20 ans, la politique de l'habitat du Département des Pyrénées-Atlantiques porte une attention toute particulière au parc privé existant. En effet, les enjeux liés à ce segment du parc immobilier sont à la fois territoriaux, sociaux, urbains et environnementaux.



Le Département est maître d'ouvrage d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) au titre de sa compétence en matière d'habitat, sur les solidarités territoriales et solidarités sociales. Il est également délégataire des aides de l'ANAH sur son territoire de gestion, soit l'ensemble des Pyrénées-Atlantiques à l'exclusion des deux Agglomérations.

La déclinaison des orientations stratégiques de la politique habitat au travers du Plan Départemental de l'Habitat (PDH), du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), du Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) et du Schéma Autonomie, s'est traduite par la mise en place de dispositifs successifs sur plus de dix ans autour de trois thématiques :

- la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé
- la lutte contre la précarité énergétique des logements
- l'adaptation des logements à une perte d'autonomie (vieillesse, situation de handicap).

Le programme d'Intérêt Général « Bien chez soi » doit permettre :

. aux ménages du parc privé :

- d'améliorer leur condition de vie et notamment celles des plus modestes d'entre eux afin qu'ils puissent habiter dignement dans un logement sécurisé, sain, décent, performant d'un point de vue énergétique et adapté aux besoins spécifiques de publics âgés et / ou en situation de handicap.

. au Département :

- de proposer un dispositif unique et lisible sur l'ensemble de son territoire de délégation,
- de disposer d'un outil de mise en œuvre de sa politique en matière d'habitat privé et des actions définies dans le cadre du Plan Départemental de l'Habitat, du Schéma départemental de l'Autonomie, du Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne et Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées. Le programme intégrera également les principes du développement durable inscrits dans le cadre de l'Agenda 21 du Département et contribuera à la mise en œuvre des objectifs définis dans le Contrat Local d'Engagement.
- de soutenir et développer l'activité économique locale.

. aux partenaires du Département, tels que la Communauté de communes des Luys en Béarn :

- de capitaliser et mutualiser leurs efforts de réhabilitation à destination du parc privé dans le cadre d'un dispositif partenarial dynamique, ambitieux et renforçant ainsi l'effet levier des actions de chacun.

La mise en œuvre d'un Pacte territorial habitat inclut le PIG depuis l'exercice 2025.

#### Le PIG-pacte territorial « Habitat »

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, l'État et l'Anah ont décidé de réaliser le programme d'intérêt général Pacte territorial France Rénov' 2025-2027 du territoire de délégation du Département des Pyrénées-Atlantiques. Ce pacte s'intitule PIG pacte territorial France Rénov' Nord Béarn.

Les volets d'intervention sont les suivants :

Volet 1 : dynamique territoriale (volet obligatoire),

Volet 2 : information, conseil, orientation (volet obligatoire),

Volet 3 : accompagnement (facultatif).

Dans le cadre de la convention de PIG pacte territorial France Rénov', ces trois volets d'intervention sont éligibles à une subvention de l'Anah :

Pour les deux premiers volets : à hauteur de 50% d'un plafond de dépenses éligibles défini selon 5 seuils relatifs au nombre de résidences principales en habitat privé du territoire couvert,

Pour le volet accompagnement : un montant forfaitaire par dossier réalisé, selon les types d'accompagnement.

Le PIG Pacte territorial fait l'objet d'une convention conduite sous une maîtrise d'ouvrage partenariale. Chaque partenaire participe à la réalisation du PIG Pacte Territorial France Rénov', soit en apportant des financements, soit en finançant et en réalisant des actions prévues au titre du PIG Pacte Territorial France Rénov'.

Les partenaires désignent un coordinateur opérationnel et financier, représentant la maîtrise d'ouvrage et percevant à ce titre la subvention (le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques) avec la redistribution de cette subvention aux différents partenaires (les EPCI), selon l'accord conclu avec eux et dans les conditions de mise en œuvre définies par voie de convention.

La Communauté de communes qui porte déjà le guichet unique de la rénovation énergétique (Rénov'en Luys) s'est inscrite dans cette dynamique qui vise à proposer une offre de service public universelle pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé sur l'ensemble du territoire et accessible à toute la population et une délibération d'adhésion au PIG-pacte a été prise au conseil communautaire du mois de juin 2025 (convention).

#### Fonds de concours de la Communauté de communes « logements communaux à vocation sociale »

Dans le cadre de son projet politique, la Communauté de communes compétente en matière de politique du logement et cadre de vie a mis en place le fonds de concours « logements communaux » dédié à la construction de logements à vocation sociale et l'a étendu à la réhabilitation de logements, en cohérence avec les objectifs nationaux d'urbanisme qui tendent à privilégier le renouvellement urbain et la sobriété foncière.

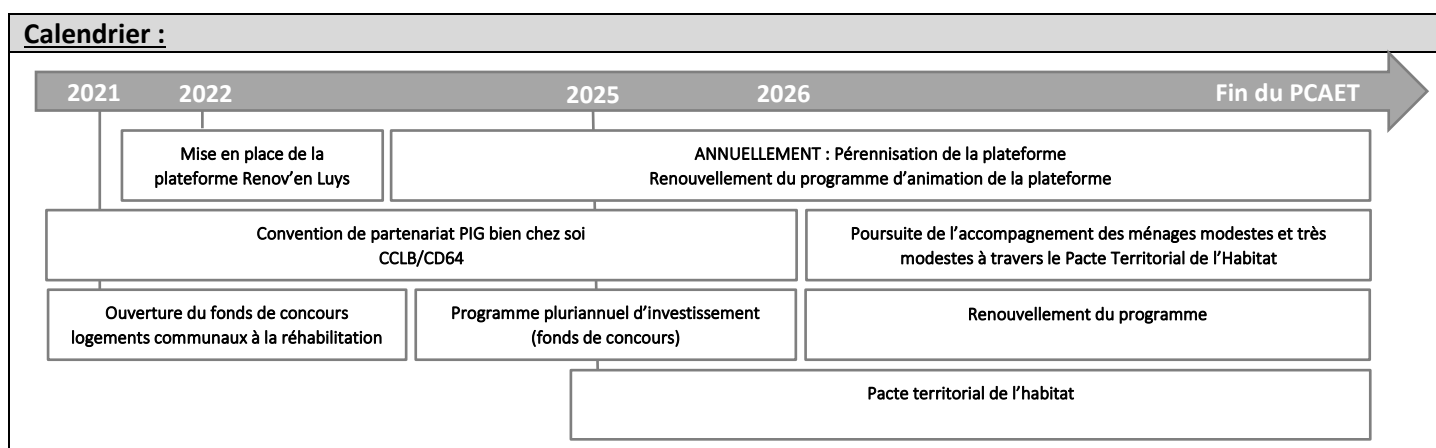
L'attribution des fonds de concours est réservée aux opérations d'investissement réalisées par les communes membres de la Communauté de communes des Luys en Béarn. Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la construction ou la réhabilitation de logements sociaux ou à vocation sociale sous maîtrise d'ouvrage des communes.





Le projet communal doit s'inscrire en faveur de la performance énergétique. Il s'agit d'une obligation réglementaire pour les constructions neuves. Pour les constructions existantes, dans le cadre des travaux de rénovation, un objectif de classement en catégorie C ou un gain de 30% d'énergie devra être recherché. Dans le cas où ces travaux ne permettraient pas d'atteindre ces objectifs ou que les travaux ne visent pas directement l'amélioration de la performance énergétique de la construction, la commune devra démontrer que le projet s'inscrit de manière générale en faveur du développement durable (sur le plan social et/ou environnemental et/ou économique).

#### Rôle de la CCLB :

- *Accompagner la rénovation énergétique des logements et pérenniser la plateforme Rénov'en Luys*
- *Poursuivre l'accompagnement financier du Programme d'Intérêt Général bien chez soi*
- *Accompagner les communes pour la production notamment en milieu rural d'une offre de logements à dimension sociale, répondant à des enjeux de sobriété foncière et énergétique*
- *Formaliser les objectifs dans un pacte territorial de l'habitat pour répondre à l'évolution des enjeux*
- *Promouvoir l'utilisation de matériaux biosourcés dans le cadre de la rénovation*

<b>Moyens :</b>											
<b>Humains :</b>	Service urbanisme-habitat de la CCLB (1 ETP conseiller énergie, 1 conseiller pour les nouvelles missions du PIG-Pacte) Service habitat du Conseil départemental										
<b>Techniques :</b>	Les conseillers en énergie disposent de tous les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions (outil informatique SARENOV, caméra thermique, thermomètre laser, télémètre...)  La CCLB assure en outre la communication autour de ce dispositif et du guichet unique : communiqués, articles de presse, site internet, réseaux sociaux, affichages, campagne radio, articles dans le magazine communautaire, roll-up, plaquette, vidéos, etc.										
<b>Budget :</b>	<table border="1"> <tr> <td><i>Plateforme Rénov'en Luys</i></td> <td>Montant annuel budgété par la CCLB : 50 000 €</td> </tr> <tr> <td><i>Pacte territorial</i></td> <td>Montant annuel budgété par la CCLB : 50 000 €</td> </tr> <tr> <td><i>PIG Bien chez soi</i></td> <td>Montant annuel budgété par la CCLB : 35 000 €</td> </tr> <tr> <td><i>Fonds de concours logements communaux</i></td> <td>Montant annuel budgété par la CCLB : 100 000 €</td> </tr> <tr> <td><i>Service urbanisme habitat</i></td> <td>Coût annuel du service (prorata) : 10 000 €/an</td> </tr> </table>	<i>Plateforme Rénov'en Luys</i>	Montant annuel budgété par la CCLB : 50 000 €	<i>Pacte territorial</i>	Montant annuel budgété par la CCLB : 50 000 €	<i>PIG Bien chez soi</i>	Montant annuel budgété par la CCLB : 35 000 €	<i>Fonds de concours logements communaux</i>	Montant annuel budgété par la CCLB : 100 000 €	<i>Service urbanisme habitat</i>	Coût annuel du service (prorata) : 10 000 €/an
<i>Plateforme Rénov'en Luys</i>	Montant annuel budgété par la CCLB : 50 000 €										
<i>Pacte territorial</i>	Montant annuel budgété par la CCLB : 50 000 €										
<i>PIG Bien chez soi</i>	Montant annuel budgété par la CCLB : 35 000 €										
<i>Fonds de concours logements communaux</i>	Montant annuel budgété par la CCLB : 100 000 €										
<i>Service urbanisme habitat</i>	Coût annuel du service (prorata) : 10 000 €/an										
<b>Financements possibles :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ANAH (PIG-pacte)</li> <li>- Région via un appel à manifestation d'intérêt annuel</li> <li>- Certificats d'économies d'énergie (CEE)</li> </ul>										



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de logements rénovés après contact avec la plateforme Rénov'en Luys</li> <li>- Nombre de dossiers aidés dans le cadre du PIG bien chez soi</li> <li>- Nombre de logements créés/réhabilités avec l'aide du fonds de concours logements communaux de la CCLB</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan d'ensemble de la plateforme Rénov'en Luys</li> <li>- Bilan du PIG-Pacte (PIG bien chez soi)</li> <li>- Bilan de la programmation pluriannuelle d'investissement du fonds de concours logements communaux</li> </ul>	
<b>Gain annuel énergétique :</b>  0,5 GWh/ an (rénovation de 80 logements/an)	<b>Production énergie renouvelable annuelle :</b> 
<b>Gain annuel gaz effet de serre :</b>  20 teqCO2/an (rénovation de 100% des passoires énergétiques en 2050)	<b>Gain qualité de l'air :</b> 

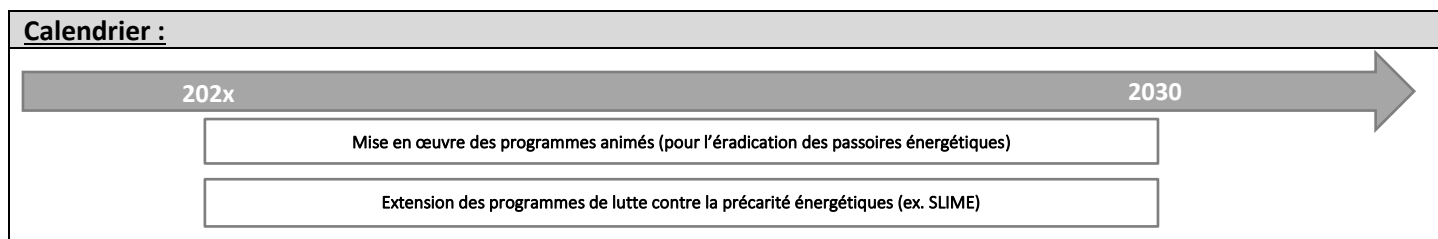


<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>	
1.1.2	Actions ciblées pour la résorption des passoires thermiques et la réduction de la précarité énergétique	
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>	
Promouvoir une autonomie énergétique et alimentaire sur le territoire	Résidentiel	
<b>Type(s) d'action :</b>		
<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques
<b>Partenaire(s) :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn, communes
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> les ménages du territoire

<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>Le Département des Pyrénées-Atlantiques a lancé, depuis 2022, une démarche inédite de co-construction d'une « Stratégie Bas Carbone » commune avec les 10 EPCI à l'échelle de son territoire. Cette action s'inscrit dans le cadre du contrat- objectifs entre le Département et la Communauté de communes des Luys en Béarn.</p> <p><u>Programmes animés : objectif éradication des passoires énergétiques</u></p> <p>Les Pyrénées-Atlantiques compteraient 31 423 passoires énergétiques (22 887 logements classés ou classables en étiquette F et 8 536 en étiquette G), soit 9,3% des 336 025 logements du département (source : ONRE 2022).</p> <p>La réduction des émissions des GES associés à l'habitat nécessaire à l'objectif de neutralité carbone sera effective si les passoires énergétiques disparaissent d'ici à 2030 et si le reste du parc de logements, classés entre E et B, voit son niveau de performance amélioré entre 2030 et 2050.</p> <p>Les aides à la rénovation des logements loués ou occupés par leurs propriétaires sont nombreuses. En 2022, 718 555 rénovations de logements ont été financées par l'ANAH en France, dont 669 890 rénovations énergétiques via MaPrimeRenov', mobilisée principalement sur le changement du mode de chauffage (installation de pompes à chaleur en particulier). MaPrimeRenov' est aujourd'hui l'outil principal de massification de la rénovation énergétique des logements en France.</p> <p>En complément de MaPrimeRenov', l'ANAH s'appuie sur les collectivités locales pour déployer des démarches collectives (PIG et OPAH) favorisant des rénovations plus complètes des logements de propriétaires occupants ou bailleurs.</p> <p><u>Extension des programmes de lutte contre la précarité énergétiques (ex. SLIME)</u></p> <p>L'investissement dans la rénovation énergétique des logements se confronte à l'incapacité financière de nombreux ménages modestes et très modestes, au coût rédhibitoire de certaines opérations au regard de la valeur marchande du bien ou à la simple méconnaissance des aides dont ils peuvent bénéficier.</p> <p>Dans ces conditions, une solution d'accompagnement léger des ménages, portant sur du conseil, la diffusion d'écogestes et le déploiement de petits équipements pour améliorer le confort et favoriser les économies, peut réduire le niveau de précarité énergétique de certains ménages, voire déclencher des décisions d'amélioration du logement (isolation par exemple).</p> <p>Le programme SLIME, créé en 2013 et porté par le CLER (réseau pour la transition énergétique), s'adresse aux collectivités locales qui souhaitent diversifier leurs actions de lutte contre la précarité énergétique. La méthodologie SLIME passe par trois étapes : le repérage des situations de précarité, le diagnostic sociotechnique du logement et l'orientation des ménages vers des solutions adaptées à leur situation. En 2022, 100 collectivités avaient contractualisé avec le programme SLIME.</p> <p>Dans le cadre de la stratégie Bas Carbone sera donc étudié l'intérêt d'un déploiement à grande échelle du programme SLIME en Pyrénées-Atlantiques, afin, le cas échéant, de contractualiser avec le CLER.</p>

<b>Objectifs :</b>					
<p>Les signataires du contrat partagent un objectif a minima de résorption des passoires énergétiques (classement F et G) à l'horizon 2030/2033.</p> <p><u>Estimation du nombre de logements en F et G (30 à 35% du parc du 64) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CC des Luys en Béarn : 1 074</li> </ul> <p>Entre 2030 et 2050 : élévation du niveau de performance des étiquettes B à E vers un niveau ABC.</p>					
<b>Description de l'action :</b>					
<p><u>Programmes animés : objectif éradication des passoires énergétiques</u></p> <p>La mise en place de cette action consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer autour du programme, notamment pour le faire connaître davantage auprès des partenaires sociaux (CAF, ARS, CCAS), des autres échelons territoriaux et des habitants. Importance de systématiser les liens et remontées d'information pour multiplier le nombre de projets.</li> <li>- Développer une communication ciblée vers les professionnels (agences immobilières, notaires...) sur les solutions de rénovation énergétique, voire vers le grand public (incitation à connaître la performance énergétique du logement et à s'orienter vers des solutions de rénovation).</li> <li>- Renforcer les incitations financières pour des gains d'efficacité supplémentaire pour atteindre les objectifs de la SNBC en matière d'habitat (résorption des passoires énergétiques dans un premier temps puis élévation du niveau de performance énergétique des logements classés E à B entre 2030 et 2050).</li> <li>- Réhausser le plafond d'aide pour les ménages, pour réduire les limitations liées aux restes à charge trop élevés et convaincre les propriétaires bailleurs de rénover les logements qu'ils louent.</li> <li>- Intégrer des critères additionnels (ou de bonifications) en lien avec le développement des ENR sur site et des critères de durabilité de la rénovation (ACV des matériaux, durée de vie, matériaux biosourcés ...).</li> <li>- Augmenter les ressources humaines en charge de l'instruction des dossiers pour réduire les temps de traitement des dossiers.</li> <li>- Partager la donnée entre délégataires des aides à la pierre (suivi des opérations aidées, DPE entrée et sortie, coûts de rénovation, subventionnement...).</li> </ul> <p><i>CD64 et Communautés d'agglomération en chefs de file responsables du programme sur leurs périmètres de délégation. EPCI pour des abondements ponctuels complémentaires sur les aides</i></p> <p><u>Extension des programmes de lutte contre la précarité énergétiques (ex. SLIME)</u></p> <p>La mise en place de cette action consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre contact avec le CLER et les collectivités néo-aquitaines engagées dans le programme pour évaluation de l'intérêt d'y candidater.</li> <li>- Après évaluation d'intérêt, faire le diagnostic des besoins des EPCI (dimensionnement du programme).</li> <li>- Répondre à l'appel à projet du CLER.</li> <li>- Faire le suivi, dans le temps, des impacts du programme et des bénéfices sociaux et environnementaux.</li> </ul> <p><i>CD64 en chef de file dans la prise de contact pour évaluation d'intérêt, contractualisation avec le CLER et mise en lien entre les services en charge du FSL et les dispositifs d'aide à la rénovation. EPCI en appui pour la remontée d'informations sur les besoins du territoire. La mise en oeuvre du dispositif peut passer par la mise à disposition d'agents du CD64 ou le financement de postes d'agents EPCI, selon le contexte territorial.</i></p>					
<b>Moyens :</b>					
<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service habitat du Département</li> <li>- Service urbanisme-habitat de la CCLB</li> </ul>				
<b>Techniques :</b>					
<b>Budget</b>	<table border="1"> <tr> <td><i>Programme animé (passoires énergétiques)</i></td> <td><i>Financement public moyen de 60% (50% aide ANAH et 10% pour la collectivité)</i></td> </tr> <tr> <td><i>Lutte contre la précarité énergétique</i></td> <td><i>1.2 M€ (à horizon 2030)</i></td> </tr> </table>	<i>Programme animé (passoires énergétiques)</i>	<i>Financement public moyen de 60% (50% aide ANAH et 10% pour la collectivité)</i>	<i>Lutte contre la précarité énergétique</i>	<i>1.2 M€ (à horizon 2030)</i>
<i>Programme animé (passoires énergétiques)</i>	<i>Financement public moyen de 60% (50% aide ANAH et 10% pour la collectivité)</i>				
<i>Lutte contre la précarité énergétique</i>	<i>1.2 M€ (à horizon 2030)</i>				
<b>Financements possibles :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SLIME (70% de la part)</li> </ul>				







**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de rénovations accompagnées menées avec un niveau minimal de performance conforme à la SNBC (par an)
- Nombre et % de ménages en situation de précarité énergétique
- Nombre de ménages en situation de précarité énergétique accompagnés (et % de ménages accompagnés)

**Indicateurs d'évaluation :**

- Evolution des consommations d'énergie et des émissions de GES du secteur résidentiel

<p><i>Gain annuel énergétique :</i></p>  <p>6 GWh/an (rénovation de 100% des passoires énergétiques en 2033)</p>	<p><i>Production énergie renouvelable annuelle :</i></p> 
<p><i>Gain annuel gaz effet de serre :</i></p>  <p>1400 teqCO2/an (rénovation de 100% des passoires énergétiques en 2033)</p>	<p><i>Gain qualité de l'air :</i></p> 

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
1.1.3	Informier et sensibiliser aux économies d'énergie
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Promouvoir une autonomie énergétique et alimentaire sur le territoire	Résidentiel
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn, communes
<b>Partenaire(s) :</b>
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Habitants du territoire, élèves scolarisés sur le territoire

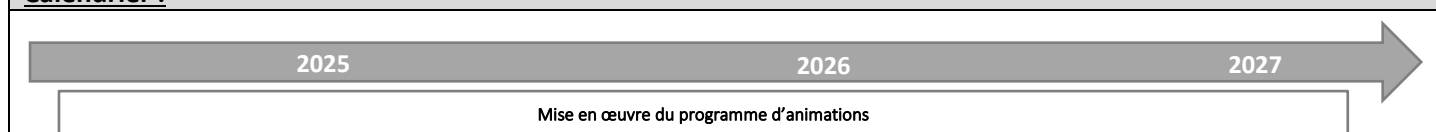
<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>A l'échelle de la Communauté de communes des Luys en Béarn, le secteur résidentiel est le 2<sup>ème</sup> poste de consommation énergétique (avec 35% des consommations énergétiques totales du territoire) et le 4<sup>ème</sup> poste d'émission de gaz à effet de serre (avec 10% des émissions totales du territoire). Parmi les solutions envisageables, les économies d'énergie sont un des principaux enjeux de la transition énergétique : elles évitent la consommation de ressources fossiles émettrices de gaz à effet de serre et diminuent la facture énergétique des consommateurs. La réussite de la transition environnementale et énergétique n'est possible qu'avec la mobilisation de tous les acteurs pour parvenir à atteindre les objectifs du PCAET et cela implique des changements d'organisation et de comportement.</p> <p>En lien avec la coordination proposée dans l'action 1.1.1, la mise en place d'un programme dédié à la sensibilisation des citoyens est donc un des leviers privilégiés pour un passage à l'action.</p>
<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'efficacité énergétique et la sobriété énergétique</li> <li>- Evolution des modes de vie et de consommation</li> <li>- Lutter contre l'habitat indigne et insalubre</li> <li>- Lutter contre la précarité énergétique</li> </ul>
<b>Description de l'action :</b>
<p><u>Création d'une "box climat" :</u></p> <p>Pour soutenir les animations existantes de la plateforme de rénovation énergétique « Rénov'en Luys », la Communauté de communes étudiera la création d'une « box climat ». Cette box contiendra des objets et fiches utiles pour initier des changements de comportement et pour réduire l'impact énergétique et environnemental des habitations.</p> <p><u>Organiser une « Journée de la sensibilisation sur les économies d'énergie »</u></p> <p>Cette journée peut être l'occasion de visiter un projet exemplaire de rénovation/production d'énergie renouvelable d'un bâtiment tertiaire ou résidentiel présent sur le territoire (ou en cours de rénovation) et d'ainsi écouter le témoignage d'occupants, d'échanger avec les artisans, de communiquer sur la présence de la plateforme Rénov'en Luys ainsi que sur les dispositifs d'accompagnement financier. Lors de ces événements les professionnels en lien avec la rénovation énergétique, énergies renouvelables seront conviés et sensibilisés au label RGE... Une animation grand public s'est tenue en juin 2025 à Arzacq-Arraziguet et une vidéo de promotion de la plateforme est en cours de réalisation (août 2025).</p> <p><u>Sensibiliser et travailler avec les scolaires sur la sobriété énergétique</u></p> <p>Dans le cadre du PCAET, la CCLB a pour volonté de s'engager directement auprès des jeunes générations et de leur transmettre les clés pour comprendre les enjeux de la transition énergétique, l'importance des gestes et comportements à adopter au quotidien pour limiter leur impact sur l'environnement. Travailler sur la sobriété énergétique avec tous les élèves peut permettre de diffuser les bonnes pratiques sur le territoire.</p>

Il sera recherché la signature de conventions « partenariales » entre des partenaires, notamment associatifs (ECOCENE/Les petits débrouillards), ENEDIS, TERRITOIRE D'ÉNERGIE 64 concernant les modalités de financement, temps d'animation, prêt de matériel pédagogique en lien avec la sensibilisation du public « scolaire » autour de la sensibilisation aux économies d'énergie.

#### Moyens :

<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôle Aménagement et Développement Durable de la CCLB</li> <li>- Service urbanisme-habitat de la CCLB</li> <li>- Service communication de la CCLB</li> </ul>	
<b>Techniques :</b>	-	
<b>Budget :</b>	<i>Frais d'animation</i>	<i>2 000 € annuel</i>
	<i>Box Climat</i>	<i>5 000 € pour la conception</i>
<b>Financements possibles :</b>	- Programmes CEE : CUBE.S et CUBE Ecole	

#### Calendrier :



#### Indicateurs de suivi :

- Nombre d'animations
- Nombre de ménages sensibilisés
- Nombre de scolaires sensibilisés

#### Indicateurs d'évaluation :

- Consommation d'énergie annuelle du secteur Résidentiel

*Gain annuel énergétique :*



*Production énergie renouvelable annuelle :*



*Gain annuel gaz effet de serre :*



*Gain qualité de l'air :*

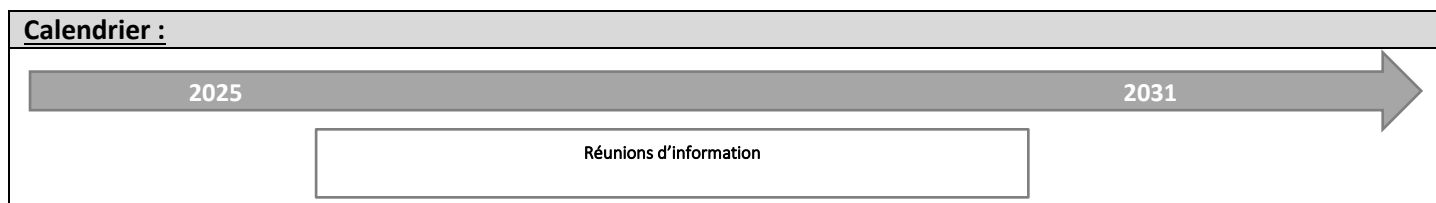




<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
1.1.4	Sensibilisation des entreprises et des agriculteurs sur les principes de sobriété énergétique
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Promouvoir une autonomie énergétique et alimentaire sur le territoire	Industriel, agricole
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn, communes
<b>Partenaire(s) :</b> CCI, CMA, Chambre d'Agriculture
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Entreprises et agriculteurs du territoire

<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>A l'échelle de la Communauté de communes des Luys en Béarn, les consommations dans le secteur tertiaire et de l'agriculture s'élèvent à 61,7 GWh et 57 GWh par an (soit environ 10% chacune des consommations énergétiques totales sur le territoire). Quant aux émissions de GES, ces deux secteurs constituent ainsi le quatrième poste d'émissions de GES (pour le secteur tertiaire) et le premier poste d'émissions de GES (pour le secteur de l'agriculture).</p> <p>En ce qui concerne le secteur du tertiaire, au-delà des grosses entreprises qui ont souvent mis en œuvre des optimisations énergétiques de leurs bâtiments et process, il est nécessaire de mobiliser les PME et TPE autour des enjeux énergie et climat. Pour l'entreprise, ce sont des gains de compétitivité à attendre, et pour le territoire il s'agit d'un levier important sur un poste majeur.</p> <p>Le secteur agricole est également concerné par ces enjeux, la sobriété énergétique pouvant être appréhendée par l'évolution des pratiques agricoles mais également par la réduction de la consommation d'énergie dans les exploitations (carburants, chauffage...).</p>
<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'efficacité énergétique et la sobriété énergétique</li> <li>- Sortir de la dépendance aux énergies fossiles</li> </ul> <p>25% des exploitations agricoles qui déploient des principes de sobriété renforcés en 2050 ; 25% des exploitations agricoles qui déploient des mesures d'efficacité renforcées (écoconduite, meilleure performance des tracteurs, etc.) en 2050</p>
<b>Description de l'action :</b>
<p>En parallèle de la réalisation de diagnostics de sobriété énergétique, les entreprises et les agriculteurs peuvent également mettre en œuvre des actions simples et concrètes. Rapides et sans investissements importants, ces actions permettront une réduction immédiate de leurs consommations et dépenses énergétiques. Parmi les postes clés, on retrouve : l'éclairage, le chauffage/climatisation, la mobilité, les process techniques...</p> <p>Pour les informer sur ces éléments, la Communauté de communes mettra en place des réunions d'information. A l'occasion de ces temps d'échanges, des partenaires en lien avec ces thématiques seront associés et auront pour objectif de sensibiliser/d'accompagner les entreprises et agriculteurs vers des pratiques plus sobres. A travers ces réunions d'information, les thématiques suivantes pourront être appréhendées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Energies renouvelables</li> <li>• Sobriété énergétique</li> <li>• Efficacité des process</li> <li>• Substitution du fioul</li> </ul>

<b>Moyens :</b>	
<b>Humains :</b>	- Service emploi, économie de proximité et agriculture de la CCLB
<b>Techniques :</b>	
<b>Budget :</b>	
<b>Financements possibles :</b>	



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
- Nombre de réunions d'information à destination des entreprises/agriculteurs	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation d'énergie annuelle du secteur Agricole</li> <li>- Consommation d'énergie annuelle du secteur Industriel</li> <li>- Pourcentage d'exploitations/d'entreprises qui déploient des principes de sobriété</li> </ul>	
<i>Gain annuel énergétique :</i>  0,1,GWh/an	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non estimable
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i>  35 teqCO2/an	<i>Gain qualité de l'air :</i> Non estimable

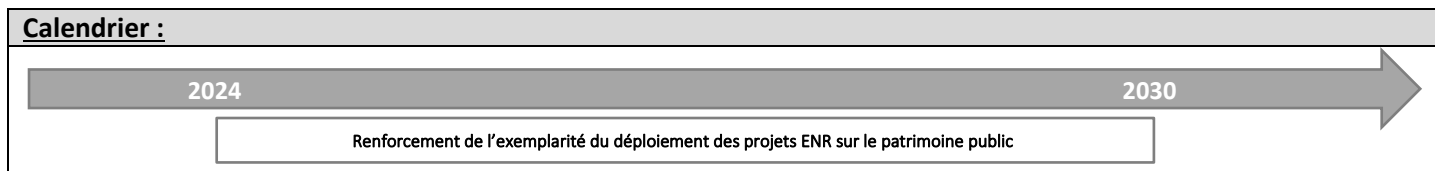


<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
1.1.5	Renforcement de l'exemplarité du déploiement des projets ENR sur le patrimoine public
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Promouvoir une autonomie énergétique et alimentaire sur le territoire	Energie
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques
<b>Partenaire(s) :</b> EPCI, communes
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b>

<b>Contexte et enjeux :</b>
Le Département des Pyrénées-Atlantiques a lancé, depuis 2022, une démarche inédite de co-construction d'une « Stratégie Bas Carbone » communes avec les 10 EPCI du territoire. Cette action s'inscrit dans le cadre du contrat- objectifs entre le Département et la Communauté de communes des Luys en Béarn.
<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner les actions de déploiement des ENR des EPCI</li> <li>- Développer les capacités d'ENR sur son patrimoine et dans son périmètre d'actions</li> </ul>
<b>Description de l'action :</b>
<p>Développement des ENR sur le parc public et des projets d'autoconsommation collective par mobilisation du CD64, des EPCI et des communes. Cela nécessitera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'identification des gisements EPCI/CD64 et une priorisation (bâtiment décret tertiaire, efforts réalisés d'efficacité énergétique et potentiel d'autoconsommation à l'échelle du quartier) pour la mise en œuvre de projets.</li> <li>- La mise à disposition projets ENR citoyens sur les bâtiments publics</li> <li>- Le développement des zones d'accélération des ENR</li> </ul> <p><i>Rôle du Conseil départemental :</i> Liens potentiels pour des projets d'autoconsommation collective</p> <p><i>Rôle des EPCI (dont la Communauté de communes des Luys en Béarn) :</i> Faire remonter les besoin/gisements des communes</p>

<b>Moyens :</b>	
<b>Humains :</b>	- A moyens constants
<b>Techniques :</b>	
<b>Budget :</b>	Coopérations territoriales (horizon 2030) : 58 M€ Technologies vertes (horizon 2030) : 77 M€
<b>Financements possibles :</b>	- Financement participatif (citoyens)



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
- Puissance ENR installée (GW) par filière	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
- % production ENR/consommation finale d'énergie	
<i>Gain annuel énergétique :</i> 	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> 
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i> 	<i>Gain qualité de l'air :</i> 

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
1.1.6	Accompagner le développement des énergies renouvelables sur le territoire
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Promouvoir une autonomie énergétique et alimentaire sur le territoire	Energie
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air
	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn, communes
<b>Partenaire(s) :</b> Territoire d'Energie 64, ENR64, GRDF, TERECA, Chambre d'agriculture, APESA, porteurs de projets
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Communes, entreprises, exploitants agricoles, particuliers

<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>Pour atteindre l'objectif national de neutralité carbone d'ici 2050, l'accélération des dynamiques telles que la sobriété, l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables ou encore l'électrification des usages énergétiques (transport, chauffage, industrie) est indispensable. Dans ce contexte, le développement massif des énergies renouvelables semble incontournable et considéré comme l'une des réponses centrales face aux besoins énergétiques croissants des territoires.</p> <p>Dans cette logique, les collectivités territoriales ont un rôle central à jouer dans la création d'un cadre favorable et incitatif au développement des énergies renouvelables. Dans une volonté de transférer les sources d'approvisionnement vers le local et de réduction des coûts d'approvisionnement pour le territoire, la Communauté de communes souhaite accompagner toutes les initiatives vertueuses en faveur de la transition énergétique, à travers notamment le développement des énergies solaire photovoltaïque, solaire thermique et de la méthanisation, ce potentiel étant mobilisable sur le territoire communautaire.</p>
<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter le développement de la production d'énergie renouvelables sur le territoire</li> <li>- Relocalisation de la production d'énergie</li> <li>- Promouvoir et faciliter une production d'énergie renouvelable maîtrisée</li> <li>- Réduire la part des énergies fossiles</li> <li>- Valoriser les déchets organiques en gaz vert</li> <li>- Contribuer à la diversification des exploitations agricoles et à leur maintien</li> <li>- Produire une offre alternative de fertilisants (digestat)</li> </ul> <p>Objectifs : Production d'énergie renouvelable de 235 GWh sur le territoire (soit 2,3 fois la production actuelle).</p>

<b>Description de l'action :</b>
<p><u>Actions existantes :</u></p> <p><b>Etude sur le potentiel solaire mobilisable à l'échelle du territoire (étude AUDAP) :</b></p> <p>La Communauté de communes des Luys en Béarn a missionné l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées pour l'accompagner dans ses réflexions spécifiques relatives aux politiques de transition énergétique et plus précisément dans l'identification des sites potentiels en matière d'énergie renouvelable de type photovoltaïque. L'objectif de cette étude est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'éviter les installations « au coup par coup » pouvant être incompatible avec les documents d'urbanisme en vigueur</li> <li>- De pouvoir échanger avec les services de l'Etat dans le cadre d'une concertation active afin de s'accorder sur les solutions proposées et leur traduction dans les documents, en conformité avec la réglementation (codes de l'urbanisme, de la construction, de l'environnement...)</li> <li>- D'avoir une vision globale et étayée des projets potentiels/sites possibles et types d'installations, afin d'anticiper et d'intégrer ces projets dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme</li> </ul>

- De donner à voir aux élus, les potentiels du territoire ainsi que le cadre réglementaire afin de permettre une aide à la décision et des arbitrages éclairés

#### **Contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques (avec l'ADEME) :**

Initié en 2022 avec l'ADEME, Territoire d'Énergie 64 et les EPCI du Béarn, ce contrat établi pour une durée de 3 ans permet d'accompagner le développement des ENR thermique en proposant un soutien financier et technique du Fonds Chaleur aux collectivités territoriales et partenaires privés porteurs de projets.

A l'échelle du Béarn, c'est Territoire d'Énergie 64 (anciennement SDEPA) qui a été retenu en tant qu'Opérateur Territorial. Il représente donc, l'interlocuteur de l'ADEME en matière de suivi technique et financier. Quant aux intercommunalités, elles ont pour mission d'accompagner TE64 dans l'émergence de projets territoriaux et d'assurer l'interface locale avec les porteurs de projets.

Enjeu : Favoriser le renouvellement de ce contrat dans le temps long.

#### **Faciliter le développement de projets de production d'énergie renouvelable sur le territoire :**

- Par le biais des documents d'urbanisme (zonages, règlements...) à travers l'évolution des documents d'urbanisme (PLU de Garlin pour des projets d'ENR photovoltaïque) ou leur élaboration (PLUi)
- Accompagner les communes dans leurs projets liés à la production d'énergies renouvelables (projets spécifiques, travail d'identification des Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables...)

#### **Nouvelles actions/poursuite d'actions :**

#### **Faciliter le développement de projets d'énergie renouvelable sur le territoire :**

- Par le biais des documents d'urbanisme (zonages, règlements...)
- Etudier l'évolution de la plateforme Rénov'en Luys vers un guichet unique de l'habitat comprenant l'accompagnement des projets d'énergies renouvelables (en cours dans le cadre du PIG-pacte territorial)
- Accompagner les communes dans leurs projets liés à la production d'énergies renouvelables (projets spécifiques, travail d'identification des Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables...)
- Organiser des réunions de sensibilisation autour de la méthanisation agricole avec les partenaires
- Proposer des visites de sites d'unités de méthanisation pour les élus et les exploitants agricoles du territoire

#### **Etendre le règlement du fonds de concours de la Communauté de communes (dotation pluriannuelle) pour soutenir les projets des communes :**

- Aide complémentaire aux projets éligibles au fonds chaleur/contrat TE64 : taux d'intervention 10%
- Aide complémentaire aux projets éligibles au fonds vert : taux d'intervention 10%

#### **Mettre en place une aide financière à destination des entreprises pour la réalisation d'études de faisabilité pour le développement du photovoltaïque :**

Afin de soutenir le développement des énergies renouvelables sur le territoire, la Communauté de communes des Luys en Béarn souhaite mettre en place, à destination des entreprises du territoire, un dispositif d'aide aux études de faisabilité afin de les soutenir dans la mise en place de système de production d'énergie renouvelable de type « photovoltaïque » sur toitures ou d'ombrières photovoltaïques.

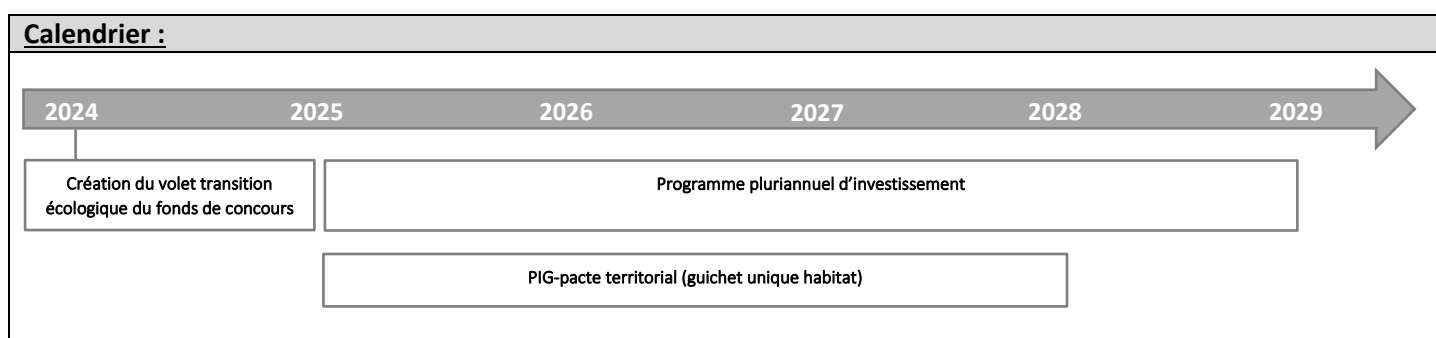
#### **EXEMPLARITE DE LA CC DES LUYS EN BEARN :**

#### **Etudier l'opportunité de production d'énergie photovoltaïque sur les bâtiments publics « communautaires » et « municipaux » :**

Réaliser des analyses d'opportunité au niveau des bâtiments publics afin d'inventorier les caractéristiques techniques des toitures (orientation, inclinaison, masques...) et de calculer le potentiel de production, la performance technico-économique...

<b>Moyens :</b>		
<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôle Développement économique de la CCLB</li> <li>- Pôle Aménagement et Développement Durable de la CCLB</li> <li>- Service urbanisme et habitat de la CCLB</li> </ul>	
<b>Techniques :</b>		
<b>Budget :</b>	<i>Faciliter le développement de projets d'énergie renouvelable sur le territoire par l'évolution des documents d'urbanisme</i>	<i>10 000 € par mise en compatibilité de document d'urbanisme</i>

	<i>Evolution de la plateforme Rénov'en Luys en un guichet unique de l'habitat</i>	100 000 €/an
	<i>Enveloppe dédiée aux transitions dans le cadre du fonds de concours de la Communauté de communes</i>	100 000 €/an
	<i>Etudier l'opportunité de production d'énergie photovoltaïque sur les bâtiments publics « communautaires » et « municipaux » (schéma directeur des ENR)</i>	
	<i>Aide financière à destination des entreprises pour la réalisation d'études de faisabilité pour le développement du photovoltaïque</i>	<i>Budget : 2 000€ par bâtiment Inscription dans le cadre du budget en fonction des objectifs fixés préalablement par les commissions de manière annuelle</i>
<b>Financements possibles :</b>	ADEME, Région Nouvelle-Aquitaine, Chambre d'agriculture, partenaires (GRDF pour les extensions de réseaux...)	




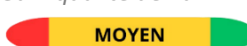


**Indicateurs de suivi :**

- Puissance installée des équipements sur bâtiments communautaires et/ou municipaux
- Puissance installée à l'échelle du territoire (centrales photovoltaïques)
- Production de gaz vert (méthanisation agricole et industrielle)

**Indicateurs d'évaluation :**

- Production d'énergie renouvelable par filière de l'EPCI (Terristory)
- Ratio Electricité produite localement/Electricité consommée
- Ratio Gaz vert produit/Gaz consommé

Gain annuel énergétique : 	Production énergie renouvelable annuelle : 
Gain annuel gaz effet de serre : 	Gain qualité de l'air : 

**ANNEXE – Recensement des projets d'énergie renouvelable sur le territoire de la CC des Luys en Béarn :**

Filière	Type production	Commune	Porteur projet	Surface	Puissance estimée/ production annuelle	Etat projet	Mise en service
PV	Au sol	Garlin	Reden Solar	9 ha	6,891 GWh	En service	2021
PV	Au sol	Garlin	Urbasolar	8 ha	10,8 GWh	En service	2022
PV	Toiture	Garlin	CCLB (ZAE)	1077 m <sup>2</sup>	223 Kwc et objectif de 264 000 Kwh/an	Installation en cours	Fin 2025 – Début 2026
PV	Flottant	Caubios-Loos/Bournos	GIE Gave Adour		162 KWc	En service	2021
PV	Flottant	Arzacq-Arraziguet	GIE Gave Adour	1,9 ha	Entre 3 et 4 MW	PC déposé	
PV	Flottant	Boueilh-Boueillo-Lasque	GIE Gave Adour	2,4 ha	Entre 3 et 5,2 MW	En projet	
PV	Flottant	Garlin	Total Energie, ENR64, Terra Energies	2,8 ha	6 MWh	PC déposé	
PV	Au sol	Miossens-Lanusse	Total Energie	3,87 ha	13161 MWh	PC déposé	
PV	Au sol	Vialer	ENR64, ENERCOOP		933 kWc	En projet	
PV	Flottant	Navailles-Angos/Argelos	ENR Adour, EPTB a3			Pré faisabilité	
PV	Flottant	Mazerolles/Momas	ENR Adour, EPTB a3			Pré faisabilité	
PV	Au sol	Séviacq	SIECTOM	18 000 panneaux	4,235 GWh	En service	2014
PV	Toiture	Miossens-Lanusse	CCLB (ZAE)	811 m <sup>2</sup>	99,9 Kwc et 1,25 Mwh/an	En exploitation	2021
PV	Ombrière	Serres-Castet	Intermarché	1998 m <sup>2</sup>		En service	2021
PV	Toiture	Serres-Castet	Lidl	9000 m <sup>2</sup>		En service	
PV	Toiture	Serres-Castet	Crédit Agricole (siège)			En service	
PV	Toiture	Serres-Castet	AD INDUSTRIE			Intéressé	
PV	Toiture	Arget	Commune			En projet	
PV	Toiture	Auriac	Commune			En projet	
PV	Toiture	Doumy	Commune			En projet	
PV	Toiture	Fichous-Riumayou	Commune			En projet	
PV	Toiture	Navailles-Angos	Commune	134 m <sup>2</sup>	95,00 kWhep/m <sup>2</sup> /an	En service	2017
PV	Toiture	Piets-Plasence-Moustrou	Commune			En projet	
PV	Toiture	Tadousse-Ussau	Commune			En projet	
PV	Toiture	Thèze	Commune			En projet	
PV	Toiture	Viven	Commune			En projet	
PV	Ombrière	Sauvagnon	PSPA ENR64		300 KWc	En service	2024
PV	Au sol	Serres-Castet	CCLB (ZAE)		300 KWc	En projet	2025
PV	Au sol	Vialer	ENR64	6636 m <sup>2</sup>	294 kWc	En projet	
PV	Ombrière	Malaussanne (+ autres communes dans le 40)	Agricole	27.2 ha	15.5 MWc	En projet	
PV	Ombrière	Boueilh-Boueillo-Lasque	Agricole	15.3 ha	12.3 MW	En projet	
Méth.		Montardon	APESA			En service	
Méth.		Pomps	Agricole		1.37 MW	En instruction	
Méth.		Séviacq	Industriel/SIECTOM			Pré faisabilité	

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
1.1.7	Renouveler et adopter une démarche responsable et fonctionnelle de l'éclairage public
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Promouvoir une autonomie énergétique et alimentaire sur le territoire	Energie
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Emissions de GES <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn, communes
<b>Partenaire(s) :</b> Territoire d'Energie 64, Pôle métropolitain du Pays de Béarn
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Communes, entreprises

<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>A l'heure où la réduction des consommations énergétiques est une priorité pour les collectivités, agir sur l'éclairage public est une option qui semble incontournable. Un éclairage optimal et intelligent permettra de réduire les consommations énergétiques de la collectivité et ainsi de réduire les factures énergétiques mais, cela permettra également, de limiter les impacts induits par l'éclairage sur la biodiversité, la santé humaine (pollution lumineuse).</p> <p>Le diagnostic du PCAET de la Communauté de communes des Luys en Béarn démontre que les consommations énergétiques liées à l'éclairage public s'élèvent à 2,58 GWh d'électricité, ce qui représente 0,38% des consommations totales du territoire de la CCLB. Cela représente une consommation moyenne de 0,09 MWh par an et par habitant, et 0,21 MWh par an et par logement. Les émissions de GES associées à ces consommations énergétiques s'élèvent à 23,44 tCO<sub>2</sub>, ce qui représente moins de 0,01% des émissions totales du territoire de la CCLB.</p> <p>La rénovation de l'éclairage public est un levier d'action efficace pour réduire les consommations énergétiques des collectivités ainsi que pour limiter la pollution lumineuse. Sur le territoire des Luys en Béarn, la compétence « éclairage public » est gérée à l'échelle de chacune des communes. Les communes du territoire sont toutes sensibilisées à ces enjeux et engagées dans des réflexions voire des travaux d'amélioration et d'optimisation de l'éclairage public.</p> <p>La Communauté de communes a également initié cette réflexion et agit sur l'éclairage public au niveau de son propre patrimoine : bâtiments publics et zones d'activités économiques sur lesquelles elle est compétente.</p>
<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de la consommation d'énergie associée à l'éclairage public</li> <li>- Réduction de la pollution lumineuse et de l'impact sur la biodiversité</li> <li>- Maîtrise des coûts énergétiques</li> <li>- Augmentation du nombre de communes adhérentes au Conseil en Energie Partagé piloté par Territoire d'Energie 64</li> </ul> <p>Objectifs de la CCLB :</p> <p>Renouvellement complet du matériel (basse consommation, sécurité, automatismes/détecteurs de présence...)</p> <p>Procéder au remplacement de 743 luminaires sur les 819 composant le parc de la CCLB et à la modernisation des 32 armoires de commandes sur les 12 ZAE de la CCLB</p> <p>Mise en place systématique de LED sur les nouvelles installations</p> <p>Extinction de l'éclairage adapté aux situations</p>
<b>Description de l'action :</b>
<p><b>Actions existantes :</b></p> <p><b>Projet « La nuit sous un autre jour » :</b></p>

Porté par le Pôle métropolitain du Pays de Béarn en partenariat avec Territoire d'Énergie 64, ce projet accompagne 40 communes pilotes à l'échelle du Béarn dans une démarche d'optimisation de l'éclairage public en lien avec la trame noire. 5 communes du territoire de la CCLB sont parties prenantes dans cette démarche : Claracq, Montardon, Sauvagnon, Serres-Castet et Sévignacq. Ce projet repose sur la réalisation d'une étude/cartographie de l'éclairage et sur la mise en place de recommandations spécifiques à chaque commune pilote visant à réduire l'impact de l'éclairage public sur la biodiversité : mesures de sobriété, d'optimisation et d'amélioration de la performance des équipements. Ce projet propose également la mise en place d'animations « grand public » afin d'informer et de sensibiliser sur les bienfaits de la réduction de l'éclairage public.

**Nouvelles actions :**

**Encourager l'éclairage « juste » des communes :**

- Poursuivre la communication et la sensibilisation des communes et du grand public autour de ce sujet
- Favoriser l'échange d'expérience entre les communes (notamment celui des 5 communes pilotes du projet « La nuit sous un autre jour ») pour inciter celles qui ne se sont pas encore engagées dans la démarche à le faire
- Optimiser l'usage de l'éclairage public à l'échelle de chaque commune par le biais d'un accompagnement personnalisé de la part de Territoire d'Énergie 64 et par la réalisation de diagnostics.

**EXEMPLARITE DE LA CC DES LUYS EN BEARN :**

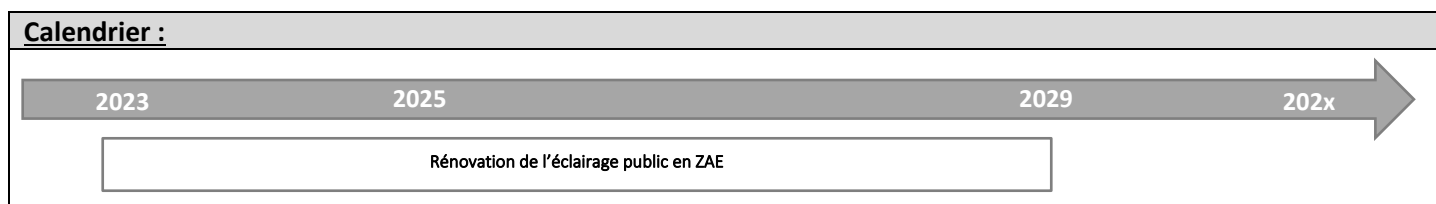
**Résorber les sources énergivores au niveau des bâtiments de la CCLB et des Zones d'Activités Economiques (ZAE) (en partenariat avec TERRITOIRE D'ENERGIE 64) :**




- Réaliser un programme pluriannuel d'investissements de rénovation des installations
- Renouveler les sources d'éclairage les plus énergivores (objectif : remplacement de 743 luminaires sur les 819 composant le parc de la CCLB et modernisation des 32 armoires de commandes sur les 12 ZAE de la CCLB)
- Mettre en place systématiquement des systèmes d'éclairage LED sur les nouvelles installations

**Mener des réflexions concernant l'optimisation de l'éclairage au niveau des bâtiments communautaires et des ZAE d'intérêt communautaires (en concertation avec les entreprises et Territoire d'Énergie 64) :**

- Réaliser un diagnostic de l'éclairage public au niveau des bâtiments publics et des zones d'activités économiques
- Optimiser les horaires de fonctionnement (extinction totale ou partielle, ...)
- Installer des systèmes de gestion de l'éclairage (horloge astronomique, télégestion, variation, gradation, détecteur de présence) et créer un réseau intelligent

<b>Moyens :</b>		
<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service « Patrimoine bâti et non bâti » de la CCLB</li> <li>- Services de Territoire d'Énergie 64</li> </ul>	
<b>Techniques :</b>	-	
<b>Budget :</b>	<i>Projet « La nuit sous un autre jour »</i>	36 000€ TTC
	<i>Rénovation et remplacement des sources énergivores au niveau des bâtiments et des ZAE de la CCLB</i>	<i>Plan de financement dédié à la rénovation de l'éclairage public en ZAE (2023- 2029) : 680 000€</i>
<b>Financements possibles :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ADEME</li> <li>- FEDER</li> <li>- CEE</li> <li>- Territoire d'énergie 64 (pour l'éclairage communal)</li> <li>- Fonds Vert</li> </ul>	



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de points lumineux de la CCLB modifiés</li> <li>- Nombre de communes appliquant de l'extinction au niveau de l'éclairage public</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution de la consommation énergétique des communes et de la CCLB en lien avec l'éclairage public</li> <li>- Evolution de la facture énergétique de la CCLB en lien avec l'éclairage public</li> </ul>	
<p><i>Gain annuel énergétique :</i></p> <p> <b>FORT</b></p> <p>Remplacement 743/819 luminaires et modernisation de 32 armoires de commandes : 85 129 W soit un gain énergétique de 65 %</p>	<p><i>Production énergie renouvelable annuelle :</i></p> <p> <b>FAIBLE</b></p>
<p><i>Gain annuel gaz effet de serre :</i></p> <p> <b>FAIBLE</b></p>	<p><i>Gain qualité de l'air :</i></p> <p>Non concerné</p>

## Thème 2 : Dynamiser et développer la vente de produits locaux sur le territoire

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
1.2.1	Favoriser les circuits courts, dynamiser l'agriculture locale
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Promouvoir une autonomie énergétique et alimentaire sur le territoire	Agriculture
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air
<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn, communes
<b>Partenaire(s) :</b> Chambre d'agriculture, exploitants agricoles, structures de développement agricole, Pays de Béarn
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Habitants du territoire, exploitants agricoles, commerces de proximité, restauration collective, ...

<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>La part importante de l'agriculture dans l'économie et les paysages du territoire des Luys en Béarn s'accompagne d'une production alimentaire locale de qualité, encouragée depuis plusieurs années à travers différents projets portés par le Département, la Chambre d'Agriculture, les collectivités locales, les entreprises agricoles. Le Pays de Béarn a engagé l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial avec notamment l'objectif de favoriser les circuits courts, l'accès à une alimentation saine pour tous et la valorisation du patrimoine culinaire.</p> <p>Dans cette logique, plusieurs fermes du territoire proposent aujourd'hui des produits en vente directe, en point de vente collectif ou par le biais de réseaux de type AMAP. Ces circuits courts participent ainsi à la résilience du territoire face aux différentes crises (sanitaire, climatique) et à une réduction de l'impact climatique et énergétique de l'alimentation (notamment liée au transport des marchandises).</p> <p>Le projet politique de la Communauté de communes a identifié cet enjeu et l'a traduit par l'action « Valoriser les circuits courts en agriculture ; recenser et faire connaître les producteurs locaux ». Il sera recherché le développement des filières, la communication et la mise en réseau des acteurs, la mobilisation de foncier agricole ainsi que toute initiative pouvant concourir à l'atteinte des objectifs.</p> <p>Des partenariats seront ainsi recherchés entre les différents acteurs en lien avec l'alimentation collective (de la terre à l'assiette) afin de proposer des produits locaux, de saison, issus de l'agriculture biologique/durable dans les espaces de restauration collectifs du territoire (écoles, hôpitaux, maisons de retraite, restaurants d'entreprises, etc.). La Communauté de communes porte cette action également au niveau de la gestion du restaurant inter-entreprises dont elle est propriétaire, situé au sud du territoire, en partenariat avec l'exploitant.</p>
<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les producteurs du territoire et mettre en valeur les produits locaux</li> <li>- Donner de la visibilité et encourager acheteurs/transformateurs à la consommation/utilisation de produits locaux</li> <li>- Diminuer l'impact sur l'environnement en rapprochant production/consommation, en limitant les emballages</li> <li>- Préserver le foncier, favoriser l'installation et aller vers une agriculture plus durable et nourricière</li> <li>- Développer la transformation et la distribution de produits locaux, les circuits de vente</li> <li>- Accompagner les exploitants agricoles à diversifier leurs débouchés vers des circuits courts de transformation et de vente</li> <li>- Garantir l'accessibilité à une alimentation saine et durable pour tous</li> <li>- Valoriser le terroir, le patrimoine culinaire et culturel du territoire</li> <li>- Promouvoir le développement et les filières de matériaux biosourcés d'origine agricole</li> </ul> <p>Objectif : Tendre vers 20% de conversion bio en 2050</p>

## Description de l'action :

### Actions existantes :

#### **Acquisition de réserves foncières agricoles destinées à faciliter le développement de l'agriculture sur le territoire communautaire :**

Dans une volonté de développement du maraîchage, de développement des circuits courts et de soutien à l'activité agricole en tant qu'activité économique phare sur le territoire, la Communauté de communes des Luys en Béarn s'est portée candidate pour l'acquisition de terrains agricoles (propriété de la SAFER) d'une surface totale de 24 ha situés sur la commune de Sauvagnon. Sa candidature étant retenue, les terrains ont été acquis avec l'objectif de pouvoir constituer :

- Un outil indispensable au projet politique en termes d'agriculture
- Une vitrine du territoire en matière d'agriculture
- Un appui à la filière formation, 5 hectares étant rétrocédés au Lycée d'Enseignement Général Technologique et Agricole de Montardon et les 7 hectares restés propriété de la CCLB étant mis à sa disposition
- Pour les communes de Montardon, Sauvagnon et Serres-Castet, à qui ont été cédés 12 hectares, et pour la Communauté de communes, une réserve foncière en vue d'échanges facilitant le développement des projets nécessitant des espaces agricoles par ailleurs (projet de ceinture verte et outil d'aide au développement des maraîchers locaux).

#### **Promotion des circuits courts au restaurant inter-entreprises :**

L'entreprise API, gestionnaire du Restaurant Inter-Entreprises (RIE) a organisé des portes ouvertes auprès des producteurs le 8 juillet 2024. 60 producteurs et structures du territoire de la CCLB ont été conviés, une dizaine d'entre eux ont montré un intérêt pour la démarche. L'objectif des portes ouvertes du RIE était de mettre en relations les producteurs du territoire avec la société API en vue d'un futur partenariat.

#### **Manger bio et local :**

Cette action portée par le Département vise à améliorer la qualité de la restauration collective en incitant les structures à s'approvisionner en direct auprès de fournisseurs bio et locaux.



#### **Etudier la mise en œuvre d'un outil logistique collectif de produits locaux :**

Porté par le Collectif Fermier 64, l'objectif de ce projet vise à mettre en œuvre une plateforme de produits locaux afin de privilégier les circuits courts et d'assurer des débouchés de proximité aux agriculteurs du territoire.



Le projet a pour objectif de :

- Identifier des besoins de la restauration collective à partir de l'élaboration d'un état des lieux (volume, produits, saisonnalité...)
- Fédérer un groupe d'agriculteurs et de collectifs d'agriculteurs moteurs souhaitant s'impliquer dans la constitution de cette plateforme
- Inventorier les moyens logistiques existants sur le territoire et pouvant faire l'objet d'une mutualisation
- Repérer des opportunités foncières pour l'implantation de la plateforme en lien avec les collectivités locales
- Préfigurer des partenariats avec les entreprises locales de transports, transformation et commercialisation des produits agroalimentaires

La finalité de ce projet consiste à approvisionner la restauration collective du territoire (crèches, écoles, collèges, EHPAD...) avec des produits locaux.

#### **Projet Alimentaire Territorial porté par le Pays de Béarn :**

Préserver le foncier, favoriser l'installation et aller vers une agriculture nourricière

- Mise en place d'une cellule de veille des reprises et des transmissions
- Construction d'une stratégie foncière collective à l'échelle du Béarn



Développer la transformation et consolider la distribution des produits locaux en circuits courts

- Relier les initiatives, travailler sur la chaîne de valeur, soutenir la diversification : cellule de veille économique
- Soutien stratégique au développement de la transformation locale

Garantir l'accessibilité à une alimentation saine et durable pour tous

- Favoriser une restauration collective de proximité et de qualité
- Déploiement d'un programme de sensibilisation et de lutte contre le gaspillage

Valoriser le terroir et le patrimoine culinaire

- Préfiguration d'un conseil local de l'alimentation
- Création d'outils de communication et de promotion des productions locales et de la gastronomie béarnaise

**Nouvelles actions :**

**Construire un « guide des producteurs locaux » numérique :**

Actualisation et dématérialisation du guide des producteurs mis en place en 2019, qui recense les producteurs du territoire réalisant de la vente directe, à la ferme, sur les marchés ou dans les magasins locaux et qui référence les différents points de vente de produits locaux sur le territoire (AMAP, marchés...). L'objectif de cet outil sera de pouvoir mettre en valeur l'activité agricole, de faire la promotion de la diversité de produits de notre territoire, de favoriser le tissu économique local, etc.

**Repenser la « Journée de l'agriculture » :**

Mise en place en 2018 et 2019 sur le territoire, la Journée de l'agriculture organisée à l'initiative de la CCLB n'a pas été reconduite les années suivantes (crise sanitaire...). La Communauté de communes a engagé une réflexion pour faire évoluer le format de cet événement dédié à l'agriculture : découverte des métiers, transmission d'expériences, de savoirs, découverte des productions locales, etc. Cette action est inscrite dans le projet politique : « Repenser la journée de l'agriculture en s'associant à d'autres manifestations agricoles ».

**Faciliter la création de points de vente en circuit-court :**

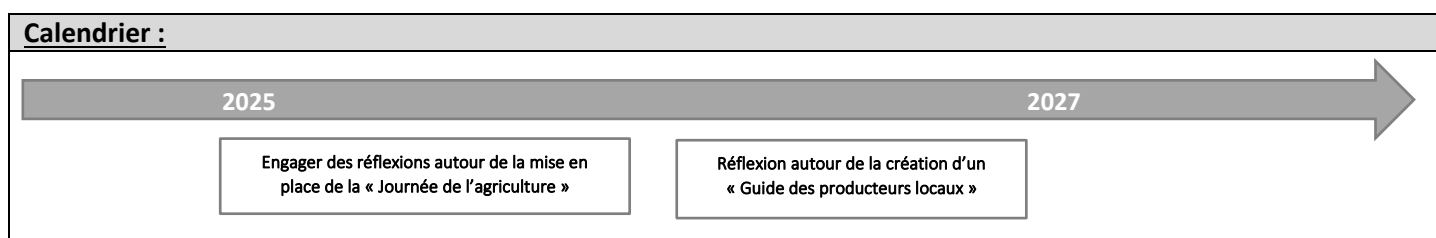
Dans un souci de développement de l'activité économique de proximité, de maintien de l'attractivité sur son territoire, la Communauté de communes des Luys en Béarn a approuvé en 2019 la mise en place d'un règlement d'aides au commerce de proximité. L'aide minimale attribuée par la CCLB est fixée à 10% des dépenses éligibles HT, mais elle est modulée jusqu'à 20% si le commerce répond à certains critères spécifiques, notamment pour les points de vente ayant recours à des produits locaux ou issus de circuits-courts.



**Etudier l'opportunité et la faisabilité de création d'une cuisine centrale intercommunale :**

La Communauté de communes souhaite étudier l'opportunité, la faisabilité et la programmation d'une cuisine centrale intercommunale sur son territoire, et notamment :

- Analyser les pratiques actuelles
- Etudier l'offre de proximité en termes de productions agricoles, étudier la possibilité de créer des ateliers de transformation pour répondre aux besoins de la cuisine, réfléchir à l'optimisation des coûts liés au transport des matières premières
- Quantifier et qualifier le besoin et proposer des scénarii des modes d'organisation pour répondre à ces besoins.
- Etudier le portage juridique de l'opération.

<b>Moyens :</b>	
<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Emploi, économie de proximité et agriculture de la CCLB</li> <li>- Service Communication de la CCLB</li> <li>- Pôle Aménagement et Développement Durable de la CCLB</li> </ul>
<b>Techniques :</b>	
<b>Budget :</b>	<i>Guide des producteurs locaux numérique</i>   3 000 €
	<i>Repenser la Journée de l'agriculture</i>   3 000 € tous les 2 ans
	<i>Faciliter la création de point de vente en circuit-court</i>
	<i>Etudier l'opportunité/faisabilité de création d'une cuisine centrale intercommunale</i>   Etude de faisabilité : à partir de 20 000€
<b>Financements possibles :</b>	



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de producteurs recensés dans le « Guide des producteurs »</li> <li>- Nombre et montant des subventions accordées aux projets de développement de points de vente des produits locaux/an</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi des émissions de GES du secteur agricole</li> <li>- Evolution de la surface agricole utile en bio</li> </ul>	
<i>Gain annuel énergétique :</i> Non concerné	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i>  183 teqCO <sub>2</sub> / an (si 20% de conversion en bio d'ici 2050)	<i>Gain qualité de l'air :</i> 

## **Axe 2 : Développer des déplacements cohérents et décarbonés**

### **Thème 1 : Faire du vélo et des modes actifs une alternative aux déplacements motorisés**

- Assurer le suivi et la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur cyclable intercommunal
- Développer des aménagements et des services en faveur de la pratique du vélo sur le territoire
- Aménagement des pistes cyclables sur routes départementales et soutien financier aux schémas vélo des EPCI
- Promouvoir les modes de déplacements actifs, la réduction des distances de déplacement et assurer la promotion de l'écoconduite

### **Thème 2 : Réduire l'utilisation de la voiture individuelle**

- Déployer une stratégie de covoiturage
- Encourager les démarches de covoiturage inter-entreprise/inter-administration sur le territoire
- Mettre en œuvre un service de transport à la demande (TAD)
- Proposer aux entreprises des solutions de mobilité durable
- Poursuite des réflexions et mise en œuvre d'une ligne CHRONOBUS en site propre au niveau de la RD834

### **Thème 3 : Faciliter l'usage des véhicules moins polluants**

- Elaboration d'un Schéma Directeur de déploiement des Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Electriques (SDIRVE)

## Thème 1 : Faire du vélo et des modes actifs une alternative aux déplacements motorisés

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
2.1.1	Assurer le suivi et la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur cyclable intercommunal
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Développer les déplacements cohérents et décarbonés	Transports
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn, communes
<b>Partenaire(s) :</b> ADEME, Département des Pyrénées-Atlantiques, Syndicat des mobilités Pau-Béarn Pyrénées, Associations en liens avec le cyclable, Syndicat du tourisme Nord Béarn, AUDAP
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Population (habitants, touristes, travailleurs...)

<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>Avec une part de 95.6% des ménages ayant au moins 1 voiture (contre 81.1% à l'échelle nationale) et 88% des déplacements domicile/travail effectués en voiture, le territoire des Luys en Béarn est largement dominé par le « tout automobile » (seuls 2% des déplacements se font à pied et moins d'1% à vélo).</p> <p>Au regard du poids économique que représente le transport pour les ménages, des effets néfastes sur l'environnement et la santé et d'une demande croissante des habitants, la Communauté de communes entend, par le biais des divers leviers et outils (PCAET, documents de planification), mettre en place une politique en faveur des modes actifs et plus précisément du vélo. Pour cela, la Communauté de communes a élaboré un schéma directeur cyclable, approuvé en conseil communautaire le 16 mai 2024.</p>
<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le développement du vélo sur le territoire</li> <li>- Changements de comportement de mobilité (report modal)</li> <li>- Réduction des émissions de GES du secteur « Transport »</li> </ul> <p><u>Objectifs :</u></p> <p>178 kms de linéaires cyclables mis en place d'ici 2038            498 places de stationnements vélo mises en place d'ici 2038            1 031 lames de jalonnement mises en place d'ici 2038</p> <p>Report modal de 10% des distances parcourues en voiture vers les modes doux (marche à pied / vélo)</p>
<b>Description de l'action :</b>
<p>La Communauté de communes des Luys en Béarn a adopté son schéma directeur cyclable. Véritable outil de programmation et de planification, le schéma directeur cyclable a permis d'identifier les actions à mettre en place à court, moyen et long terme pour développer et encourager la pratique cyclable à l'échelle du territoire communautaire. Il a aussi permis de programmer les investissements cyclables via un plan pluriannuel.</p> <p>Le plan d'action du schéma directeur cyclable s'organise autour de 14 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Axe 1 – Infrastructures et aménagements</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action n°1 :</b> Aménager le réseau cyclable</li> <li>• <b>Action n°2 :</b> Améliorer le réseau cyclable existant et résorber les discontinuités</li> <li>• <b>Action n°3 :</b> Adapter l'espace public aux évolutions réglementaires au sein des communes</li> <li>• <b>Action n°4 :</b> Assurer le jalonnement et la signalétique directionnelle sur l'ensemble des itinéraires</li> </ul> </li> </ul>

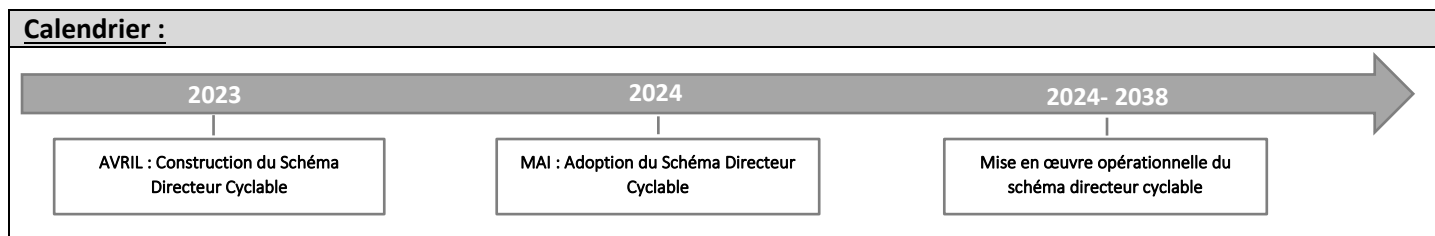
- **Schéma– Développement du stationnement vélo**
  - **Action n°1 :** Développer le stationnement vélo en lien avec l’offre de transport et les aires de covoiturage
  - **Action n°2 :** Développer le stationnement vélo sur voirie en lien avec les lieux de vie et de tourisme
  - **Action n°3 :** Pallier les carences de stationnement vélo
  - **Action n°4 :** Développer le stationnement dans les établissements recevant du public, y compris les établissements scolaires
  - **Action n°5 :** Développer une cartographie recensant l’ensemble des stationnements et des services vélo associés
- **Axe 3 – Communication, sensibilisation et animation de la pratique**
  - **Action n°1 :** Renforcer la lisibilité de l’offre de mobilité cyclable
  - **Action n°2 :** Inciter à la labellisation « Employeur Pro-Vélo » pour les usagers du quotidien
  - **Action n°3 :** Développer les actions évènementielles en faveur de la mobilité active
  - **Action n°4 :** Multiplier et accélérer la formation pour l’apprentissage du vélo et mécanique vélo
  - **Action n°5 :** Evaluer les infrastructures, services et dispositifs via des enquêtes internes et comptages




Il s’agira pour la Communauté de communes des Luys en Béarn de garantir la mise en œuvre opérationnelle de cette feuille de route avec une programmation pluriannuelle.

Cela passera par :

- La réalisation d’un travail de suivi et d’évaluation des aménagements et équipements développés à l’échelle du territoire communautaire par les différents maîtres d’ouvrages (communes, Département, etc.)
- La veille régulière autour des dispositifs d’aides émergeant dans le temps et pouvant faciliter la mise en place des aménagements et équipements cyclables (AAP, AMI, Fonds Vert...).
- L’accompagnement technique et financier de la Communauté de communes vers les communes (via de l’ingénierie, la mise en place d’un fond de concours...)

<b>Moyens :</b>	
<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôle Aménagement et Développement Durable de la CCLB</li> <li>- Service communication de la CCLB</li> <li>- Communes/CD64</li> <li>- Prestataires extérieurs pour les aménagements, animations, services de réparation</li> </ul>
<b>Techniques :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma directeur cyclable intercommunal</li> <li>- Schémas directeurs cyclables communaux</li> </ul>
<b>Budget :</b>	3 480 000 € HT pour la mise en place opérationnelle du schéma (de 2024 à 2038) Dont 100 800 € pour le développement du stationnement vélo
<b>Financements possibles :</b>	Fonds Vert AAP de l’ADEME en lien avec le développement du vélo et de la mobilité douce Aides locales (CD64, Syndicat Pau Béarn Pyrénées Mobilités) Programmes CEE (Alvéole, Objectif Employeur Pro Vélo, etc.)



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de kilomètres de voies cyclables</li> <li>- Nombre de places de stationnement vélo</li> <li>- Linéaire d'itinéraires cyclables jalonnés (en km)</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Report modal vers le vélo</li> </ul>	
<p><i>Gain annuel énergétique :</i></p>  <p>20 GWh/ an</p>	<p><i>Production énergie renouvelable annuelle :</i></p> <p>Non concerné</p>
<p><i>Gain annuel gaz effet de serre :</i></p>  <p>180 teqCO2/ an</p>	<p><i>Gain qualité de l'air :</i></p> 

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
2.1.2	Développer des aménagements et des services en faveur de la pratique du vélo sur le territoire
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Développer les déplacements cohérents et décarbonés	Transports
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn, communes
<b>Partenaire(s) :</b> Conseil départemental, Syndicat des Mobilités Pau Béarn Pyrénées, prestataires vélo
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Population (habitants, touristes, travailleurs...)

<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>Le contexte actuel incite au développement des modes alternatifs à l'automobile (augmentation des prix des carburants, sensibilisation aux modes actifs pour la santé, sensibilisation à la pollution liée aux GES et aux particules, réglementation en faveur du développement des modes actifs...).</p> <p>La Communauté de communes a pour volonté de mettre à disposition des administrés de nouveaux services et équipements en lien avec la mobilité quotidienne et de loisir et ainsi permettre un report modal de la voiture vers le vélo bénéfique pour la santé, le cadre de vie...</p>
<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le développement du vélo sur le territoire</li> <li>- Diminution de l'empreinte environnementale du territoire</li> <li>- Changements de comportement de mobilité (report modal)</li> <li>- Bénéfices pour la santé et l'environnement</li> <li>- Création d'emplois dans ce secteur (vendeurs, réparateurs...)</li> </ul>
<b>Objectifs :</b>
<p>Participer au financement de la réalisation des aménagements à vocation cyclable (action inscrite dans le projet politique)</p>
<b>Description de l'action :</b>
<p><b>Actions existantes :</b></p> <p><b>Faire l'acquisition d'équipements en lien avec le vélo :</b></p> <p>La Communauté de communes, lauréate du programme « AVELO 2 » de l'ADEME, a fait l'acquisition d'équipements utiles pour l'usage du vélo au quotidien : achat de 50 arceaux simples pour le stationnement, mise en place de bornes/stations multi-outils (3 stations complètes avec système de gonflage et 10 simples + achat de matériel « mobile » de réparation). La CCLB a également fait l'acquisition de « petit matériel de réparation » qui sera utilisé dans le cadre des animations autour du vélo (ateliers de réparation notamment).</p> <p><b>Mettre en place des ateliers autour du vélo :</b></p> <p>Dans le cadre du programme « AVELO 2 » de l'ADEME, la CCLB a fait appel à des associations locales pour animer des ateliers vélo organisés sur l'ensemble du territoire. Des ateliers de remise en selle et de réparation vélo ont été mis en place auprès du grand public mais aussi auprès des scolaires. Sur l'année scolaire « 2023-2024 », 12 établissements scolaires et 3 accueils de loisirs soit un total d'environ 490 enfants et adolescents ont bénéficié d'ateliers vélo sur le territoire. Cette action sera reconduite annuellement par la Communauté de communes via une enveloppe dédiée. La Communauté de communes reconduira annuellement le développement de ces ateliers vélo, dont la promotion est réalisée à travers un guide à destination des scolaires.</p>

### Mettre en place un fond de concours « aménagements et équipements cyclables » :

Afin de soutenir le développement du cyclable à l'échelle du territoire intercommunal, la Communauté de communes des Luys en Béarn a fait évoluer en 2024 le fonds de concours à destination des communes pour intégrer le soutien à la politique cyclable.

Deux objectifs sont poursuivis dans ce cadre : la réalisation d'aménagements dédiés aux mobilités cyclables et la mise en place d'équipements (mobilier...). Cette action est également intégrée dans le cadre du projet politique : « Participer au financement de la réalisation des aménagements à vocation cyclable ».

### Nouvelles actions :

#### Poursuivre le schéma de développement des mobilités douces dans les Zones d'Activités Economiques :

La Communauté de communes a mis en place un schéma de développement des mobilités douces dans les ZAE. Les aménagements seront poursuivis avec l'objectif de mailler les itinéraires, d'améliorer leur identification pour accroître les pratiques et de favoriser l'intermodalité (bus/cyclable) avec notamment la mise en place de box vélos pour résoudre la problématique du dernier kilomètre vers son entreprise.

#### Favoriser l'intermodalité covoiturage/cyclable :

La Communauté de communes a élaboré, avec l'accompagnement de l'AUDAP, un schéma directeur covoiturage visant à favoriser cette pratique. La réflexion intègre les perspectives de déploiement d'équipements et d'outils pour faciliter l'intermodalité cyclable/covoiturage.

#### Développer des services de location/mise à disposition de Vélo à Assistance Electrique sur le territoire :

La Communauté de communes entend favoriser le développement de la pratique du vélo au travers de la location/mise à disposition de vélos électriques dont elle a fait l'acquisition. L'objectif est de pouvoir permettre au grand public de découvrir et expérimenter ce mode de déplacement alternatif et de favoriser le passage à l'acte (changement de mode de déplacement). Un groupe de travail a été mis en place pour étudier les opportunités, pistes d'actions, cibles envisageables pour favoriser le développement de ce service. Les vélos seront mis à disposition des communes candidates, pour l'expérimentation par leurs administrés.

#### Faciliter la création d'une « Fabrique du vélo » :




Il s'agit de créer un espace de rencontre, d'animation et de partage autour de la pratique du vélo. Il s'agira d'acquérir un espace qui sera aménagé afin d'accueillir différentes activités en lien avec le vélo : atelier de réparation, remise en selle, bourse au vélo, ... L'ensemble de ces animations seront assurées par des associations locales. La Communauté de communes souhaite faciliter la mise en place de ce « tiers-lieux » mais ne portera pas la maîtrise d'ouvrage de cette installation.

### Moyens :

<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôle Aménagement et Développement Durable de la CCLB</li> <li>- Service communication de la CCLB</li> </ul>	
<b>Techniques :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide de l'offre scolaire de la CCLB « Hèit a casa »</li> </ul>	
<b>Budget :</b>	<i>Développer des services de location/mise à disposition de Vélo à Assistance Electrique</i>	<i>Achat du matériel (vélos, antivols...) :</i> 12 000 € <i>Entretien : env. 100 €/an/vélo</i>
	<i>Ateliers vélo auprès des scolaires</i>	<i>Budget : 7 500 €/an</i>
	<i>Fond de concours « aménagements/équipements cyclables »</i>	100 000 €/an
<b>Financements possibles :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Génération Vélo (dispositif CEE)</li> <li>- Programmes nationaux en lien avec le développement du vélo (AMI, AAP...)</li> </ul>	

### Calendrier :



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de vélo loués/mis à disposition (en nombre de jours)</li> <li>- Nombre de kilomètres de voies cyclables créées</li> <li>- Nombre d'écoles bénéficiant d'ateliers vélo/Budget alloué à la mise en place d'ateliers vélo auprès des scolaires</li> <li>- Nombre de communes ayant bénéficié du fond de concours</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Report modal vers le vélo</li> </ul>	
<i>Gain annuel énergétique :</i>  20 GWh/ an	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i>  180 teqCO <sub>2</sub> / an	<i>Gain qualité de l'air :</i> 



<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>	
2.1.3	Aménagement des pistes cyclables sur routes départementales et soutien financier aux schémas vélo des EPCI	
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>	
Développer les déplacements cohérents et décarbonés	Transports	
<b>Type(s) d'action :</b>		
<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Département des Pyrénées-Atlantiques
<b>Partenaire(s) :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn, communes
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Communes, population (habitants, touristes, travailleurs...)

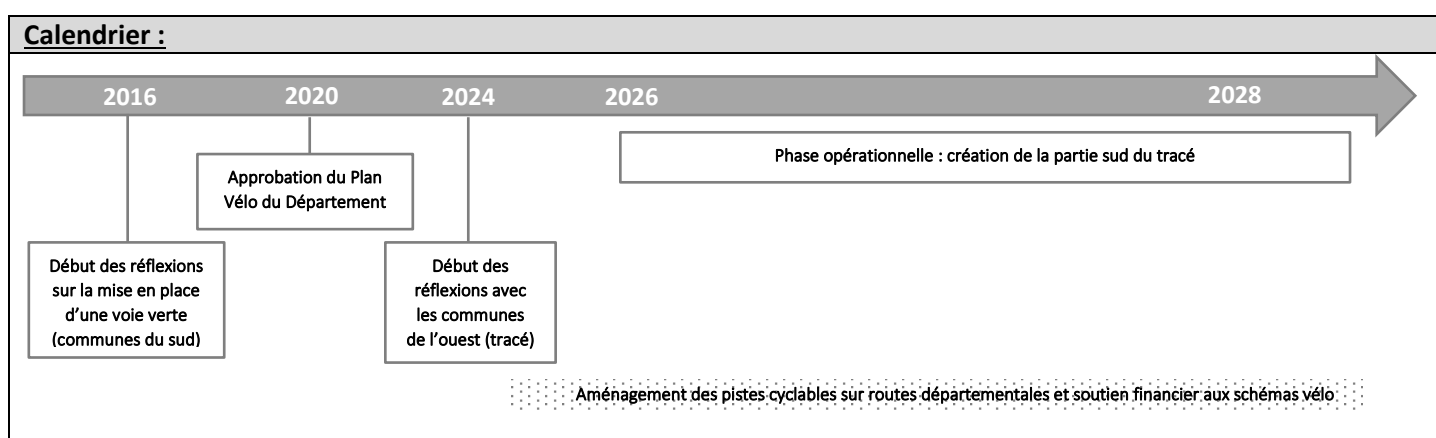
<b>Contexte et enjeux :</b>
Le Département des Pyrénées-Atlantiques a lancé une démarche inédite de co-construction d'une « Stratégie Bas Carbone » avec les EPCI du territoire. Cette action s'inscrit dans le cadre du contrat- objectifs avec la Communauté de communes des Luys en Béarn.
<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le développement de l'offre d'itinéraires cyclables du quotidien</li> <li>- Favoriser le développement du vélo sur le territoire</li> <li>- Diminuer l'empreinte environnementale du territoire</li> <li>- Changer les comportement de mobilité (report modal)</li> </ul> <p><u>Objectifs :</u> 1 000 km d'itinéraires cyclables sécurisés en 10 ans. 1 véloroute / voie verte départementale qui relie Pau à Sault-de-Navailles en traversant les Luys en Béarn</p>
<b>Description de l'action :</b>
<p>Dans le cadre du développement de sa Stratégie Bas Carbone, le Département des Pyrénées-Atlantiques entend développer sa politique vélo en favorisant la mise en œuvre opérationnelle de son Plan Vélo 2020 en concordance avec les EPCI.</p> <p>A travers cette action, le Département a pour ambition de développer la coordination, de soutenir financièrement la réalisation de schémas vélo à l'échelle des EPCI ainsi que la réalisation d'aménagements sur les voies départementales (sécurisation et harmonisation notamment zone de conurbation). En complément de ces actions, le Département poursuivra la mise en place d'aménagements cyclables aux abords des collèges du territoire.</p> <p>Cela se traduira par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réalisation d'études sur la sécurité routière autour des collèges (objectif : 10 études finalisées à moyen terme).</li> <li>- La mise en place d'un réseau de coordination entre les acteurs du territoire pour réaliser les schémas vélo mais aussi pour coordonner d'autres sujets liés à la mobilité (objectif : 2 réunions par an)</li> </ul> <p>Le projet de Chronobus (fiche action 2.2.5) sur la route départementale n°834 (sous maîtrise d'ouvrage du syndicat des mobilités) est accompagné d'une réflexion pour un aménagement conjoint qui serait dédié aux mobilités douces cyclables.</p>




#### EXEMPLARITE DE LA CC DES LUYS EN BEARN :

##### Participation à la mise en place d'une véloroute /voie verte traversant le territoire des Luys en Béarn

En 2016, la commune de Serres-Castet a lancé une réflexion sur la mise en place d'une voie verte pouvant relier Serres-Castet à Montardon et à Sauvagnon. Avec l'aide du Conseil Départemental, ce projet est devenu plus ambitieux avec pour objectif de rejoindre la commune de Sault-de-Navailles. Le Conseil Départemental l'a donc intégré dans son Plan Vélo 2020 et en est devenu le maître d'ouvrage. La Communauté de communes des Luys en Béarn accompagne financièrement ce projet. Les travaux du 1<sup>er</sup> tronçon ont débuté en 2026 sous forme de voie verte en site propre (Pau/Montardon/Serres-Castet). Les discussions se poursuivent avec les partenaires pour déterminer le tracé sur la continuité de cet itinéraire jusqu'à Sault-de-Navailles.

<b>Moyens :</b>		
<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques</li> <li>- Services mobilité des EPCI</li> </ul>	
<b>Techniques :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Schémas directeurs cyclables approuvés</li> <li>- Plan vélo du CD64</li> </ul>	
<b>Budget :</b>	<i>Aménagement des pistes cyclables sur route départementale</i>	<i>Intégré au budget du Département</i>
	<i>Soutien financier aux schémas vélo des EPCI</i>	<i>Intégré au budget du Département</i>
<b>Financements possibles :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds européens</li> <li>- ADEME</li> <li>- Fonds vert</li> <li>- Règlement d'intervention du CD64</li> <li>- Autofinancement EPCI et communes</li> </ul>	



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de kilomètres de voies cyclables</li> <li>- Nombre d'études de sécurité mise en place/an</li> <li>- Nombre de réunions avec les acteurs de la mobilité/an</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
- Report modal vers le vélo	
<i>Gain annuel énergétique :</i>  20 GWh/ an	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i>  180 teqCO <sub>2</sub> / an	<i>Gain qualité de l'air :</i> 

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>	
2.1.4	Promouvoir les modes de déplacement actifs, la réduction des distances de déplacement et assurer la promotion de l'écoconduite	
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>	
Développer les déplacements cohérents et décarbonés	Transports	
<b>Type(s) d'action :</b>		
<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn, communes
<b>Partenaire(s) :</b> ADEME, Département des Pyrénées-Atlantiques, Syndicat des mobilités Pau-Béarn Pyrénées
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Population (habitants, touristes, travailleurs...)

### **Contexte et enjeux :**

Les déplacements sont la première source de consommation d'énergie (39%) et d'émissions de GES (31%) à l'échelle de la Communauté de communes des Luys en Béarn. Ils sont caractérisés par l'utilisation quasi-exclusive de la voiture individuelle et des produits pétroliers, dont la combustion est génératrice d'émissions de GES et de polluants atmosphériques.

2 axes constituent les principaux leviers pour l'atteinte des objectifs : la réduction des besoins de déplacement et la substitution de la voiture par d'autres modes de déplacements moins ou non carbonés.

Consciente que cela ne pourra se faire sans la mise en œuvre de communication et d'animation autour des modes de déplacement alternatifs (marche, vélo...), la Communauté de communes souhaite s'affirmer aussi bien en tant qu'ambassadrice du vélo auprès des habitants, qu'en tant qu'actrice du changement (en interne).

(cf Fiche action « EXEMPLARITE DE LA CCLB : Promouvoir la mobilité durable au sein des services »).

### **Objectifs :**

- Sensibiliser et proposer de nouvelles solutions de déplacement sur le territoire
- Diminuer les consommations énergétiques et les émissions de GES associées aux trajets en voiture
- Changements de comportement de mobilité (report modal)

Tendre vers un report modal de 10% des distances parcourues en voiture vers les modes doux (marche à pied / vélo), 5% des distances parcourues en voiture vers les transports en commun et de 25% des distances parcourues en voiture vers le covoiturage

75% des habitants sensibilisés au principe d'éco-conduite et 75% pour le transport de marchandise

### **Description de l'action :**

#### Actions existantes :

#### Organisation d'un « Mois des mobilités des Luys en Béarn » :

Du 1er au 30 juin 2023, la Communauté de communes des Luys en Béarn a organisé pour la première fois le « Mois des mobilités ». Aux côtés de la CCLB, clubs cyclistes, écoles et partenaires se sont mobilisés pour proposer un programme d'animations gratuit et tout public. A travers ce mois des mobilités, l'objectif était de permettre au plus grand nombre de réfléchir et de tester d'autres façons de se déplacer sur le territoire. A cette occasion, ont été mis en place : 3 événements « grand public », balades à vélo, des ateliers de réparation et remise en selle auprès des scolaires, etc.

#### Faire la promotion des équipements et services en lien avec les modes actifs :

La Communauté de communes utilise tous les outils de communication et notamment des vidéos promotionnelles, de l'affichage, des articles de presse sur tout ce qui concerne le développement des modes actifs sur le territoire : communication sur le schéma directeur cyclable, projet de véloroute départementale, dispositifs d'aides... Les communes participent également à faire la promotion des modes actifs en relayant l'ensemble de ces éléments via leurs réseaux.

### Nouvelles actions :

Auprès des habitants, entreprises, touristes : Il s'agira de communiquer régulièrement et de faire la promotion des modes actifs via un plan de communication. Pour cela, pourront être mis en œuvre une carte interactive des équipements, services et itinéraires présents sur le territoire, des vidéos promotionnelles, de l'affichage, articles de presse... sur tout ce qui concerne le développement des modes actifs sur le territoire (création de nouvelles pistes, mise en place de nouveaux services, promotion des bienfaits de la marche, vélo au regard de la santé, économies...). Une page dédiée aux « mobilités » sera créée sur le site internet officiel de la Communauté de communes et régulièrement alimentée.

Auprès des communes : Il s'agira de communiquer auprès des communes sur les différents éléments en faveur du développement des modes actifs sur le territoire : veille et communication sur les différents appels à projet, accompagnement au montage de dossier de candidature...

### Organiser un événement autour de la promotion des modes actifs :

Cet événement aura pour objectif de favoriser le développement et la pratique de modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. Il permettra de promouvoir la mobilité douce tout en donnant l'occasion aux participants de découvrir leur environnement et le patrimoine historique et culturel du territoire. Il pourra être rattaché à des événements autour de la mobilité mis en place à l'échelle locale, nationale voire européenne (Challenge de la mobilité, Journée européenne des mobilités, Mai à vélo, etc.)

### Sensibiliser le grand public et les entreprises autour de la réduction des distances de déplacement :

La mise en œuvre de cette action reposera sur le développement d'une campagne de communication relative aux solutions pour favoriser la réduction des distances de déplacement au quotidien. Cette action pourra être complétée par des réunions d'information à destination des entreprises. Les réunions d'information pourront reprendre le format mis en place à l'occasion de la 1ère édition du "Midi Mobilité Entreprise" qui fut développé en mai 2024 par la Communauté de communes (ex d'animations : stands d'information et de découverte des solutions de mobilité, réunion d'information avec les dirigeants et services RH/RSE). Des partenaires tels que la CCI ou encore le Syndicat Pau Béarn Mobilités pourront être mobilisés pour coanimer ces réunions.

### Assurer la promotion de l'écoconduite :

La mise en œuvre de cette action reposera sur la mise en place de réunions d'information à destination des entreprises, des agriculteurs et du grand public. Des partenaires, en lien avec cette thématique et ces différents publics ciblés ici, pourront être mobilisés pour coanimer ces réunions (exemples de partenaires pouvant être associés : CCI, Syndicat Pau Béarn Mobilités,...).

### Faire vivre les programmes et dispositifs en faveur du développement des modes actifs initiés par les partenaires :

Focus sur les actions du Département : L'appel à projet « A vélo, c'est la classe ! » porté par le CD64 a pour objectif de sensibiliser et développer la mobilité cyclable dans le milieu scolaire et plus particulièrement au collège. A travers cet appel à projet, le CD64 permettra à de nombreux collégiens d'appréhender la pratique du vélo par le biais d'animations : atelier vélo école, réparation/ entretien du vélo... Il s'agira pour la Communauté de communes de promouvoir ces offres auprès des publics concernés.



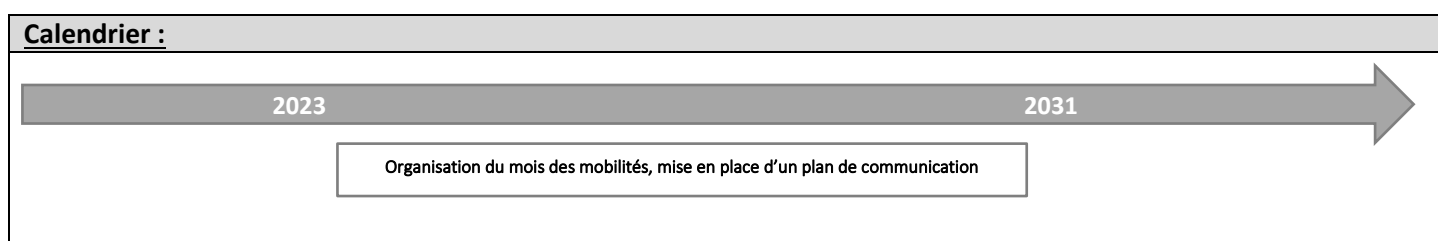
Focus sur les actions du Syndicat Pau Béarn Pyrénées Mobilité : Le SPBMP offre la possibilité à 5 classes incluses dans son périmètre de découvrir les mobilités à travers 2 parcours clés en main et gratuits : « Quand je serai grand, je serai cycliste ! » & « Le tour des mobilités : en route vers le maillot jaune ». Il s'agira pour la Communauté de communes de promouvoir ces offres auprès des communes éligibles : Serres-Castet, Sauvagnon, Montardon et Navailles-Angos, adhérentes du syndicat.




### **EXEMPLARITE DE LA CC DES LUYS EN BEARN :**

#### Intégrer les modes actifs dans les événements, programmations initiées par la CCLB (et les communes) :

- Mise en place de stand de promotion du vélo et/ou d'animations lors des différents événements portés par la Communauté de communes (journée Nelson Paillou, ...)
- Organisation d'événements, d'animations autour de la découverte, inauguration de nouveaux itinéraires vélo sur le territoire
- Communication sur les différentes manières de se rendre sur le lieu d'un événement organisé par la CCLB (plan d'accès faisant la promotion du bus, vélo, marche, covoiturage...)

<b>Moyens :</b>		
<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôle Aménagement et Développement Durable de la CCLB</li> <li>- Service communication de la CCLB et des communes</li> </ul>	
<b>Techniques :</b>		
<b>Budget :</b>	<i>Faire la promotion des équipements/services en lien avec les modes actifs</i>	<i>Plan de communication : 8 000€ (années 2022-2024)</i>
	<i>Organiser un événement autour de la promotion des modes actifs</i>	<i>3 000 € annuel</i>
	<i>Intégrer les modes actifs dans les événements initiés par la CCLB (+ les communes)</i>	<i>A moyens constants</i>
<b>Financements possibles :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmes nationaux en lien avec la promotion des modes actifs (AMI, AAP...)</li> </ul>	



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'événements réalisés en lien avec la promotion des modes actifs</li> <li>- Nombre d'établissements scolaires et d'élèves du territoire ayant bénéficié d'animation autour des mobilités</li> <li>- Nombre de réunions d'informations mises en place</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Report modal</li> </ul>	
<i>Gain annuel énergétique :</i>  3,1 GWh/ an (incluant le gain des actions 2.1.3 et e 2.2.1)	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i>  500 teqCO2/ an (incluant le gain des actions 2.1.3 et 2.2.1)	<i>Gain qualité de l'air :</i> 

## Thème 2 : Réduire l'utilisation de la voiture individuelle

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
2.2.1	Déployer une stratégie de covoiturage
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Développer les déplacements cohérents et décarbonés	Transports
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES <input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn, communes
<b>Partenaire(s) :</b> Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Pyrénées-Atlantiques, Pôle métropolitain du Pays de Béarn, Nouvelle Aquitaine Mobilité, Syndicat Pau Béarn Pyrénées Mobilité, Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Habitants, entreprises du territoire

<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>Le transport routier est le premier poste de consommations énergétiques et le second poste d'émission de GES à l'échelle du territoire, ce qui en fait un des enjeux majeurs et un axe prioritaire pour le PCAET. L'une des solutions envisageables pour réduire les distances parcourues sur le territoire est d'organiser une mobilité partagée permettant ainsi de limiter l'utilisation de la voiture individuelle. Dans cette logique, le covoiturage apparaît comme une solution complémentaire là où il n'y a pas de transports en commun ou en renfort de service.</p> <p>La Communauté de communes travaille les scénarios de solutions et de services de mobilité qu'elle souhaite développer sur le territoire. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un Contrat Opérationnel de Mobilité avec la Région, signé à l'échelle du bassin de mobilité du Grand Pau. La structuration et l'amplification de l'usage du covoiturage fait partie des axes qui figurent dans ce contrat.</p> <p>La Communauté de communes a sollicité l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées pour l'accompagner dans l'élaboration de son schéma directeur de covoiturage, avec l'analyse des sites favorables au développement des pratiques et aux travaux nécessaires à leur valorisation.</p>
<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démontrer la pertinence du covoiturage pour le territoire</li> <li>- Identifier les lieux et pratiques actuels du covoiturage sur le territoire</li> <li>- Suggérer des sites pour aménager des lieux favorables à la pratique du covoiturage</li> <li>- Apporter des éclairages sur les types d'aménagement et les outils de mise en relation</li> <li>- Réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements par le covoiturage : report de 25% des distances parcourues en autosolisme par des distances parcourues en covoiturage à horizon 2050</li> </ul>
<b>Description de l'action :</b>
<p>Schéma Directeur de Covoiturage avec l'accompagnement de l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eléments de discours en faveur du développement du covoiturage sur le territoire,</li> <li>- Diagnostic des pratiques de covoiturage, de suggestions, priorisées, pour l'aménagement de sites favorables à la pratique,</li> <li>- Recommandations quant à l'aménagement des lieux de covoiturage,</li> <li>- Présentation d'outils facilitant la promotion du covoiturage (mise en relation, communication, aménagements ,...)</li> </ul> <p>Pour cela, l'AUDAP réalisera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un recensement des lieux de covoiturage référencés et spontanés (exploitation des données existantes, travail de terrain...)</li> <li>- Des enquêtes sur les sites existants ou identifiés comme stratégiques (questionnaire en direct et en ligne...).</li> </ul>

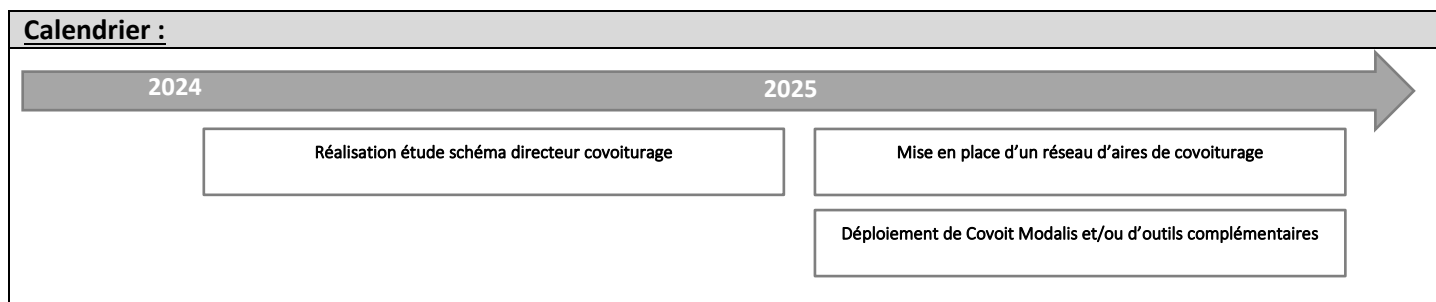
Mettre en œuvre le schéma de covoiturage, une fois les actions identifiées




Proposer un outil de mise en relation pour les services de covoiturage :

Cet outil sera destiné à faciliter la pratique autour des aires identifiées, améliorer la mise en relation des covoitureurs et permettre l'animation de communautés internes au territoire de la Communauté de communes.




La Région a mis en place la plateforme Covoit-Modalis à disposition des EPCI avec lesquels elle a contractualisé et travaille en lien avec le Syndicat Pau Béarn Pyrénées Mobilité qui bénéficie également de l'outil en qualité de membre de Nouvelle-Aquitaine Mobilités pour déployer le service sur les communes membres.

<b>Moyens :</b>	
<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Région Nouvelle-Aquitaine, Nouvelle-Aquitaine Mobilité</li> <li>- Pôle Aménagement et Développement Durable de la CCLB</li> <li>- AUDAP</li> </ul>
<b>Techniques :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude</li> <li>- Outil Covoit-Modalis</li> </ul>
<b>Budget :</b>	Etude de l'AUDAP : 10 400 €
<b>Financements possibles :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Région Nouvelle-Aquitaine (COM)</li> <li>- TENMOD (projet avec autre EPCI pour être éligible)</li> <li>- CPER</li> <li>- FEADER</li> <li>- Programme CEE</li> </ul>



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'aires de covoiturage sur le territoire</li> <li>- Taux d'occupation des principales aires de covoiturage</li> <li>- Nombre de trajets en covoiturage référencés</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part modale de la voiture</li> <li>- Kilomètres parcourus en covoiturage (données digitales récoltées sur plateformes)</li> </ul>	
<i>Gain annuel énergétique :</i>  2 GWh/ an	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i>  140 teqCO2/ an	<i>Gain qualité de l'air :</i> 



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entreprise ayant bénéficié d'au moins une action de sensibilisation</li> <li>- Nombre d'aires de covoiturage existantes</li> <li>- Nombre d'utilisateur de l'outil MODALIS</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Kilomètres parcourus en covoiturage (données digitales récoltées sur plateformes)</li> <li>- Part modale de la voiture</li> </ul>	
<i>Gain annuel énergétique :</i>  2 GWh/ an	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i>  140 teqCO2/ an	<i>Gain qualité de l'air :</i> 

<b>Fiche action n° :</b> 2.2.3	<b>Nom de l'action :</b> Mettre en œuvre un service de transport à la demande (TAD)
<b>Axe stratégique :</b> Développer les déplacements cohérents et décarbonés	<b>Thématique :</b> Transports
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn
<b>Partenaire(s) :</b> Région Nouvelle-Aquitaine, Pôle Métropolitain du Pays de Béarn, Syndicat Mixte Pau Béarn Mobilités, communes
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Habitants du territoire (notamment les personnes âgées et personnes sans solutions de mobilité)

### Contexte et enjeux :

La mobilité est un enjeu fort sur le territoire communautaire aussi bien du point de vue du service à déployer pour les personnes sans solution de mobilité que de l'objectif de réduction de l'impact des transports individuels (émissions).

La Loi d'Orientation sur les Mobilités a permis d'engager des réflexions sur l'évolution de la gouvernance et les services à développer ; la Communauté de communes a fait le choix de contractualiser avec la Région dans le cadre d'un Contrat Opérationnel de Mobilité (COM), pour déployer une offre de service sur l'ensemble de son territoire.

Un des axes du COM consiste à mettre en place un service de transport à la demande pour notamment répondre aux enjeux de mobilité en zone rurale. La Communauté de communes a engagé une étude visant à définir le scénario de l'offre répondant aux enjeux identifiés. Le cabinet TECURBIS accompagne la Communauté de communes et la Région avec un objectif de déploiement du service fin 2025.

Actuellement, seules 4 communes du sud du territoire bénéficient déjà d'un service de transport en commun et de transport à la demande, du fait de leur adhésion au syndicat des mobilités et de leur situation, avec une forte densité de population en périphérie de l'agglomération paloise.

### Objectifs :

- Favoriser la mobilité des publics les plus fragiles ou sans solution de mobilité
- Lutter contre l'isolement des publics les plus fragiles ou sans solution de mobilité
- Lutter contre la perte d'autonomie des personnes âgées
- Proposer des alternatives à l'autosolisme

Objectifs : Mise en service de TAD à l'échelle du territoire fin 2025

### Description de l'action :

Le service de Transports à la Demande (TAD) consiste à assurer des dessertes en milieu rural peu dense, dans lequel un système de transport collectif classique ne serait pas viable. Il consiste à assurer un service de transport en commun avec réservation préalable. La prise en charge de l'utilisateur se fera à domicile pour un trajet vers la polarité la plus proche, avec un point d'arrêt à proximité des services et commerces. La prise en charge du trajet retour s'effectue au point d'arrêt avec dépose au domicile. Un règlement de service sera mis en place et définira notamment la participation de l'utilisateur.

#### Réalisation d'une étude de faisabilité de service de transport à la demande (TAD) :

Depuis 2021, la Région Nouvelle-Aquitaine est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur les 2 EPCI du Nord-Béarn, à l'exception de 6 communes membres du Syndicat mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités (SMPBPM). L'action régionale se traduit localement par la mise en œuvre de Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) : la CC Luys en Béarn, la CC Nord-Est Béarn et la CA de Pau Pyrénées constituent le bassin de mobilité du Grand Pau.

Afin de donner corps à la compétence mobilité portée par la Région, la Communauté de communes en partenariat avec la Région a souhaité mener une étude de faisabilité globale de services de transport à la demande (TAD) sur son territoire.

Cette étude, conduite par le bureau d'étude TECURBIS, comprend les phases suivantes :

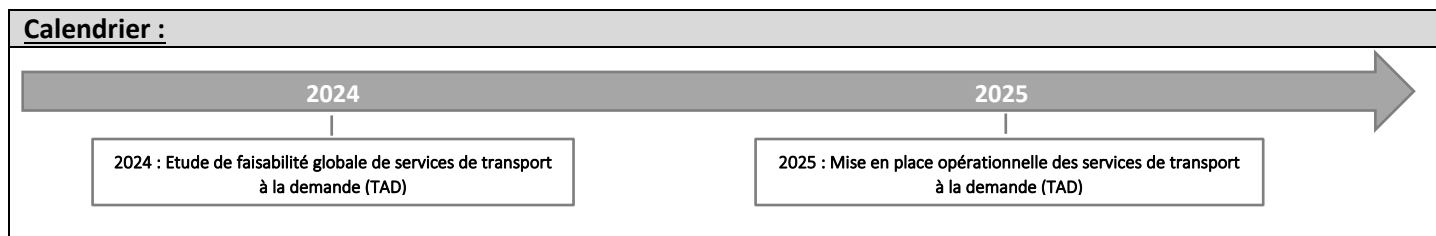
- PHASE 1/ Cadrage du besoin : recueil et analyse des données existantes, recensement des besoins et attentes, définition des enjeux stratégiques
- PHASE 2/ Scénarios : définition de scénarios techniques de services de TAD, première approche sur les coûts, approche juridique
- PHASE 3/ Préfiguration du service : déclinaison du scénario retenu, modalité technique de fonctionnement, plan de desserte...




#### Mise en place du service de Transport à la Demande :

Cette étude réalisée en 2024/2025 a permis de définir le niveau de service attendu. La Communauté de communes des Luys en Béarn engage la mise en œuvre opérationnelle du TAD en 2025, avec un objectif de prise d'effet fin 2025.

La réservation se fera via la centrale de réservation de la Région Nouvelle-Aquitaine, mise à disposition dans le cadre du Contrat Opérationnel de Mobilité.

<b>Moyens :</b>	
<b>Humains :</b>	- Pôle Aménagement et Développement Durable de la CCLB - Service communication de la CCLB
<b>Techniques :</b>	- Outil MODALIS
<b>Budget :</b>	<i>Etude de faisabilité globale de services de TAD</i>   15 000 € (dont 50 % CCLB)
	<i>Mise en place du service TAD</i>   90 000 €/an (dont 50 % CCLB)
<b>Financements possibles :</b>	Région Nouvelle-Aquitaine (4 €/habitant hors SMPBM) ADEME Fonds LEADER Fonds vert Recettes des titres de transport (usagers)



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de kilomètres parcourus</li> <li>- Nombre d'usagers annuels</li> <li>- Nombre de courses déclenchées dans l'année</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
- Enquête de satisfaction des usagers	
<i>Gain annuel énergétique :</i> 	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i> 	<i>Gain qualité de l'air :</i> 

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
2.2.4	Proposer aux entreprises des solutions de mobilité durable
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Développer les déplacements cohérents et décarbonés	Transports – Industrie (hors énergie) - Tertiaire
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn, CCI, Syndicat des mobilités Pau-Béarn Pyrénées, GRDF
<b>Partenaire(s) :</b> Entreprises du territoire
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Employés, entreprises

<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>La Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte (LTECV) de 2015 dispose que, dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains, toutes les entreprises regroupant plus de 100 salariés sur un même site doivent élaborer un Plan de Mobilité. Plus récemment, en 2019, la Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM) a renforcé l'implication attendue des entreprises en matière d'accompagnement de la mobilité des collaborateurs. En effet, celle-ci met à disposition des entreprises de nouveaux outils pour accompagner financièrement leurs salariés, notamment en matière de déplacement domicile-travail.</p> <p>Avec plus de 2 000 entreprises implantées sur le territoire, la Communauté de communes des Luys en Béarn est un territoire dont les flux « domicile-travail » sont importants. Ces déplacements s'effectuent majoritairement en voiture, il y a donc un enjeu à sensibiliser les salariés aux alternatives existantes à la voiture individuelle et à leur présenter les atouts des solutions d'éco-mobilité.</p>

<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître aux entreprises les différents modes de transports présents sur le territoire</li> <li>- Accompagner le changement de comportement de mobilité en concertation avec les entreprises (report modal)</li> <li>- Diminuer l'empreinte environnementale du territoire</li> </ul>

<b>Description de l'action :</b>
<p><b>Créer un réseau autour de la mobilité des salariés :</b></p> <p>L'action repose sur l'organisation de différentes rencontres avec les entreprises du territoire (notamment celles présentes au niveau des ZAE communautaires) et les partenaires (CCI, CMA, Syndicat des mobilités Pau Béarn Pyrénées, IDELIS, GRDF...) afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o D'identifier leurs besoins et leurs problématiques en matière de mobilité,</li> <li>o Présenter les différents modes de transport existant sur le territoire,</li> <li>o Définir avec eux les actions pouvant être mises en place pour favoriser le développement des autres modes de transport,</li> <li>o Communiquer auprès des entreprises sur les appels à projets liés au développement de la mobilité alternative en entreprise,</li> <li>o Faire la promotion du « forfait mobilité durable » et de l'outil MODALIS auprès des entreprises,</li> <li>o Communiquer et inciter les entreprises du territoire à participer annuellement au « Challenge de la mobilité »,</li> <li>o Communiquer et sensibiliser les entreprises sur les carburants alternatifs (ex : bioGNV),</li> <li>o Promouvoir le covoiturage pour se rendre sur son lieu de travail</li> </ul> <p>Cette action sera mise en place avec le soutien de la CCI, du Syndicat des mobilités Pau-Béarn Pyrénées et de GRDF.</p> <p><b>Accompagner la baisse des consommations et la réduction des GES liées à l'activité des entreprises :</b></p> <p>La mise en place de cette action repose sur le développement de réunions d'information à destination des entreprises. Les entreprises en lien avec le transport de marchandises pourront être ciblées plus particulièrement. A l'occasion de ces temps d'information, les entreprises seront sensibilisées sur les sujets suivants : amélioration du taux de remplissage des camions, meilleurs conditionnements, derniers kilomètres, ... Les réunions d'information pourront reprendre le format mis en place à l'occasion de la 1ère édition du "Midi Mobilité Entreprise" qui fut développé en mai 2024 par la Communauté de communes : stands d'information</p>

et de découverte des solutions de mobilité, réunion d'information avec les dirigeants et services RH/RSE. Des partenaires tels que la CCI ou encore le Syndicat Pau Béarn Mobilités pourront être mobilisés pour coanimer ces réunions.

#### Accompagner la réalisation de Plans de mobilité employeur :



Depuis le 1er janvier 2021, les entreprises de plus de 50 salariés travaillant sur un même site doivent insérer dans le cadre de leurs négociations annuelles obligatoires (NAO) le thème de la mobilité. Dans la mesure où ces discussions n'aboutiraient pas, alors ces dernières devront élaborer un Plan de Mobilité Employeur (PME-E). Un plan de mobilité employeur est un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés à l'activité d'un établissement (ou groupe d'établissements) en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

Dans le cadre de leurs missions, la CCI Pau Béarn et le Syndicat des mobilités Pau Béarn Pyrénées offrent la possibilité aux entreprises d'établir une convention « Plan de mobilité -entreprise ». Dans le cadre de cette convention signée pour une durée de 3 ans et visant à favoriser le développement des plans de mobilité entreprise chaque partie s'engage de la manière suivante :

- L'entreprise s'engage à promouvoir toutes les formes de mobilité alternatives à l'autosolisme dans le cadre des déplacements domicile-travail et professionnels de l'ensemble de son personnel, ainsi que des visiteurs.
- La CCI et le Syndicat des mobilités s'engagent quant à eux à accompagner l'entreprise dans la coordination et la gestion du PME-E, proposer un prêt de matériel et des offres tarifaires, accompagner l'établissement dans la mise en œuvre d'animations, communications et promotions des modes alternatifs à l'automobile.

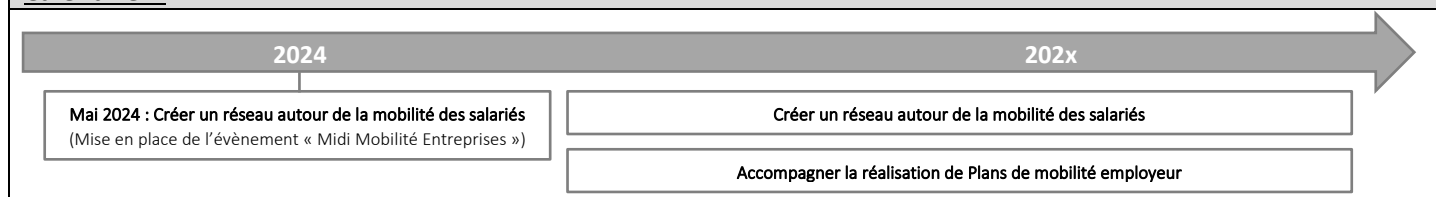
La CCLB soutiendra cette action en :

- Communiquant sur ce dispositif et en redirigeant les entreprises vers la CCI et le Syndicat des mobilités
- Accompagnant la CCI et le Syndicat des mobilités dans l'identification d'entreprises présentes sur le territoire et susceptibles d'être intéressées par ce dispositif d'accompagnement
- Accompagnant techniquement l'élaboration des Plans de mobilité employeur dans les zones d'activité du territoire

#### **Moyens :**

<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôle Aménagement et Développement Durable de la CCLB</li> <li>- Pôle Développement économique de la CCLB</li> <li>- Service communication de la CCLB</li> <li>- Partenaires : Syndicat Pau Béarn Pyrénées Mobilités, CCI, GRDF...</li> </ul>	
<b>Techniques :</b>	- LinkedIn et canaux de communication	
<b>Budget :</b>	<i>Créer un réseau autour de la mobilité des salariés</i>	<i>Moyens constants</i>
	<i>Accompagner la réalisation de Plans de mobilité employeur</i>	<i>Budget Syndicat</i>
<b>Financements possibles :</b>	AAP à destination des entreprises en lien avec la mobilité	

#### **Calendrier :**



#### **Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'entreprises accompagnées par le/les partenaires
- Nombre de Plans Mobilité Employeur mis en place

#### **Indicateurs d'évaluation :**

- Report modal

<i>Gain annuel énergétique :</i> Non estimable	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i> Non estimable	<i>Gain qualité de l'air :</i> Non estimable



<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>	
2.2.5	Poursuite des réflexions et mise en œuvre d'une ligne CHRONOBUS en site propre au niveau de la RD834	
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>	
Développer les déplacements cohérents et décarbonés	Transports	
<b>Type(s) d'action :</b>		
<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Syndicat des mobilités Pau-Béarn Pyrénées, Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques
<b>Partenaire(s) :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn, Région Nouvelle-Aquitaine, communes
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Administrés, habitants de l'aire urbaine

### **Contexte et enjeux :**

L'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et le Syndicat des Transports Pau Béarn Pyrénées Mobilités ont engagé depuis une dizaine d'années un vaste programme d'amélioration de l'offre de services de mobilité sur leur territoire. La première phase de réalisation s'est traduite dans la mise en service en 2019 de la ligne Fébus, une ligne de Bus à Haut Niveau de Service s'inscrivant selon un axe Nord Sud et reliant le centre-ville de la Ville de Pau au niveau de la Gare SNCF et l'hôpital ainsi que par la restructuration du réseau de bus autour de cet axe structurant.

Depuis, le Syndicat des Transports Pau Béarn Pyrénées Mobilités souhaite poursuivre le développement des transports en commun sur son périmètre. Avec ses partenaires, il entend privilégier des aménagements performants à moindre coûts selon le concept des Chronobus tout en intégrant à l'opération l'objectif de requalification des entrées de ville.

Dans cette logique, le Syndicat des Transports Pau Béarn Mobilités a lancé fin 2020 des études visant à la création de lignes Chronobus sur 4 axes identifiés comme prioritaires. La Route de Bordeaux qui relie l'Agglomération paloise et le territoire de la Communauté de communes des Luys en Béarn représente un des 4 axes prioritaires.

La création de cette ligne est un projet que la Communauté de communes souhaite voir se réaliser afin de faciliter l'accès à la ville de Pau et diminuer le trafic sur l'axe de la RD834, avec la mise en service d'une ligne de transport en commun efficace et attractive.

Ce projet intègrerait un aménagement conjoint dédié aux mobilités douces cyclables sur la RD834.

### **Objectifs :**

- Requalifier les entrées de ville
- Favoriser le développement d'aménagements en faveur des modes doux
- Favoriser le report modal

### **Description de l'action :**

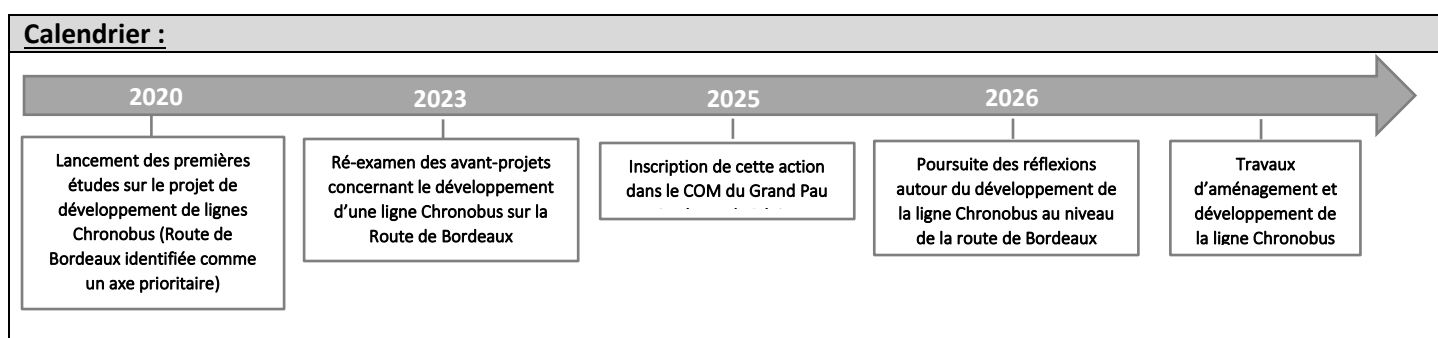
Face à l'engorgement de la route de Bordeaux (RD834), la fluidité de l'accès du Nord de Pau depuis le territoire des Luys en Béarn est dégradée. Porte d'entrée majeure sur l'agglomération pour le nord Béarn, la Communauté de communes et le Syndicat des Transports Pau Béarn Pyrénées Mobilités étudient, avec l'appui du Département, un projet de voie réservée aux transports en commun sur la RD834 entre le rond-point de l'aéroport à Serres-Castet et le rond-point Combattants d'Afrique du Nord à Pau, et jusqu'à la place de Verdun.




Ce projet permettra d'engager un report modal grâce au déploiement d'une ligne Chronobus, dont le temps de parcours sera fiabilisé voire réduit par des infrastructures dédiées (voie en site propre et/ou prioritaire par exemple au niveau de la traversée du pont autoroutier).

Cette action repose sur :

- Une phase pré-opérationnelle basée sur la mise en place d'étude de faisabilité permettant d'évaluer les conditions techniques et économiques ainsi que l'opportunité de réaliser le projet, acquisition de réserves foncières...
- Une phase opérationnelle : réalisation des travaux d'aménagement

<b>Moyens :</b>	
<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Syndicat des Transports Pau Béarn Pyrénées Mobilités</li> <li>- Pôle Aménagement et Développement Durable de la CCLB</li> </ul>
<b>Techniques :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude préliminaire Chronobus de 2020</li> </ul>
<b>Budget :</b>	A définir à la suite des études
<b>Financements possibles :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Syndicat des Transports Pau Béarn Pyrénées Mobilités</li> <li>- Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques</li> <li>- Communauté de communes des Luys en Béarn</li> <li>- Communes (Lons, Montardon, Pau, Serres-Castet)</li> <li>- Fonds vert</li> <li>- Etat (appel à projet)</li> </ul>



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
- Ouverture de la ligne Chronobus sur l'axe de la Route de Bordeaux	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
- Report modal	
<i>Gain annuel énergétique :</i>  0.3 GWh/ an	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i> 	<i>Gain qualité de l'air :</i> 

### Thème 3 : Faciliter l'usage des véhicules moins polluants



<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
2.3.1	Elaboration et mise en œuvre d'un Schéma Directeur de déploiement des Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Electriques (SDIRVE)
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Développer les déplacements cohérents et décarbonés	Transports
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Territoire d'Energie 64
<b>Partenaire(s) :</b> EPCI, communes, Caisse des dépôts/Banque des territoires, ENEDIS, Pays de Béarn, CCI, CD64, Région, AUDAP, bailleurs sociaux, etc.
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Population (habitants, touristes, ...)

<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>L'augmentation du nombre de véhicules électriques en circulation et les nouvelles réglementations en faveur du développement des points de recharge pour véhicules électriques notamment au niveau des habitations collectives, bâtiments industriels ou tertiaires ou accueillant des ensembles commerciaux et des cinémas mais surtout au niveau des bâtiments recevant du public (au moins 20 places de parking), rend essentiel le développement et le maillage du territoire par l'implantation de bornes électriques.</p> <p>Sur le territoire de la Communauté de communes des Luys en Béarn, on dénombre en 2024 24 bornes de recharges pour véhicules électriques. L'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma de déploiement des bornes de recharge est essentiel pour favoriser le changement des pratiques et le développement des véhicules électriques.</p>
<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques</li> <li>- Développer la part des véhicules électriques dans la flotte automobile sur le territoire</li> <li>- Favoriser les déplacements décarbonés</li> <li>- Réduire les émissions de GES du secteur des transports</li> </ul> <p><u>Objectifs :</u></p> <p>Points de recharges existants sur la CCLB (2024) : 24          Points de recharges à installer d'ici 2025 sur la CCLB : 24          Points de recharges à installer entre 2025 et 2030 sur la CCLB : 32          Points de recharges à installer entre 2030 et 2035 sur la CCLB : 58</p> <p>Objectif de motorisation des véhicules simulé à horizon 2050 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 65% électriques</li> <li>- 10% hybrides</li> <li>- 15% GNV/bioGNV</li> <li>- 10% thermique</li> </ul>
<b>Description de l'action :</b>
<p>Le Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) est un document stratégique ayant pour principal but de planifier, organiser et structurer l'offre de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables ouverte au public.</p>

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) donne la possibilité pour les collectivités et établissements publics titulaires de la compétence IRVE d'élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques (VE) et hybrides rechargeables (VHR) ouvertes au public (SDIRVE).

Du fait de son rôle actuel dans le développement et la gestion du réseau d'IRVE le plus important du département, et au vu de ses activités propres aux réseaux de distribution d'électricité, Territoire d'Energie 64 (anciennement SDEPA) s'est lancé, en 2022, dans l'élaboration d'un SDIRVE sur le département des Pyrénées-Atlantiques. TE64 a fait le choix de mandater la société de conseil et d'assistance technique AETS pour l'accompagner dans cette démarche.

L'élaboration du SDIRVE consiste en :

1/ - La réalisation d'une feuille de route (phase d'élaboration)

Menée en partenariat avec plus d'une trentaine de parties-prenantes en lien avec ce sujet (dont la CCLB), cette feuille de route vise à assurer un déploiement d'IRVE à la fois adapté, coordonné et cohérent sur l'ensemble du territoire départemental.

A l'issue de ce travail collectif, la feuille de route adressée pour avis au préfet du Département a été validée.

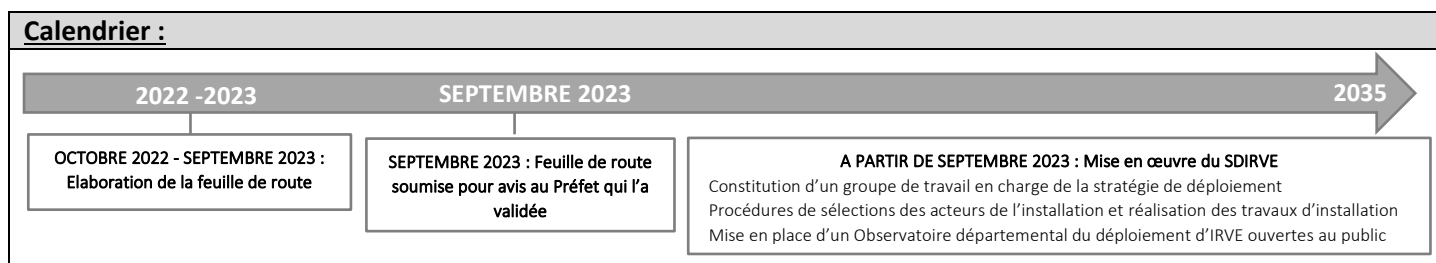
2/ La mise en œuvre du SDIRVE (phase opérationnelle)

A l'issue de cette première phase, un groupe de travail est constitué avec pour objectif la prise de décision politique sur les choix de stratégie de déploiement : entités porteuses/maitrisés d'ouvrage, périmètres géographiques, stratégie de partenariat entre collectivités et avec les communes, mode(s) de gestion, calendrier de mise en œuvre, etc. Pour piloter et assurer le suivi du déploiement d'IRVE ouvertes au public dans les prochaines années, le groupe de travail pourra décider la mise en place d'un Comité de Pilotage et d'un observatoire.




Rôle de la CCLB dans cette action :

- Assister aux différents temps, représenter l'intérêt du territoire et des communes membres
- Prendre part au débat
- Assurer le relai entre TE64 et les communes

<b>Moyens :</b>		
<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Territoire d'énergie 64</li> <li>- Pôle Aménagement et Développement Durable de la CCLB</li> </ul>	
<b>Techniques :</b>		
<b>Budget :</b>	<i>Feuille de route du SDIRVE</i>	<i>Coût de l'étude : supporté et planifié par TE64</i>
	<i>Bornes de recharge pour véhicule électrique</i>	<i>Coûts d'investissement estimé</i> <i>Borne accélérée : 13 000€</i> <i>Borne rapide : 40 000€</i> <i>Borne privée : 10 000 à 30 000€</i>
<b>Financements possibles :</b>	Programme ADVENIR Fonds vert La réfaction (prise en charge d'une partie des coûts de raccordement au réseau)	



<b>Indicateurs de suivi :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de bornes de recharge installées sur le territoire</li> <li>- Nombre de bornes de recharge installées au niveau des bâtiments publics et ZAE</li> <li>- Nombre d'abonnés</li> </ul>

<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du parc de véhicules électriques</li> <li>- Evolution des GES issus du transport</li> </ul>	
<i>Gain annuel énergétique :</i> 	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i> 	<i>Gain qualité de l'air :</i> 

## Axe 3 : Prévenir et réduire la quantité de déchets sur le territoire

### Thème 1 : Renforcer la gestion et le recyclage des déchets

- Mise en œuvre du PLPDMA du SIECTOM
- Sensibiliser au tri et à la valorisation des déchets
- Soutenir l'émergence du réemploi
- Réduire l'impact des déchets verts par la valorisation

## Thème 1 : Renforcer la gestion et le recyclage des déchets



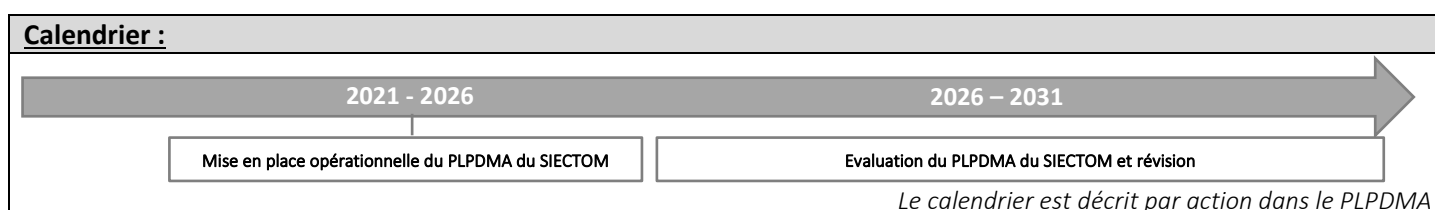
<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
3.1.1	Mise en œuvre du PLPDMA du SIECTOM
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Prévenir et réduire la quantité de déchets sur le territoire	Déchets
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	



<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> SIECTOM Coteaux Béarn Adour
<b>Partenaire(s) :</b> Communes, Valor Béarn, CCI, CMA, entreprises, établissements scolaires, ADEME, Région, Département, bailleurs sociaux, associations, etc.
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Collectivités, particuliers, entreprises et commerces, scolaires

<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>La mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire pour chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) en charge de la collecte des déchets. Ce programme doit préciser les objectifs de réduction des quantités de déchets ménagers assimilés (DMA) ainsi que les actions correspondantes pour les atteindre. Il s'agit d'un outil de pilotage de la stratégie de prévention. Il est établi pour 6 ans et fait l'objet d'un suivi annuel. Les DMA comprennent les ordures ménagères résiduelles, la collecte sélective, le verre et les déchets issus des déchetteries.</p> <p>Le SIECTOM (syndicat qui assure la compétence sur le territoire de la CCLB) a engagé son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2021-2026.</p>
<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire la quantité de déchets produits par habitants</li> <li>- Améliorer la gestion et la valorisation des déchets</li> <li>- Sensibiliser les citoyens à l'intérêt d'une consommation plus responsable</li> <li>- Accompagner le changement de comportement des citoyens par des actions concrètes</li> <li>- Mobiliser de nouveaux relais et partenaires pour diffuser les messages vers les citoyens</li> <li>- Réduction des émissions de GES</li> </ul> <p>Action inscrite dans le projet politique « Réduire le volume des déchets, améliorer leur revalorisation et leur réutilisation locale »</p> <p><b>Objectifs :</b> Réduction des tonnages de toutes les catégories de déchets de 12% à l'échelle du périmètre d'intervention du SIECTOM (de 32 410 tonnes en 2019 à 28 521 tonnes d'ici 2026 soit 3 889 tonnes à éviter).</p>
<b>Description de l'action :</b>
<p>Les actions mises en œuvre dans le cadre du PLPDMA pour atteindre les objectifs en matière de réduction du volume de déchets sont déclinées en un total 6 axes et de 17 fiches actions comme suit :</p> <p><b>AXE 1 : PREVENIR LA PRODUCTION DES DECHETS ORGANIQUES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforter, améliorer et développer la gestion domestique des biodéchets par le compostage</li> <li>- Poursuivre les efforts menés sur le compostage autonome en établissement</li> <li>- Développer le compostage partagé</li> <li>- Promouvoir le jardinage au naturel et favoriser la gestion de proximité des déchets verts</li> <li>- Développer une pratique durable des espaces verts communaux</li> </ul>

<p><b>AXE 2 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la lutte contre le gaspillage en milieu scolaire</li> <li>- Renforcer la lutte contre le gaspillage en restaurant d'entreprises</li> <li>- Renforcer la lutte contre le gaspillage auprès des commerces des métiers de bouche</li> </ul> <p><b>AXE 3 : CONSOMMATION RESPONSABLE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déployer les couches lavables</li> <li>- Limiter les papiers déchetés dans les ordures ménagères</li> <li>- Déployer ou renforcer le dispositif « Stop Pub »</li> <li>- Diffuser les outils et bonnes pratiques en matière de consommation responsable</li> </ul> <p><b>AXE 4 : ALLONGER LA DUREE DE VIE DES PRODUITS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le réemploi sur le territoire</li> <li>- Sensibiliser la population au réemploi, à la réutilisation et à la réparation</li> <li>- Développer le maillage territorial des bornes textiles</li> </ul> <p><b>AXE 5 : REDUIRE LES DECHETS ASSIMILES DES ACTEURS ECONOMIQUES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre le gaspillage sur les marchés de villages</li> </ul> <p><b>AXE 6 : REDUIRE LES DECHETS DU BATIMENT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir auprès des élus et des particuliers la réutilisation et le réemploi des déchets de la construction</li> </ul>
---

<b>Moyens :</b>	
<b>Humains :</b>	- Services du SIECTOM Coteaux Béarn Adour
<b>Techniques :</b>	- Support de communication - Contenants spécifiques déchets (composteurs, bornes relais vêtements) - Zones de réemploi dans les déchetteries
<b>Budget :</b>	Intégré au budget de fonctionnement / investissement du SIECTOM
<b>Financements possibles :</b>	ADEME (AAP) Région Nouvelle-Aquitaine (AAP)



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ratio Déchets Ménagers Assimilés (kg/hab/an)</li> <li>- Indice de réduction des DMA par rapport à l'année de référence (2019) (% de diminution)</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
- Evolution du volume de déchets	
Gain annuel énergétique : Non concerné	Production énergie renouvelable annuelle : Non concerné
Gain annuel gaz effet de serre :  20 teqCO2/an	Gain qualité de l'air : 

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
3.1.2	Sensibiliser au tri et à la valorisation des déchets
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Prévenir et réduire la quantité de déchets sur le territoire	Déchets
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn, SIECTOM Coteaux Béarn Adour, communes
<b>Partenaire(s) :</b> Valor Béarn, entreprises
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> habitants, entreprises, scolaires

### **Contexte et enjeux :**

Par son comportement en matière de consommation et de tri, le citoyen exerce une influence décisive sur les volumes de déchets ainsi que sur la qualité des matériaux collectés.

Sur le territoire de la Communauté de communes, le secteur des déchets représente une source de consommation énergétique relativement faible au regard d'autres secteurs tels que le transport, l'agriculture (avec 0.90% des consommations énergétiques totales du territoire). Pour autant, le tri des citoyens constitue le premier maillon de la chaîne de gestion des déchets. En collectant et en triant les déchets, ces derniers contribuent de façon non-négligeable au recyclage. Plus le soin apporté au tri sélectif est important, plus les processus de traitement en aval seront durables. L'information et la sensibilisation de la population sont donc des leviers pour atteindre les objectifs de tri et de valorisation.

### **Objectifs :**

- Réduire la quantité de déchets produits par habitant
- Améliorer la gestion et la valorisation des déchets
- Sensibiliser les consommateurs à l'intérêt d'une consommation plus responsable
- Accompagner le changement de comportement des consommateurs par des actions concrètes

Objectifs : Réduire le volume des déchets, améliorer leur revalorisation et leur réutilisation locale (action inscrite dans le projet politique)

### **Description de l'action :**

#### Actions existantes :

#### **Mettre en place et animer le projet éducatif « Histoire de poubelle » :**

Développé par le service culture de la Communauté de communes des Luys en Béarn, ce projet pluridisciplinaire vise à sensibiliser les élèves du territoire aux problématiques de développement durable à travers la découverte de l'histoire des déchets et de leur traitement, mais aussi par le biais de l'archéologie et de l'étude des objets (en lien avec le Musée gallo-romain de CLARACQ). Construit en partenariat avec le SIECTOM, ce projet pédagogique à destination du cycle 3 (CM et 6<sup>ème</sup>) a pour objectif de permettre aux enfants d'entamer une réflexion sur leur propre production de déchets. Chaque année, la CCLB offre la possibilité à 4/5 classes de pouvoir profiter de cette séquence pédagogique gratuitement.

#### **Poursuivre l'organisation de visites du centre de tri de Sévignacq :**

Pour bien comprendre le cheminement et le devenir des emballages collectés, Valor Béarn (gestionnaire de ce centre) organise régulièrement des visites gratuites du centre de tri de Sévignacq. Animées par l'association ECOCENE, ces visites sont proposées à tous les usagers résidant sur le territoire et aux scolaires tous les premiers mercredis du mois. Cette visite a pour objectif de leur permettre de mieux trier les emballages, de connaître les différentes filières de traitement de nos déchets et de connaître quelques produits recyclés.



### Nouvelles actions :

#### Promouvoir une « Journée de ramassage des déchets » :

En partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire en lien avec les déchets (SIECTOM,...), la Communauté de communes souhaite promouvoir la mise en place d'une journée dédiée au ramassage des déchets, pour sensibiliser le maximum de personnes autour de la réduction des déchets voire plus largement autour des sujets en lien avec le mieux produire, mieux consommer, mieux et moins jeter. Pour cela, un groupe de travail composé d'élus, de techniciens et de partenaires locaux sera constitué. Ce groupe de travail définira les modalités de mise en œuvre de cet événement.

#### Sensibiliser les organisateurs d'événements sur le territoire à la pratique du tri :

Pour responsabiliser les organisateurs de fêtes et manifestations à l'échelle du territoire, le SIECTOM souhaite porter une action de sensibilisation auprès de ces derniers sur l'importance de mettre en place le tri lors des événements. Ainsi, l'équipe organisatrice pourra être accompagnée par une ambassadrice du tri en amont et se voir fournir du matériel (caissettes de tri, bacs...) et un guide. Pour l'année 2024, expérimentale, une convention sera signée par les organisateurs de manifestations (comités des fêtes, etc).



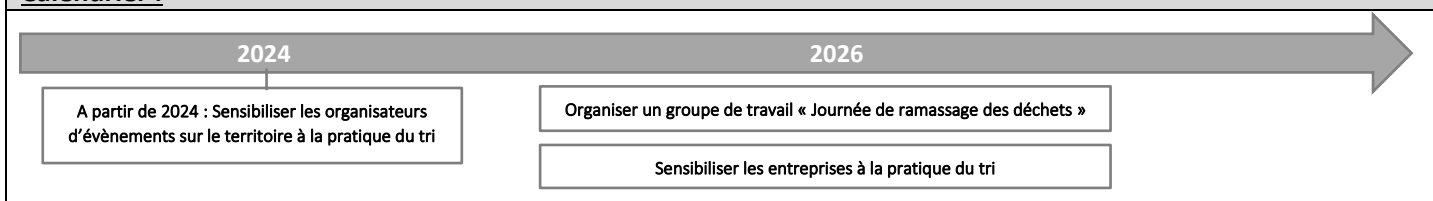
#### Sensibiliser les entreprises sur la pratique du tri

Dans le cadre de leurs activités, les entreprises sont amenées à produire des déchets d'activités économiques ou des déchets ménagers. Les déchets ménagers proviennent souvent des espaces de repos, des cantines et des bureaux (restes alimentaires, papiers, cartons...). Accompagnée par le SIECTOM, la Communauté de communes pourra proposer l'organisation de rencontres avec les entreprises du territoire afin d'identifier leurs besoins et leurs problématiques en matière de tri des déchets notamment. Les entreprises volontaires pourront être mises en relation avec le SIECTOM pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé en matière de sensibilisation et de tri des déchets ménagers (animations, formation du personnel...).

### Moyens :

<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipe d'ambassadeurs du tri du SIECTOM</li> <li>- Pôle Aménagement et Développement Durable de la CCLB</li> <li>- Pôle Développement économique de la CCLB</li> </ul>
<b>Techniques :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Support de communication (guide, fiches, ...)</li> <li>- Conteneurs ou bennes, sacs, matériel de ramassage des déchets (gants, pinces...)</li> </ul>
<b>Budget :</b>	A moyens constants
<b>Financements possibles :</b>	

### Calendrier :



### Indicateurs de suivi :

- Quantité de déchets collectés lors de la journée de ramassage
- Nombre d'organisateur d'événements accompagnés
- Nombre d'entreprises sensibilisées

### Indicateurs d'évaluation :

- Volume de déchets collectés « par types de déchets »

*Gain annuel énergétique :*

Non concerné

*Production énergie renouvelable annuelle :*

Non concerné

*Gain annuel gaz effet de serre :*



Non estimable

*Gain qualité de l'air :*



Non estimable

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
3.1.3	Soutenir l'émergence du réemploi
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Prévenir et réduire la quantité de déchets sur le territoire	Déchets
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn, SIECTOM Coteaux Béarn Adour, communes, associations
<b>Partenaire(s) :</b> Valor Béarn, structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), entreprises du réemploi, associations
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> professionnels, habitants

### **Contexte et enjeux :**

Les modes de consommation de ces dernières décennies ont développé des pratiques génératrices de déchets. Face à ce constat des efforts sont réalisés pour inciter la population à modifier ses pratiques et des solutions émergent en faveur du développement de la seconde vie des objets. Ainsi, en participant à l'allongement de la durée de vie des produits et à la substitution des produits neufs, le réemploi participe activement à la diminution des quantités de déchets à traiter.

L'objectif de la Communauté de communes des Luys en Béarn sera de familiariser le public à la pratique du réemploi et de soutenir les initiatives en lien avec cette pratique qui participe activement à l'un des objectifs fixés dans le cadre du projet politique de ce mandat visant à « Réduire le volume des déchets, améliorer leur revalorisation et leur réutilisation locale ».

### **Objectifs :**

- Soutenir la revalorisation et la réutilisation locale des déchets
- Soutenir et valoriser les acteurs du réemploi artisanal et artistique
- Encourager et valoriser les initiatives de réemploi
- Réduire le volume de déchets

Objectifs : Réduire le volume des déchets, améliorer leur revalorisation et leur réutilisation locale (action inscrite dans le projet politique)

### **Description de l'action :**

#### **Accompagner la mise en place d'une ressourcerie sur le territoire :**

Attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 € afin d'accompagner l'association « Recyclerie du Soubestre » dans la création d'une recyclerie sur la partie ouest du territoire. Cette recyclerie a débuté son activité en octobre 2024 avec des locaux sur la commune de Méraçq.

#### **Mettre en place de nouvelles zones de « réemploi » au niveau des déchetteries (action portée par le SIECTOM) :**

Le SIECTOM dispose aujourd'hui de 15 déchetteries réparties sur son périmètre dont 8 sur le territoire de la CCLB. Pour développer le réemploi, le SIECTOM a profité du réaménagement de certaines déchetteries pour mettre en place des zones de « réemploi ». Depuis 2023 sur la CCLB, ce sont 2 déchetteries qui sont équipées d'une zone de réemploi : Serres-Castet et Thèze. Grâce à ces espaces dédiés, les habitants peuvent déposer leurs objets en bon état (articles de sport et loisirs, jardinage, ameublement, etc.). Ces derniers retrouvent une seconde vie grâce à une ressourcerie partenaire qui les nettoie, répare si besoin, et les revend dans une démarche de réemploi.



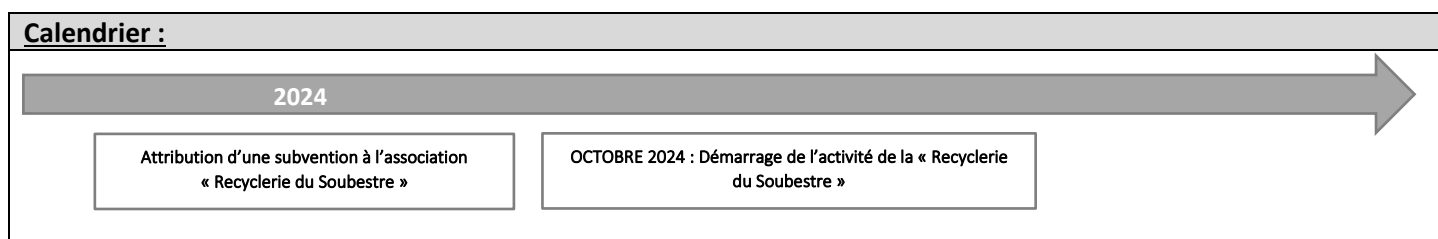
### **EXEMPLARITE DE LA CC DES LUYS EN BEARN :**



#### **Poursuivre le développement de la plateforme de valorisation des déchets inertes :**

La Communauté de communes est propriétaire d'une installation de stockage et de valorisation des déchets inertes (ISDI) implantée sur la commune de Navailles-Angos dont elle assure l'exploitation. Dans le cadre de l'extension du site, une plateforme de

revalorisation des gravats a été mise en place. Les gravats, provenant principalement de l'activité de construction (BTP, ...), sont concassés et revalorisés à 100%, pour l'aménagement du site. Ils seront ultérieurement mis à disposition des communes pour une réutilisation en sous-couche routière, remblaiement en carrière... L'objectif de la CCLB est de maintenir cette installation en activité et de poursuivre sur le long terme la valorisation de ces déchets inertes.

<b>Moyens :</b>		
<b>Humains :</b>	Service technique de la CCLB (gestion de l'ISDI) Pôle Aménagement Développement Durable de la CCLB A moyens constants	
<b>Techniques :</b>	-	
<b>Budget :</b>	<i>Subvention aide à la création « recyclerie du Soubestre »</i>	2 000 €
	<i>Concassage déchets inertes sur l'ISDI</i>	20 000 €/an
<b>Financements possibles :</b>	Recette des usagers de l'ISDI	



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
- Quantité de déchets inertes revalorisé par le biais de l'ISDI	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
- Evolution des tonnages de déchets collectés/an	
<i>Gain annuel énergétique :</i> Non concerné	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i>  Non estimable	<i>Gain qualité de l'air :</i>  Non estimable

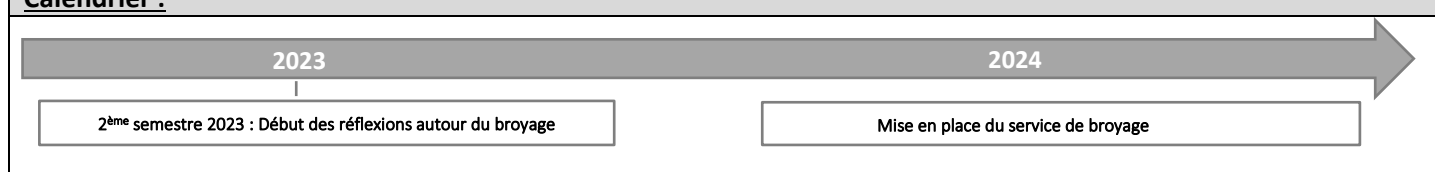
<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
3.1.4	Réduire l'impact des déchets verts par la valorisation
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Adapter le territoire au changement climatique	Déchets
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Emissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	





<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> SIECTOM Coteaux Béarn Adour
<b>Partenaire(s) :</b> communautés de communes membres et communes du périmètre
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> tout public

<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>La production de déchets végétaux et donc leur gestion entraîne parfois des comportements préjudiciables pour l'environnement tels que le brûlage à l'air libre, la multiplication des trajets pour déposer les végétaux en déchetterie, les dépôts sauvages.</p> <p>Le broyage des déchets verts permet de réduire la production de déchets en les valorisant in situ (mulching, paillage,...).</p>
<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire l'impact de la gestion des déchets verts</li> <li>- Garantir une bonne qualité de l'air sur le territoire</li> </ul>
<b>Description de l'action :</b>
<p><b>Mise en place d'un service de broyage des déchets verts :</b></p> <p>Le SIECTOM souhaite promouvoir le prêt de broyeurs de déchets verts et envisage parallèlement des animations de broyages communaux. Le SIECTOM s'est équipé de broyeurs afin d'en faire bénéficier les communes de son périmètre.</p>

<b>Moyens :</b>	
<b>Humains :</b>	- Services du SIECTOM
<b>Techniques :</b>	
	Mise en place d'un service de broyage      Broyeur : 30 000€
<b>Financements possibles :</b>	

<b>Calendrier :</b>


<b>Indicateurs de suivi :</b>	
- Nombre de fois où le service de broyage a été utilisé	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
- Volume de déchets verts collectés/an	
Gain annuel énergétique : Non concerné	Production énergie renouvelable annuelle : Non concerné
Gain annuel gaz effet de serre : 	Gain qualité de l'air : 
Non estimable	Non estimable

## Axe 4 : Adapter le territoire au changement climatique

### Thème 1 : Accompagner, soutenir l'adaptation des pratiques agricoles face au changement climatique

- Proposer aux agriculteurs la réalisation de diagnostics à l'échelle de leurs exploitations
- Sensibiliser et former les agriculteurs à de nouvelles pratiques plus durables
- Développement et accompagnement du projet scientifique MAIA
- Appui renforcé à l'installation des agriculteurs ou leur conversion pendant les premières années
- Communiquer vers le grand public sur les actions menées par les agriculteurs en lien avec le PCAET
- Mettre en place un fonds « Climat Air Energie Agriculture »
- Informer et renforcer la connaissance autour de la méthanisation

### Thème 2 : Gérer et développer les pratiques forestières

- Accompagner la dynamisation d'une filière bois locale
- Sensibiliser le grand public sur les services et aménités rendus par la forêt

### Thème 3 : Développer l'éco-tourisme

- Mise en œuvre de la stratégie de développement touristique du Syndicat du tourisme Coteaux Béarn Madiran

### Thème 4 : Protéger la ressource en eau et la biodiversité

- Etude « Prospectiv'Eau Béarn »
- Programme pour les économies d'eau et la maîtrise des consommations sur le territoire du SELGL
- Sensibiliser autour de la ressource en eau via le projet « PEDAG' EAU LUY »
- Engager un programme d'actions autour de la Trame Verte et Bleue
- Restauration et revalorisation de la zone humide de Loumagne
- Elaborer et mettre en œuvre un plan guide autour de la désimperméabilisation
- Améliorer la gestion de la ressource en eau du lac du Géés
- Prospective pour une gestion intégrée des Luys et de leur bassin versant

### Thème 5 : Améliorer et favoriser la séquestration carbone

- Accompagner les projets, actions et initiatives en faveur de la séquestration carbone

## Thème 1 : Accompagner, soutenir l'adaptation des pratiques agricoles face au changement climatique



<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
4.1.1	Proposer aux agriculteurs la réalisation de diagnostics à l'échelle de leurs exploitations
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Adapter le territoire au changement climatique	Agriculture - Energie
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Chambre d'Agriculture 64
<b>Partenaire(s) :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn, communes, structures agricoles (JA64, FDSEA64, CIVAM,...)
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Agriculteurs du territoire

<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>Avec plus de 1 160 exploitations et environ 82% de superficie agricole, la Communauté de communes des Luys en Béarn est l'un des territoires les plus agricoles du département. Face au changement climatique, cette activité présente une vulnérabilité importante.</p> <p>Cette prédominance place l'agriculture au 4ème rang des activités les plus consommatrices d'énergie à l'échelle du territoire (avec une consommation de 57,1 GWh par an) et, en tant que 1<sup>ère</sup> source d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire (avec 42% des émissions globales).</p> <p>L'agriculture est impactée par le phénomène du changement climatique, les événements intenses (pluies, sécheresse, ...) : érosion des sols, modification des rendements, évolution des calendriers culturaux...</p> <p>L'adaptation des pratiques constitue une réponse, les leviers sont nombreux pour lutter contre le changement climatique, et l'agriculture est en plus la première activité contributrice au stockage de carbone.</p> <p>Cette activité économique étant importante pour le dynamisme du territoire et pour son équilibre sur le plan social et environnemental, la Communauté de communes des Luys en Béarn, en partenariat avec l'ensemble des acteurs en lien avec cette activité, entend soutenir les dynamiques concernant l'évolution des systèmes de production vers plus de durabilité.</p>
<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir la pérennité et l'adaptation des activités agricoles sur le territoire dans un contexte de changement climatique</li> <li>- Maintenir voire augmenter la production agricole dans le contexte du changement climatique</li> <li>- Maîtriser les charges énergétiques par exploitation</li> <li>- Sensibiliser et former les agriculteurs autour des changements de pratiques</li> <li>- Réduire les émissions de GES</li> </ul>
<b>Description de l'action :</b>
<p>La Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques offre la possibilité aux agriculteurs du territoire qui en font la demande de les accompagner dans la réalisation de diagnostics (ClimAgri, CAP2ER, ClimA-XXI...).</p> <p>Ces diagnostics permettent de faire l'état des lieux des pratiques agricoles mises en place par l'agriculteur (sous le volet : rentabilité, énergétique, environnemental...) et d'identifier les différents leviers mobilisables afin d'optimiser les pratiques et de permettre à l'exploitant de réduire ses factures (énergie, ...). A l'issue de ce diagnostic, l'agriculteur dispose d'un rapport individualisé avec un plan d'actions et un suivi personnalisé.</p> <p>Cette action sera portée par la Chambre d'Agriculture 64 qui mettra son ingénierie à disposition pour accompagner cette démarche. Un diagnostic empreinte carbone mené par la Chambre d'Agriculture représente un coût d'environ 1 600 € par exploitation. Les fonds alloués au Plan « France Relance » permettent ainsi une prise en charge à hauteur de 90% (soit environ 1 440 €). Le reste à charge pour l'agriculteur sera donc de 10 % (soit environ 160 €).</p>

Le rôle de la Communauté de communes des Luys en Béarn :

Dans le cadre de cette action, la Communauté de communes servira de relai d'information complémentaire concernant la possibilité de réaliser ces diagnostics. Cette communication se fera par tous les moyens dont dispose la CCLB : articles/communiqués de presse, site internet, réseaux sociaux, magazines communautaires, événements...L'objectif étant de pouvoir toucher le maximum d'exploitants agricoles du territoire et de les inciter à s'engager dans la démarche.

Le rôle du Conseil Départemental (via sa Stratégie Bas Carbone) :

La réalisation du bilan GES est la première étape avant l'accompagnement vers les pratiques agroécologiques et bas carbone. Pour cela, le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques propose à travers sa Stratégie Bas Carbone :

- De mettre en place une rémunération complémentaire pour les agriculteurs sur les services environnementaux
- De favoriser la revente de crédits carbone labellisés Label Bas Carbone

<b>Moyens :</b>			
<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chambre d'Agriculture</li> <li>- Services du Département</li> <li>- Pôle Développement économique de la CCLB</li> <li>- Pôle Aménagement et Développement Durable de la CCLB</li> <li>- Service communication de la CCLB</li> </ul>		
<b>Techniques :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Support de communication</li> </ul>		
<b>Budget :</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 60%;"><i>Coût total d'un diagnostic</i></td> <td style="width: 40%;"><i>1 600 € TTC (dont 160 € de reste à charge pour l'agriculteur)</i></td> </tr> </table>	<i>Coût total d'un diagnostic</i>	<i>1 600 € TTC (dont 160 € de reste à charge pour l'agriculteur)</i>
<i>Coût total d'un diagnostic</i>	<i>1 600 € TTC (dont 160 € de reste à charge pour l'agriculteur)</i>		
<b>Financements possibles :</b>	Plan « France relance » via l'ADEME (versement de subventions à la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques)		

<b>Calendrier :</b>
<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="background-color: #cccccc; padding: 5px; margin-right: 10px;">2025</div> <div style="width: 80%; height: 20px; background-color: #cccccc; position: relative;"> <div style="position: absolute; right: -20px; top: -10px; width: 20px; height: 20px; background-color: #cccccc; clip-path: polygon(50% 0%, 61% 35%, 98% 35%);"></div> </div> </div>
<div style="border: 1px solid black; width: 80%; margin: 5px auto; padding: 5px;">Réalisation des diagnostics</div>
<div style="border: 1px solid black; width: 80%; margin: 5px auto; padding: 5px;">Communication sur l'action</div>

<b>Indicateurs de suivi :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de diagnostics réalisés</li> <li>- Surfaces agricoles concernées</li> <li>- Nombre d'exploitations ayant obtenu le Label Bas Carbone</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des émissions de polluants du secteur agricole</li> </ul>	
<i>Gain annuel énergétique :</i> Non estimable	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non estimable
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i> Non estimable	<i>Gain qualité de l'air :</i> Non estimable



<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>	
4.1.2	Sensibiliser et former les agriculteurs à de nouvelles pratiques plus durables	
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>	
Adapter le territoire au changement climatique	Agriculture	
<b>Type(s) d'action :</b>		
<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Chambre d'Agriculture 64, CIVAM, Agrocampus 64 (LEGTA de Montardon)
<b>Partenaire(s) :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn, communes
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Agriculteurs du territoire

### **Contexte et enjeux :**

Avec plus de 1 160 exploitations et environ 82% de superficie agricole, la Communauté de communes des Luys en Béarn est l'un des territoires les plus agricoles du département. Face au changement climatique, cette activité présente une vulnérabilité importante.

Cette prédominance place l'agriculture, à l'échelle du territoire communautaire, au 4ème rang des activités les plus consommatrices d'énergie (57,1 GWh par an) et en tant que 1<sup>ère</sup> source d'émissions de gaz à effet de serre (avec 42% des émissions globales).

L'agriculture est impactée par le phénomène du changement climatique, les événements intenses (pluies, sécheresse, ...) : érosion des sols, modification des rendements, évolution des calendriers culturaux...

L'adaptation des pratiques constitue une réponse, les leviers sont nombreux pour lutter contre le changement climatique, et l'agriculture est en plus la première activité contributrice au stockage de carbone.

Cette activité économique étant importante pour le dynamisme du territoire et pour son équilibre sur le plan social et environnemental, la Communauté de communes des Luys en Béarn en partenariat avec l'ensemble des acteurs en lien avec cette activité, entend soutenir les dynamiques concernant l'évolution des systèmes de production vers plus de durabilité.

Le recul de l'élevage sur certaines parties du territoire entraîne parfois la création de friches sur des coteaux, la fermeture de certains milieux (prairies) avec des impacts paysagers, socio-économiques et écologiques importants. La chambre d'agriculture porte une volonté de mobilisation de nouvelles filières et la Communauté de communes est un territoire pilote pour recenser les friches et accompagner les transitions. La production de biomasse (miscanthus, taillis à courte ou très courte rotation...) peut constituer une réponse adaptée à la situation du territoire et permettre un complément de revenus pour certaines exploitations, en limitant les différents impacts (pas ou peu d'intrants, pas d'irrigation...). Ces nouvelles filières devront être complémentaires aux systèmes de production mis en place et ne pas se substituer à l'aspect productif alimentaire qui demeure prioritaire.

### **Objectifs :**

- Garantir la pérennité et l'adaptation des activités agricoles sur le territoire dans un contexte de changement climatique
- Maintenir voire augmenter la production agricole dans le contexte du changement climatique
- Maîtriser les charges énergétiques par exploitation
- Sensibiliser et former les agriculteurs autour des changements de pratiques
- Réduire les émissions de GES

Conversion de 20% des exploitations agricoles au Bio en 2050

### **Description de l'action :**

L'objectif de cette action est de permettre aux agriculteurs de s'informer, se former et de favoriser les échanges entre acteurs de l'agriculture concernant les changements de pratique possibles de l'agriculture au regard des enjeux climatiques, environnementaux, économiques. La Chambre d'Agriculture 64, le CIVAM Béarn et Agrocampus 64 se chargeront d'organiser des sessions de formations, des visites de site, journées de démonstration technique et pourront accompagner les agriculteurs volontaires ou en formation pour adultes autour des approches suivantes :

- o Optimisation de la gestion du troupeau (élevage)
- o Préservation et valorisation des surfaces en prairies

- Amélioration des sols par la matière organique
- Valorisation des apports pour économiser l'eau d'irrigation
- Gestion et maîtrise collective des prélèvements d'irrigation
- Développement de la méthanisation comme source d'énergie renouvelable
- Optimisation des surfaces bâties par l'installation de panneaux photovoltaïques
- Conversion des exploitations vers des pratiques biologiques
- Mobilisation des terres en déprise pour la production de biomasse


Le rôle de la Communauté de communes des Luys en Béarn :



- Mise à disposition de salles pour l'organisation de temps de rencontres, échanges, formations sur le territoire
- Relai de communication

Le rôle du Conseil Départemental (via sa Stratégie Bas Carbone) :

Financements via des conventions d'objectifs à destination des opérateurs (CA, GIEE, CUMA, etc.)  
Partenaires de confiance assurent l'accompagnement - formation et valorisation des formations (CA, GIEE, CUMA, etc.)

<b>Moyens :</b>	
<b>Humains :</b>	A moyens constants
<b>Techniques :</b>	- Mise à disposition de locaux
<b>Budget :</b>	Moyens planifiés et intégrés au fonctionnement de la Chambre d'Agriculture, du CIVAM et de l'Agrocampus 64
<b>Financements possibles :</b>	

<b>Calendrier :</b>	
2025	
Actions de sensibilisation	

<b>Indicateurs de suivi :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'agriculteurs formés</li> <li>- Nombre de sessions de formation</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de la production de biogaz via méthanisation</li> <li>- Suivi des émissions de polluants du secteur agricole</li> </ul>	
<b>Gain annuel énergétique :</b> Non estimable	<b>Production énergie renouvelable annuelle :</b>  22 GWh si 30% des déjections animales sont méthanisées
<b>Gain annuel gaz effet de serre :</b>  180 teqCO <sub>2</sub> / an (si 20% de conversion en bio d'ici 2050)	<b>Gain qualité de l'air :</b> Non estimable



<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
4.1.3	Développement et accompagnement du projet scientifique MAIA
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Adapter le territoire au changement climatique	Agriculture
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> 12 laboratoires de recherche (INRAE SAVE, BSE, UPau TREE, EPOC, UPoitiers EBI, INRAE ISPA, INRAE EGFV, MAELAB, INRAE EABX, INRAE ETTIS, CED, UPoitiers RURALITES)
<b>Partenaire(s) :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn, Universités (Bordeaux Sciences Agro, Pau, Poitiers, Bordeaux), CUMA Nouvelle-Aquitaine, ACPEL, InPACT NA, Chambre Régionale d'Agriculture de NA, MAISADOUR, EURALIS, Syndicat de défense de l'AOP Pomme du Limousin, Agence Bio, Caves de Rauzan, Conseil des Vins de St-Emilion, GEPE2M, PETR du Grand Libournais, CIVAM Béarn, PAT Gave de Pau, Département de Gironde, Grand Châtelleraut, CDC Chalosse-Tursan, FRAB de N-A, CDC Pays du Loudunais, Bordeaux Families
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Filière agricole

<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>Avec plus de 1 160 exploitations et environ 82% de superficie agricole, la Communauté de communes des Luys en Béarn est l'un des territoires les plus agricoles du département. Face au changement climatique, cette activité présente une vulnérabilité importante.</p> <p>Cette prédominance place l'agriculture au 4ème rang des activités les plus consommatrices d'énergie à l'échelle du territoire (avec une consommation de 57,1 GWh par an) et, en tant que 1<sup>ère</sup> source d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire (avec 42% des émissions globales).</p> <p>L'agriculture est impactée par le phénomène du changement climatique, les événements intenses (pluies, sécheresse, ...) : érosion des sols, modification des rendements, évolution des calendriers culturaux...</p> <p>Considérant l'importance et les enjeux autour de cette activité en lien avec le réchauffement climatique, la Communauté de communes a souhaité participer à la démarche de recherche-action pluridisciplinaire conduite par 12 laboratoires sur 4 territoires pilotes (Nord-Vienne, Est Gironde, Limousin et Sud Landes) via le projet MAIA (MAssification et Intensification Agroécologique pour renforcer la résilience des systèmes agricoles et assurer la sécurité alimentaire en Nouvelle-Aquitaine).</p> <p>Le projet MAIA ambitionne de démontrer que le recours aux solutions fondées sur la nature, valorisant la biodiversité et les services écosystémiques, permet de concevoir des systèmes agricoles moins dépendants des pesticides, gérant durablement la fertilité des sols, plus résilients face au changement climatique et présentant des avantages socio-économiques pour les agriculteurs et la société en général.</p>
<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser les solutions fondées sur la nature pour co-concevoir des socio-écosystèmes agricoles durables et résilients face aux changements environnementaux</li> <li>- Analyser et anticiper les effets du déploiement à large échelle des pratiques agroécologiques pour les acteurs et les territoires</li> <li>- Accompagner les acteurs et les territoires dans la transition des systèmes agri-alimentaires et la massification de l'agroécologie en Nouvelle-Aquitaine.</li> <li>- Réduire les émissions de GES</li> </ul>

### Description de l'action :

Pour atteindre ces objectifs scientifiques, cette démarche de recherche-action reposera sur deux échelles de travail distinctes : l'échelle régionale et l'échelle de 4 territoires pilotes (dont le territoire « Sud Landes/Nord Béarn » incluant la Communauté de communes des Luys en Béarn). Cette démarche s'attèlera également à :

- La conduite d'expérimentations, de mesures et d'observations directement chez les producteurs en situation réelle de production,
- Travailler à l'échelle des paysages notamment en analysant les effets du déploiement de pratiques sur ces différentes échelles,
- Mettre en place une démarche pluri et interdisciplinaire pour accompagner la massification.

La démarche s'articulera autour des 6 modules suivants :

- Module 1 : Plateforme régionale multi-acteurs pour la co-conception et la massification de territoires agroécologiques
- Module 2 : Solutions fondées sur la nature pour stimuler les régulations biologiques et limiter le recours aux pesticides
- Module 3 : Préserver la fertilité et la santé des sols
- Module 4 : Prévoir les risques du changement climatique sur la production agricole et analyser les effets des leviers agroécologiques pour tamponner ces risques
- Module 5 : Évaluer la multifonctionnalité des paysages agroécologiques (participation de la CCLB)
- Module 6 : Comportements des acteurs, politiques publiques et incitations à la transition

#### Rôles et responsabilité de la CCLB dans le projet :

La Communauté de communes sera un partenaire institutionnel et technique. Les élus communautaires concernés participeront activement à la gouvernance locale de la démarche.

En tant qu'acteur de proximité, la CCLB viendra en soutien de la démarche dans un rôle de facilitateur par :

- La mobilisation du public, des partenaires et des professionnels par divers canaux de communication (mailing, réseaux sociaux, site internet et affichage public),
- La mise à disposition de locaux intercommunaux,
- Un appui logistique par la mise à disposition de matériels et de personnels pour l'organisation de réunions,
- La mise à disposition de documents et des données qui pourront alimenter l'étude du territoire (diagnostic agricole des PLUi, PCAET, etc.)
- La participation à la détection de démarches agroécologiques émergentes ou déjà mises en œuvre sur le territoire communautaire.

L'apport de la Communauté de communes a vocation à permettre une connaissance approfondie des acteurs et des enjeux du territoire, mais aussi à faciliter le dialogue avec la société et nourrir les réflexions locales.

Les résultats des travaux de recherches entrepris dans le cadre de ce programme pourront aussi permettre d'orienter une partie des politiques publiques conduites par la Communauté de communes sur la thématique agricole.

### Moyens :

<b>Humains :</b>	- Pôle Développement économique de la CCLB - Pôle Aménagement et Développement Durable de la CCLB
<b>Techniques :</b>	- Mise à disposition de locaux et de matériels, des diagnostics réalisés
<b>Budget :</b>	Budget planifié et géré par les pilotes de l'action
<b>Financements possibles :</b>	

### Calendrier :



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions</li> <li>- Production de rapports</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
<i>Gain annuel énergétique :</i> Non estimable	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non estimable
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i> Non estimable	<i>Gain qualité de l'air :</i> Non estimable



<b>Fiche action n° :</b> 4.1.4	<b>Nom de l'action :</b> Appui renforcé à l'installation des agriculteurs ou leur conversion pendant les premières années
<b>Axe stratégique :</b> Adapter le territoire au changement climatique	<b>Thématique :</b> Agriculture
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques
<b>Partenaire(s) :</b> EPCI, communes, Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, industriels, CIVAM, CUMA, Syndicats agricoles, SAFER, SCIC ceinture verte, Pôle métropolitain du Pays de Béarn
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Agriculteurs

<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>Le Département des Pyrénées-Atlantiques a lancé, depuis 2022, une démarche inédite de co-construction d'une « Stratégie Bas Carbone » communes avec les 10 EPCI du territoire. Cette action s'inscrit dans le cadre du contrat- objectifs entre le Département et la Communauté de communes des Luys en Béarn.</p> <p>En 2020, l'agriculture occupe près de 3,3 % de la population active dans les Pyrénées-Atlantiques (4,1 % en Nouvelle-Aquitaine), ce qui représente 11 720 actifs, en diminution de 14,9 % depuis 2010 (-9,2 % en région).</p> <p>56 % de la superficie du département est utilisée par l'agriculture, ce qui en fait l'un des départements les plus transformés par l'agriculture en Nouvelle-Aquitaine (superficie agricole utile moyenne : 49%).</p> <p>Caractéristiques du modèle agricole départemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une activité (mesurée en emplois) qui se répartit presque à égalité entre l'élevage animal et les cultures végétales,</li> <li>- Une baisse du nombre d'exploitations, qui accompagne la baisse du nombre d'actifs : 9 600 exploitations actives, soit 17% de moins en 10 ans,</li> <li>- Une perte de la moitié des élevages bovins lait et un recul de l'élevage porcin et bovin viande (-14%) en 10 ans, mais une dynamique d'installations soutenue dans la filière ovine,</li> <li>- Un développement des exploitations spécialisées en maraîchage, arboriculture, petits fruits...</li> <li>- Une démographie vieillissante : 26% des exploitants ont plus de 60 ans.</li> </ul> <p><u>CC des Luys en Béarn</u> : Avec plus de 1 160 exploitations et 82% des surfaces du territoire, la Communauté de communes des Luys en Béarn est l'un des territoires les plus agricoles du département.</p> <p><i>Données CCLB (source : Agence Bio) : 1 758 ha surfaces bio en 2023 (soit 5% de la surface agricole), 66 fermes engagées en bio en 2023</i></p>

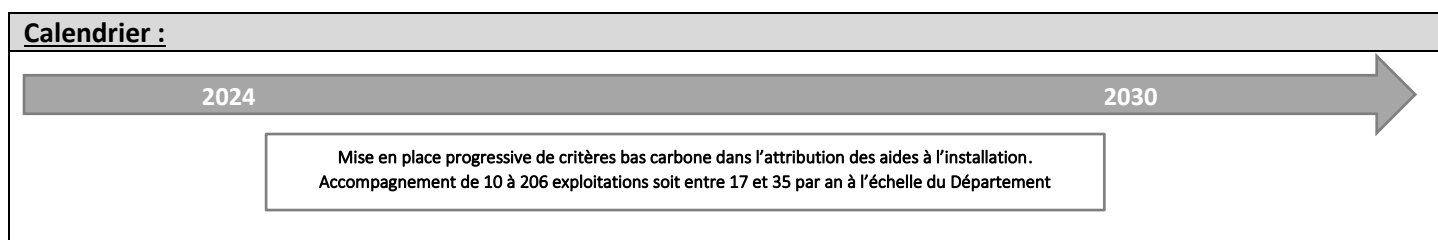
<b>Objectifs :</b>
<p>Un contrat pourra être conclu pour soutenir l'installation et à la conversion agro-écologique des exploitations agricoles tout en affirmant qu'une conversion massive du modèle agricole départemental dépendra de la convergence des politiques agricoles (Europe, Etat) et des stratégies économiques des acteurs de la filière alimentaire (producteurs, distributeurs, consommateurs).</p> <p>Le rôle des signataires du contrat n'est donc pas central dans l'évolution de la filière agricole.</p> <p>Objectifs : Mise en place progressive de critères bas carbone dans l'attribution des aides à l'installation. Accompagnement entre 2024 et 2030 de 10 à 206 exploitations soit entre 17 et 35 par an à l'échelle du Département.</p>


<b>Description de l'action :</b>
<p>Cette action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner sur le plan technique et financier les agriculteurs volontaires.</li> <li>- Renforcer les dispositifs de ceinture verte avec la protection du foncier agricole en lien avec la SAFER NA (achat de foncier réattribué à l'incubateur des jeunes agriculteurs).</li> <li>- Mettre en place une coopérative carbone pilote à destination des acteurs du secteur.</li> </ul>

- Mettre en place un Fonds climat air agriculture pour financer les matériaux (en lien avec les objectifs des PCAET des EPCI).
- Racheter les productions pour revente via les PAT.

Ces actions seront menées en coordination avec la Chambre d'Agriculture.

<b>Moyens :</b>	
<b>Humains :</b>	- Services du Conseil départemental
<b>Techniques :</b>	
<b>Budget :</b>	
<b>Financements possibles :</b>	- Financements régionaux : via la Dotation des Jeunes Agriculteurs + bonification selon les pratiques culturales vertueuses adoptées. - Financements départementaux : via l'AJA avec la réorientation des financements vers les pratiques agroécologiques en cohérence avec la stratégie bas carbone et l'évolution des pratiques agricoles.



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
- Nombre d'exploitations accompagnées par an	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
- Suivi de la surface totale de SAU en bio ou en conversion	
<i>Gain annuel énergétique :</i> Non estimable	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i>  180 teqCO <sub>2</sub> / an (si 20% de conversion en bio d'ici 2050) 170 teqCO <sub>2</sub> / an (si réduction du nombre de têtes des cheptels de 10% à horizon 2050)	<i>Gain qualité de l'air :</i> Non estimable

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
4.1.5	Mettre en place un « Fonds Climat Air Energie Agriculture »
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Adapter le territoire au changement climatique	Agriculture
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn, communes
<b>Partenaire(s) :</b> Chambre d'Agriculture 64, CIVAM 64, CUMA 64
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Agriculteurs du territoire

### **Contexte et enjeux :**

L'activité agricole, comme de nombreuses activités professionnelles, est consommatrice d'énergies et émettrice de Gaz à Effet de Serre (GES). A ce titre, elle est une des composantes importantes d'un Plan Climat Air Energie Territorial dans ce qu'elle peut mettre en œuvre pour réduire les consommations énergétiques ainsi que les émissions de GES.

Dans cette logique, la Communauté de communes des Luys en Béarn souhaite reconduire le fonds à destination des agriculteurs installés sur le territoire. Initié dans les années 2010 et jusqu'en 2018, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture 64, ce fonds était à l'origine consacré à sensibiliser le monde agricole à la maîtrise énergétique (animations et informations, journées thématiques sur la méthanisation, la formation à la conduite économique, la réalisation de diagnostics énergétiques, la libéralisation de l'énergie...).

La Communauté de communes des Luys en Béarn souhaite renouveler ce dispositif et l'adapter au contexte actuel (en lien avec les besoins d'adaptation de l'activité agricole face au phénomène du changement climatique).

### **Objectifs :**

- Adapter l'agriculture aux effets du changement climatique
- Encourager la production d'énergie renouvelable
- Inciter à des économies d'énergie
- Réduire de l'empreinte carbone de l'activité agricole

### **Description de l'action :**

Dans une logique et nécessité d'adaptation de l'activité agricole face au changement climatique, la CCLB souhaite réactualiser et repenser l'ancien Fonds « énergie agriculture » à partir des nouveaux besoins et enjeux auxquels fait face cette activité.

Le « Fonds Climat Air Energie Agriculture » sera destiné à accompagner et soutenir financièrement les projets agricoles locaux répondant aux objectifs fixés dans le cadre de la stratégie du PCAET (sur la thématique « agricole »).

Pour mettre en place ce fonds, il s'agira de :

- Constituer un groupe de travail visant à définir les modalités de mise en œuvre de ce fonds, à préparer/élaborer le règlement d'attribution, définir le budget alloué, identifier les relais d'informations possibles etc.
- Dans le cas d'une instruction des demandes « externalisée » : étudier la possibilité de mise en place d'une convention avec certains partenaires qui pourraient être en charge de l'instruction, attribution des aides (Chambre d'Agriculture,...)

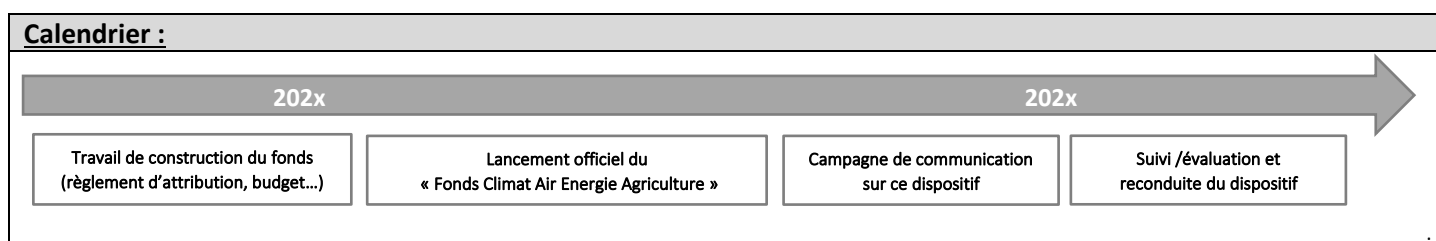
Une fois le fonds mis en place, il s'agira de :



- Déployer une campagne de communication, à destination des agriculteurs, pour faire connaître l'existence de ce fonds.
- Assurer le suivi et l'évaluation de ce dispositif annuellement (via des bilans).

Les exemples d'actions qui suivent seront susceptibles d'être étudiées dans le cadre de ce dispositif :

- Passage des tracteurs au banc d'essai moteur
- Réglage des buses des pulvérisateurs de produits phytosanitaires
- Plantation de haie bocagère pour favoriser le développement de la biodiversité

<b>Moyens :</b>	
<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôle Aménagement et Développement économique de la CCLB</li> <li>- Pôle Aménagement et Développement Durable de la CCLB</li> <li>- Services de la chambre d'agriculture</li> </ul>
<b>Techniques :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement d'attribution du fonds</li> <li>- Convention partenariale avec la Chambre d'Agriculture 64</li> <li>- Support de communication</li> </ul>
<b>Budget :</b>	<i>Fonds Climat Air Energie Agriculture</i>   <i>Enveloppe à définir annuellement</i>
<b>Financements possibles :</b>	- Agence de l'eau Adour-Garonne : Soutenir l'acquisition d'équipements et de matériels performants et économes dans la réduction des pollutions agricoles



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de demandes de subvention reçues</li> <li>- Nombre et montant des subventions par type d'aide</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Émissions de GES du secteur agricole</li> <li>- Surfaces agricoles en prairies</li> </ul>	
<i>Gain annuel énergétique :</i>  0.1 GWh/ an	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non estimable
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i>  30 teqCO2/ an	<i>Gain qualité de l'air :</i> Non estimable

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
4.1.6	Informer et renforcer la connaissance autour de la méthanisation
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Adapter le territoire au changement climatique	Agriculture
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air
	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn, communes
<b>Partenaire(s) :</b> GRDF, TEREKA, Chambre d'agriculture (via le dispositif « Méthan'Action »), CD64, agriculteurs
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> élus, agriculteurs, particuliers

### **Contexte et enjeux :**

Le territoire de la Communauté de communes à dominance rurale est éligible au développement de la méthanisation. Cette filière présente un potentiel intéressant tant en matière de production de biogaz avec 181 GWh exploitables à l'horizon 2050 (donnée : ADEME, 2050) que de production de digestat (matière organique à fort potentiel fertilisant).

Sur le volet énergétique, seules 5 communes du territoire disposent de la présence du gaz de ville (présence d'un total de 115 km de réseaux de gaz). Il s'agit des communes de Montardon, Navailles-Angos, Sauvagnon, Serres-Castet et Garlin.

Au-delà de la valorisation des déchets d'origine agricole, les déchets verts des collectivités ainsi que les biodéchets (ménagers, restauration collective...) pourraient eux aussi constituer une ressource intéressante.

Cette action a pour objectif final d'accompagner le développement d'unités performantes, sur le plan économique, social et environnemental en privilégiant l'approche locale, afin de limiter les flux de transport.

### **Objectifs :**

- Valoriser les déchets organiques en gaz vert
- Développer la part de production d'énergie renouvelable sur le territoire
- Produire un carburant local moins émissif en particules fines
- Produire de l'électricité et/ou du biogaz pour une utilisation locale
- Offrir une filière de traitement pérenne aux entreprises du territoire
- Contribuer au maintien des exploitations agricoles sur le territoire, grâce à la diversification de production et de revenu possible avec la méthanisation
- Produire une offre de fertilisant aux qualités agronomiques intéressantes

### **Description de l'action :**

#### En interne :

Dans le cadre du développement de la méthanisation, l'un des enjeux sera d'identifier et de sensibiliser des élus et techniciens référents sur le sujet de la méthanisation afin que le territoire se positionne comme une interface de confiance entre les parties prenantes, et comme un acteur ressource sur ces questions. Pour cela, il s'agira de mettre en place un groupe de travail interne, animé par les gestionnaires de réseau (GRDF, TEREKA...) et par l'APESA, qui aura pour enjeux :

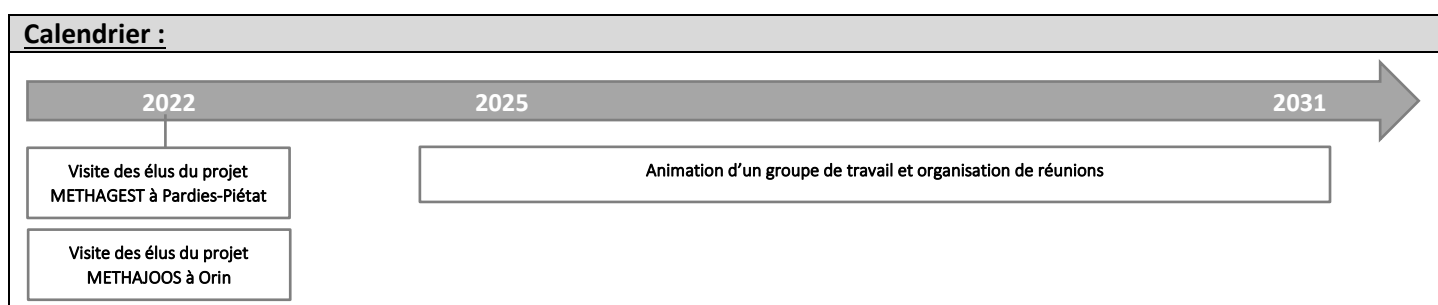
- De connaître l'appétence, les attentes et les craintes des élus en matière de méthanisation
- D'identifier les élus souhaitant travailler sur ces sujets
- Proposer des visites, rencontres, analyses d'expériences en matière de méthanisation


#### Après des agriculteurs :

Il s'agira de mettre en place des réunions d'information ayant pour objet :

- De partager les enjeux de la transition énergétique et de la méthanisation avec les agriculteurs
- De connaître l'appétence, les attentes et les craintes des agriculteurs en matière de méthanisation
- De sonder les agriculteurs, d'avoir un premier retour et de lancer une dynamique collective

<b>Moyens :</b>	
<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôle Développement économique de la CCLB</li> <li>- Pôle Aménagement et Développement Durable de la CCLB</li> <li>- Société GRDF (accompagnement technique)</li> <li>- Société TEREGA (accompagnement technique)</li> </ul>
<b>Techniques :</b>	
<b>Budget :</b>	
<b>Financements possibles :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ADEME</li> <li>- Subventions de la Région Nouvelle-Aquitaine « Soutenir la méthanisation »</li> <li>- Chambre d'Agriculture : Dispositif « Méthan'Action »</li> <li>- Subventions à la mise en place des réseaux (GRDF, TEREGA...)</li> </ul>



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions réalisées avec les élus</li> <li>- Nombre d'élus participants au groupe de travail</li> <li>- Nombre d'agriculteurs participants au groupe de travail/réunions</li> <li>- Nombre d'événements de sensibilisation/réunions réalisés auprès du grand public</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production de biogaz sur le territoire</li> </ul>	
<i>Gain annuel énergétique :</i> Non estimable	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i>  22 GWh si 30% des déjections animales sont méthanisées
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i> Non estimable	<i>Gain qualité de l'air :</i> Non estimable

## Thème 2 : Gérer et développer les pratiques forestières

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
4.2.1	Accompagner la dynamisation d'une filière bois locale
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Adapter le territoire au changement climatique	Forêt
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn, communes
<b>Partenaire(s) :</b> CRPF, ONF, COFOR, ASA des Luys en Béarn, ASL du Vic-Bilh, Territoire d'Énergie 64
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Propriétaires forestiers, communes

<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>Le bois est une ressource naturelle pouvant servir à la construction (bois d'œuvre) mais représente également une source d'énergie renouvelable abondante (biomasse) appelée à contribuer largement aux objectifs énergétiques et climatiques des territoires. Ainsi, sur le territoire de la Communauté de communes des Luys en Béarn, la forêt occupe à elle seule plus de 9 000 hectares avec 750 hectares de haies et 3 700 propriétaires privés.</p> <p>La Communauté de communes des Luys en Béarn souhaite promouvoir une exploitation durable et en circuit-court de la ressource bois à des fins de transition énergétique (émergence d'équipements chaudières bois – réseaux de chaleur), d'amélioration de l'économie locale (émergence de professionnels liés à la filière), de gestion patrimoniale et durable de la forêt et de valorisation de parcelles en déprise (essentiellement les coteaux). La gestion de la forêt participe de la stratégie de stockage du carbone, en particulier à l'occasion des boisements.</p> <p>Pour faire face aux défis du réchauffement climatique et aux impacts potentiels sur les forêts, la Communauté de communes participe à un appel à projets pour la recherche, piloté par l'unité mixte de recherche de l'UPPA/CNRS (IPREM). Ce projet vise notamment l'étude de la diversification des peuplements forestiers pour améliorer leur résilience, avec une dimension économique et sociale et dans une perspective de transition écologique territoriale.</p>

<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir une gestion durable de la forêt dans son ensemble</li> <li>- Valoriser les ressources du territoire et favoriser la « redynamisation » de parcelles agricoles en déprise</li> <li>- Attirer des exploitants forestiers (bois d'œuvre, bois de chauffage) et participer à l'émergence de professionnels liés à la filière (bûcherons, scieurs...)</li> <li>- Favoriser le stockage carbone</li> <li>- Engager les transitions</li> </ul> <p>Objectifs : Se doter de moyen humains et financiers pour accompagner la dynamisation de la filière bois Accompagner les projets de reboisement (<i>actions inscrites dans le projet politique</i>)</p>

<b>Description de l'action :</b>
<p><b>Recruter au sein de la Communauté de communes un/une technicien(ne) forêt :</b></p> <p>Dans une logique de développement, de dynamisation et d'animation de la filière bois locale sur son territoire, la Communauté de communes s'est dotée de moyens humains via le recrutement d'une technicienne « forêt » (depuis septembre 2022).</p> <p>La technicienne a ainsi pour principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'accompagner les associations syndicales (ASA des Luys en Béarn et ASL du Vic-Bilh), leurs adhérents et les élus pour la dynamisation de la filière bois</li> <li>- De fédérer les propriétaires au sein des associations et les inciter à adhérer</li> <li>- D'associer les communes à l'action pour le recensement et l'information des propriétaires privés et engager une réflexion pour la gestion des forêts communales</li> </ul>

- De recenser et accompagner les projets communaux de chaufferie bois (chaufferie existante : Arzacq- Arraziguët)
- D'accompagner la réflexion sur le reboisement des terres agricoles abandonnées, en particulier les coteaux
- De suivre et participer au projet de recherche pour la diversification des essences forestières afin d'assurer les transitions

#### **Assurer le suivi et une bonne gestion des forêts du territoire par la réalisation de diagnostics forestiers :**

Réalisé sur site et par la technicienne forêt de la CCLB, le diagnostic forestier a pour vocation d'identifier les objectifs du propriétaire, de définir la nature de la forêt (essences, état), du terrain (sol, climat) et des accès par la réalisation d'un relevé de terrain. A l'issue de ce travail sur le terrain, la technicienne forêt de la CCLB envoie la synthèse du diagnostic au propriétaire. Celui-ci comprend une partie état des lieux et une autre sur les préconisations d'actions à mettre en place pour répondre aux objectifs définis : type de coupes, espèces à développer au regard des enjeux (changement climatique, type de sol, pousse rapide, ...), etc.

*A noter, que seuls les propriétaires forestiers qui ont adhéré à l'une des associations peuvent bénéficier d'un accompagnement et de l'expertise de la technicienne de la CCLB pour la gestion de leurs forêts, l'objectif étant de mutualiser les chantiers et d'assurer une gestion raisonnée. Le périmètre de l'ASA du Soubestre, initialement sur le territoire de l'ex-Communauté de communes d'Arzacq a été étendu à l'ensemble du territoire de la Communauté et l'ASA a changé sa dénomination pour devenir l'ASA des Luys en Béarn.*

#### **Accompagner les projets de (re)boisement sur le territoire :**

Dans le cadre de ses missions, la technicienne forêt de la CCLB accompagne les propriétaires forestiers publics et privés dans leurs projets de (re)boisement. Pour cela :

- Elle réalise des diagnostics forestiers et procède à des relevés de terrain
- Elle propose au propriétaire des préconisations en matière de choix d'espèces, de mode de plantation (par bande, en plein,...), la période de boisement, d'entretien du (re)boisement...
- Elle assure la recherche de financements pour soutenir le projet de (re)boisement
- Elle met en relation le porteur de projet avec les entreprises spécialisées dans le boisement
- Elle garantit le suivi des chantiers et des entreprises sollicitées pour la réalisation des travaux

Parmi l'un des enjeux identifiés, il s'agira également d'accompagner la réflexion sur le reboisement des terres agricoles abandonnées, en particulier les coteaux.

Le fonds de concours de la CCLB permet d'aider les communes à réaliser des projets de (re)boisement sur leurs parcelles.

#### **Recenser et accompagner les projets communaux de chaufferie bois :**

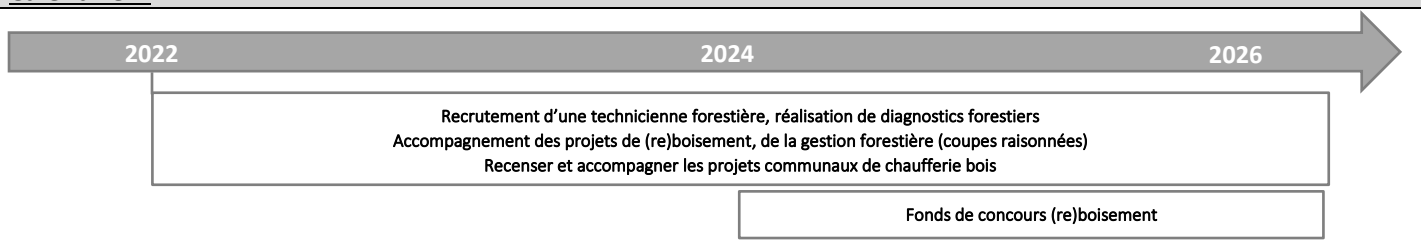
Cette action est menée en partenariat avec l'Association des Communes Forestières (COFOR) et Territoire d'Energie 64 dans le cadre du Contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques (CCRT). Pour cela, il s'agit de :


- Trouver des bâtiments publics qui pourraient être chauffés au bois-énergie (rentabilité)
- Mener des études de faisabilité (en partenariat avec la COFOR, ONF)
- Mettre en place des chaufferies bois pour les projets rentables, soit en production individuelle, soit en réseau de chaleur
- Assurer le suivi, la rentabilité des projets existants ou mis en place (plan d'approvisionnement, rentabilité de l'équipement...)

#### **Moyens :**

<b>Humains :</b>	- Pôle Aménagement et Développement Durable de la CCLB	
<b>Techniques :</b>	- Equipements de la technicienne forêt (pour les diagnostics, relevés de terrain...)	
<b>Budget :</b>	<i>Technicienne forêt</i>	42 000 € /an
	<i>Accompagner les projets de (re)boisement</i>	Fonds de concours 100 000 €/an
<b>Financements possibles :</b>	FEDER, LEADER, Ministère de la recherche, DETR, Région, Département	

#### **Calendrier :**



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Superficies boisées ou reboisées avec accompagnement de la technicienne forestière</li> <li>- Nombre et superficie concernée par les diagnostics réalisés par la technicienne forestière</li> <li>- Volume de bois géré dans le cadre des chantiers raisonnés mutualisés</li> <li>- Nombre de chaufferies bois sur le territoire (précision sur le nombre de chaufferies alimenté en bois-énergie local)</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution de la séquestration carbone</li> </ul>	
<i>Gain annuel énergétique :</i> Non concerné	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non estimable
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i>  7 500 teqCO <sub>2</sub> / an de séquestration supplémentaire Soit 61 000 tCO <sub>2</sub> e de séquestration à l'horizon 2050 (hors production de biochar)	<i>Gain qualité de l'air :</i> Non estimable

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
4.2.2	Sensibiliser le grand public sur les services et aménités rendus par la forêt
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Adapter le territoire au changement climatique	Forêt- Biodiversité
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Emissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn, communes
<b>Partenaire(s) :</b> CRPF, ONF, COFOR, ASA des Luys en Béarn, ASL du Vic-Bilh, acteurs en lien avec la forêt
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Propriétaires forestiers, habitants, scolaires

### **Contexte et enjeux :**

Les forêts jouent un rôle essentiel dans l'atténuation et l'adaptation face au changement climatique. En favorisant une gestion durable et adaptée alliant séquestration du carbone et production de bois (bois d'œuvre, bois d'industrie et d'énergie), les écosystèmes forestiers et les filières bois ont un rôle majeur à jouer dans l'atténuation du changement climatique.

L'anticipation des changements à venir doit également être prise en compte en parallèle des actions d'atténuation et de sensibilisation. Les écosystèmes forestiers font aujourd'hui face à des menaces majeures : sécheresses, maladies, tempêtes...

La mise en place d'actions d'adaptation des forêts mais aussi de sensibilisation participe à garantir la pérennité de leurs fonctions (réserve de biodiversité, lieu d'accueil du public, production de bois...) et à rendre compte de l'efficacité des services écosystémiques rendus (séquestration carbone, filtration de l'eau, lutte contre l'érosion...).

### **Objectifs :**

- Eduquer les usagers et le grand public à la multifonctionnalité de la forêt et à la diversité de la faune et de la flore
- Contribuer à la préservation/restauration du patrimoine naturel, de la biodiversité et des paysages

Objectifs : Mener des actions de communication et de sensibilisation vers le grand public sur les services et aménités rendus par la forêt

### **Description de l'action :**

#### **Mise en place d'une animation de type « Fête de la forêt » :**

À l'occasion de la Journée internationale des forêts, la Communauté de communes des Luys en Béarn a organisé le 25 mars 2023 à Montagut sa toute première édition de la « Fête de la forêt ». A l'occasion de cet événement dédié à la découverte du bois et de la biodiversité, 150 personnes ont participé à des animations et des présentations techniques : une table ronde (autour des thématiques de gestion de la forêt, de dynamisation de la filière bois, de mobilisation et valorisation de la ressource pour l'indépendance énergétique), visite d'une forêt, démonstration de coupe de bois, sensibilisation à la faune sauvage, etc.

Cet évènement a été renouvelé sur la commune d'Aydie en 2024, sur un format similaire avec des animations et des conférences (plus de 250 participants) puis sur la commune d'Argelos en 2025 sur le même format (150 participants). Cette fête sera reconduite.

#### **Communiquer auprès des propriétaires forestiers (privés et communaux) pour une gestion durable de la forêt :**

La gestion durable des forêts participe à la lutte contre les effets du changement climatique. Elle garantit également la protection de la biodiversité et la préservation des sols forestiers. Dans cette logique, la Communauté de communes des Luys en Béarn, en collaboration avec CRPF et l'ONF, animera des réunions auprès des propriétaires forestiers et des communes pour les informer sur les avantages environnementaux et économiques d'une gestion durable des forêts. Cette action reposera sur :

- L'organisation de réunions à destination des propriétaires forestiers du territoire : Ces réunions seront l'occasion d'informer, débattre et échanger entre partenaires. Elles permettront également d'informer/sensibiliser sur la présence d'associations de propriétaires forestiers à l'échelle communautaire (ASA des Luys en Béarn, ASL du Vic-Bilh) et d'inciter les participants à

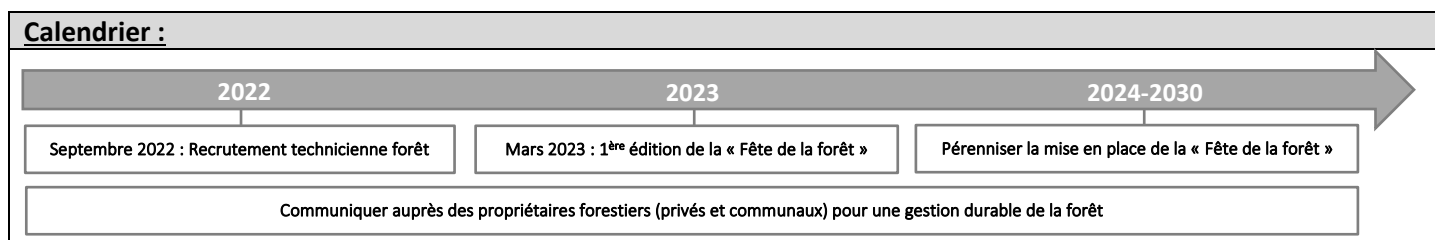
y adhérer. Un cycle de 6 réunions de sensibilisation est programmé de septembre à décembre 2025 pour informer les propriétaires situés sur le nouveau périmètre de l'ASA des Luys en Béarn après son extension.

- La création d'une plaquette d'information sur la politique filière bois de la CCLB : ce support de communication contiendra l'essentiel des informations utiles pour comprendre les orientations politiques de la CCLB en matière de développement de la filière bois, le rôle de la technicienne forêt ainsi que des informations en lien avec la filière bois locale (associations forestières présentes sur le territoire, les obligations légales en matière de préservation/gestion forestière, etc.

#### Sensibilisation des scolaires :

Dans le cadre de ses missions, la technicienne forêt de la CCLB pourra être amenée à réaliser des interventions auprès des scolaires, sur le thème de la découverte de la forêt et de la biodiversité.

<b>Moyens :</b>		
<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôle Aménagement et Développement Durable de la CCLB</li> <li>- Service Communication de la CCLB</li> </ul>	
<b>Techniques :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Supports de communication</li> <li>- Plaquette d'information</li> </ul>	
<b>Budget :</b>	<i>Fête de la forêt</i>	<i>3 000 €/an</i>
	<i>Communiquer auprès des propriétaires forestiers</i>	<i>Réalisation, impression et distribution d'une plaquette d'information : 2 000 €</i>
	<i>Sensibilisation et accueil des scolaires en forêt</i>	<i>Temps agent</i>
<b>Financements possibles :</b>		



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participants aux fêtes de la forêt</li> <li>- Nombre d'élèves sensibilisés</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du nombre d'adhérents aux associations forestières (ASA des Luys en Béarn et ASL du Vic-Bilh)</li> <li>- Evolution de la surface boisée intégrée aux associations forestières</li> </ul>	
<i>Gain annuel énergétique :</i> Non concerné	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i> Non concerné	<i>Gain qualité de l'air :</i> Non concerné

### Thème 3 : Développer l'éco-tourisme



<b>Fiche action n° :</b> 4.3.1	<b>Nom de l'action :</b> Mise en œuvre de la stratégie de développement touristique du Syndicat du tourisme Coteaux Béarn Madiran
<b>Axe stratégique :</b> Adapter le territoire au changement climatique	<b>Thématique :</b> Tourisme - Biodiversité
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Syndicat du tourisme Coteaux Béarn Madiran
<b>Partenaire(s) :</b> Communautés de communes, communes, OTL, ADT 64
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Touristes, excursionnistes, habitants, professionnels

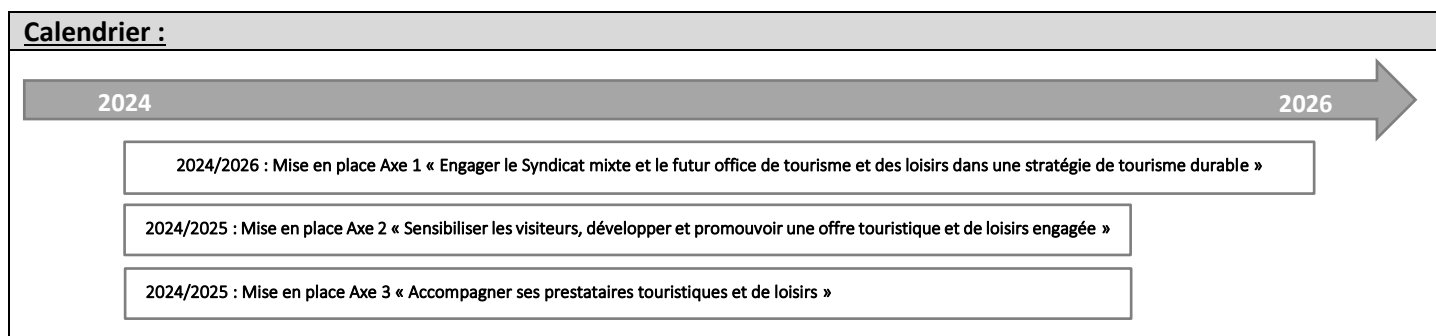
<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les Communauté de communes des Luys en Béarn et du Nord Est Béarn ont décidé de créer une structure intercommunautaire dédiée au tourisme : Le Syndicat mixte du tourisme du Nord Béarn, dont la dénomination a évolué en Syndicat du tourisme Coteaux Béarn Madiran.</p> <p>Le Nord Béarn est un territoire vaste qui s'étend sur 139 communes (66 sur le territoire de la CCLB et 73 sur celui de la CCNEB), mêlant zones rurales et péri-urbaines. Il offre des paysages variés, avec une alternance de coteaux, de plaines, de vignes, de rivières, de lacs et d'espaces boisés, avec de nombreux points de vue sur les Pyrénées.</p> <p>Les Communautés de communes souhaitent développer l'économie touristique locale et favoriser le développement d'un éco-tourisme sur le territoire. L'éco-tourisme est une forme de tourisme durable basé sur l'exploration de la nature telle que l'écosystème, l'agrosystème et le tourisme rural. Dans cette logique, le Syndicat s'est lancé dans l'élaboration d'une stratégie de développement touristique sur la période de 2022 à 2026.</p>
<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en application le tourisme durable au sein de la structure, sensibiliser et former les techniciens et décideurs pour intégrer la dimension responsable dans la stratégie touristique du territoire et le plan d'actions</li> <li>- Favoriser un développement touristique fondé sur les richesses territoriales, patrimoniales et naturelles, dans le respect de la préservation de l'environnement</li> <li>- S'engager dans une transition écologique de l'activité touristique</li> <li>- Sensibiliser les différents publics au tourisme durable</li> <li>- Accompagner les socio-professionnels dans cette transition responsable</li> </ul>
<b>Description de l'action :</b>
<p>La stratégie se déclinera en 3 axes et 13 fiches actions :</p> <p><b>Axe 1 : Engager le Syndicat mixte et le futur office de tourisme et des loisirs dans une stratégie de tourisme durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Action 1.1 : Sensibiliser et former l'équipe du Syndicat et ses décideurs au tourisme durable, mettre en place des écogestes au bureau</li> <li>• Action 1.2 : Créer un lieu d'accueil de l'office de tourisme et des loisirs</li> <li>• Action 1.3 : Tendre vers une stratégie de communication touristique responsable et une transition numérique</li> <li>• Action 1.4 : Une évolution des ressources humaines et une qualité de vie au travail</li> </ul> <p><b>Axe 2 : Sensibiliser les visiteurs, développer et promouvoir une offre touristique et de loisirs engagée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Action 2.1 : Valoriser les écogestes du SMT et des visiteurs</li> <li>• Action 2.2 : Intégrer les habitants et les socio-professionnels dans la stratégie d'accueil et d'hospitalité et de tourisme durable du territoire</li> </ul>

- Action 2.3 : Définir une stratégie de mise en tourisme durable et responsable du lac du Gabas
- Action 2.4 : Créer une offre groupes valorisant les thèmes de la gastronomie, de la nature et du patrimoine
- Action 2.5 : Créer des offres oenotouristiques et terroir originales qui ancrent la gastronomie dans l'histoire (pour les individuels)
- Action 2.6 : Traduire les déambulations par une offre itinérante, en favorisant l'itinérance douce
- Action 2.7 : Développer l'animation et l'événementiel

#### Axe 3 : Accompagner ses prestataires touristiques et de loisirs

- Action 3.1 : Créer une offre de services et d'accompagnement, à destination des socio-professionnels et des partenaires
- Action 3.2 : Accueillir et accompagner les porteurs de projet

Moyens :		
<b>Humains :</b>	- Services du Syndicat du tourisme Coteaux Béarn Madiran	
<b>Techniques :</b>	- Réunions, rencontres, visites - Création de supports/produits : chartes, guides,...	
<b>Budget :</b>	<i>Axe 1 : Engager le Syndicat mixte et le futur office de tourisme et des loisirs dans une stratégie de tourisme durable</i>	Coût des formations Etude : 55 000€ Brochures/site web : 25 000€ HT
	<i>Axe 2 : Sensibiliser les visiteurs, développer et promouvoir une offre touristique et de loisirs engagée</i>	Etude exploratoire : 35 000€ HT Animations/événements : 10 000€
	<i>Axe 3 : Accompagner ses prestataires touristiques et de loisirs</i>	
<b>Financements possibles :</b>	- Département des Pyrénées-Atlantiques - Région Nouvelle Aquitaine - Europe	



Indicateurs de suivi :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de formations suivi</li> <li>- Nombre d'éducteurs réalisés</li> <li>- Nombre de projets accompagnés / aboutis</li> </ul>	
Indicateurs d'évaluation :	
- Réalisation de la charte du visiteur responsable ou d'une rubrique/document sur les éco-gestes	
<i>Gain annuel énergétique :</i> Non concerné	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i> Non concerné	<i>Gain qualité de l'air :</i> Non concerné

## Thème 4 : Protéger la ressource en eau et la biodiversité

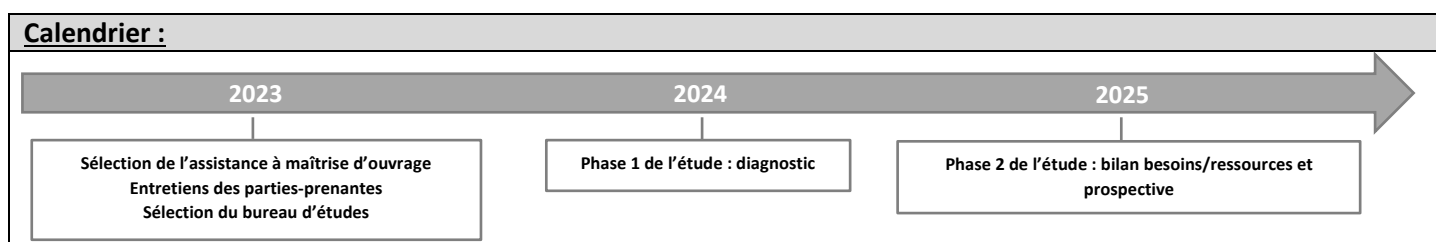


<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
4.4.1	Etude « Prospectiv'Eau Béarn »
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Adapter le territoire au changement climatique	Eau
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input type="checkbox"/> Emissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Pôle Métropolitain du Pays de Béarn
<b>Partenaire (s) :</b> EPCI du Béarn, Syndicats d'eau du Béarn, régies des eaux, concessionnaires, communes
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b>

<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>La sécheresse de 2022 a révélé une fragilité du Béarn vis-à-vis de ses ressources en eau.</p> <p>La récurrence de ce type d'évènement et sa probable augmentation en raison du réchauffement climatique pose la question de l'adaptation du territoire et de la sécurisation de son alimentation en eau potable, en particulier pendant la période d'étiage.</p> <p>Les collectivités compétentes en eau potable ont souhaité se saisir de cet enjeu avec l'appui de l'Agence de l'Eau, afin d'anticiper les problématiques qui pourraient survenir dans les prochaines années et auxquelles elles devront faire face. Elles ont donc engagé une étude prospective relative à l'eau potable à l'échelle du Béarn, pour construire une vision d'ensemble et une stratégie de sécurisation partagée à cette échelle.</p> <p>C'est le Pays de Béarn qui porte cette étude, facilitant la coopération entre toutes les parties prenantes intéressées (syndicats, régies intercommunales et régies communales, partenaires institutionnels...).</p>
<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir une stratégie de sécurisation pour les habitants du territoire, visant à garantir une alimentation en eau potable quantitative et qualitative pérenne à horizon 30-50 ans,</li> <li>- Co-construire une vision d'ensemble et améliorer la connaissance autour de la ressource en eau actuelle et future destinée à l'alimentation en eau potable du Béarn,</li> <li>- Apporter une prospective et un outil d'aide à la décision aux acteurs du territoire,</li> <li>- Permettre aux partenaires institutionnels d'identifier les enjeux et les priorités d'actions dans le cadre de leurs missions de service public.</li> </ul>
<b>Description de l'action :</b>
<p>Le contenu de l'étude sera le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase 1 « <i>Etat des lieux et tendances</i> » : Cette phase comprend la réalisation d'un diagnostic qualitatif et quantitatif des ressources exploitées, d'un diagnostic technique des principales infrastructures de captage et de production, d'une analyse des usages et une mise en évidence des tendances évolutives (10 dernières années), d'une appréciation de la vulnérabilité.</li> <li>- Phase 2 « <i>Bilan besoins/ressources</i> » : Un bilan besoins/ressources notamment au regard des projections démographiques et économiques, de la performance des réseaux et du changement climatique sera mis en place.</li> <li>- Phase 3 « <i>Recherche de solutions et plan d'actions</i> » : Cette phase consistera en l'optimisation du schéma global de desserte, la rationalisation de l'utilisation de la ressource en eau, la recherche de possibilités de sécurisation structurelle et fonctionnelle du territoire, la définition de ressources en eau et de zones stratégiques pour le futur en matière d'eau potable, la déclinaison d'actions opérationnelles et chiffrées affectées aux différents maîtres d'ouvrages.</li> </ul>

<b>Moyens :</b>	
<b>Humains :</b>	- Services du Pays de Béarn
<b>Techniques :</b>	
<b>Budget :</b>	Coût global du projet : 342 019 € TTC Comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coûts d'animation sur 2 ans : 43 180 € TTC</li> <li>- Coûts pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage : 46 497 € TTC</li> <li>- Coût de la prestation pour la réalisation de l'étude : 252 342 € TTC</li> </ul>
<b>Financements possibles :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agence de l'eau Adour-Garonne</li> <li>- Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques</li> <li>- Partenaires compétents en AEP</li> <li>- Pays de Béarn</li> </ul>



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de l'étude</li> <li>- Mise en place d'un plan d'actions et de solutions</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
<i>Gain annuel énergétique :</i> Non concerné	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i> Non concerné	<i>Gain qualité de l'air :</i> Non concerné



<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
4.4.2	Programme pour les économies d'eau et la maîtrise des consommations sur le territoire du Syndicat des eaux Luy Gabas Léés
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Adapter le territoire au changement climatique	Eau
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input type="checkbox"/> Emissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Syndicat des eaux Luy Gabas Léés
<b>Partenaire (s) :</b> Ecocène, Aiga64, Itron
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> consommateurs d'eau (CCLB, communes, habitants, ...)

**Contexte et enjeux :**

Le Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés (SELGL) a souhaité s'engager depuis 2020 dans une politique de sensibilisation aux enjeux de protection de la ressource en eau et des milieux à travers des actions de communication et d'accompagnement sur le terrain. La sécheresse exceptionnelle de 2022 a rappelé à tous l'urgence de maîtriser durablement les consommations d'eau potable, d'adapter le type d'eau aux usages afin d'économiser la ressource et faire face aux défis de demain.

Dans ce contexte et en complémentarité avec des études menées par ailleurs, notamment PROSPECTIV'EAU BEARN, l'assemblée du syndicat a validé le 21 septembre 2023 le lancement d'un programme complet pour les « ECONOMIES D'EAU ET LA MAITRISE DES CONSOMMATIONS SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT DES EAUX LUY GABAS LEES ». Ce programme ambitieux vise à traiter l'ensemble des possibilités identifiées par le SELGL pour atteindre des économies d'eau effectives à court terme (objectifs 2025-20230) et pérennes. Il s'articule autour de 5 axes développés ci-dessous.

**Objectifs :**

- Acquérir une connaissance fine des usages de l'eau sur le territoire pour identifier les potentielles économies, adapter le fonctionnement aux besoins, anticiper l'organisation de situations de crise ;
- Atteindre -10 % environ de prélèvement sur la ressource en eau, soit une diminution évaluée à 400 000 m3/an ;
- Préserver les milieux et mieux utiliser les rejets des eaux usées traitées par nos stations d'épuration ;
- Sensibiliser et engager l'ensemble des acteurs dans une conscientisation de la consommation en eau.

**Description de l'action :**

**AXE 1 - Accompagnement des collectivités du territoire dans la maîtrise de leurs consommations d'eau :**

Diagnostic des 20 bâtiments publics les plus consommateurs d'eau sur le territoire (piscines, espaces sportifs, culturels, écoles, etc.). Proposer et chiffrer des pistes d'optimisation et de réduction des consommations : mise en place de dispositifs hydro-économiques, installation de compteurs divisionnaires, identification des possibilités de recours à des eaux autres que potables pour certains usages (arrosage, nettoyages, WC, etc.).

Rédaction de guides de bons usages de l'eau sur la commune ou la collectivité : pratiques économes, procédure de suivi des points de consommation, entretiens des équipements.

**AXE 2 - Equipement et accompagnement cible des gros consommateurs :**

Identification et caractérisation des gros consommateurs du territoire.

Mise en place de dispositifs de télésurveillance des consommations sur les compteurs généraux : accès aux données par le gros consommateur et centralisation des informations sur supervision du Syndicat.

Sensibilisation aux économies d'eau : rédaction d'un guide de bons usages de l'eau adapté au type d'activité concernée.

**AXE 3 - Limiter les prélèvements non autorisés ou non maîtrisés sur le réseau public d'eau potable :**

Identification des points vulnérables (poteaux incendie, fontaines, stades, etc...).

Définition d'une politique de gestion : choix des équipements, mise en place d'une télésurveillance, mise en œuvre d'une procédure de surveillance coordonnée avec les communes.

Mise en place d'équipements de surveillance (contrôle des prélèvements) et de réduction des volumes prélevés (réducteurs de pression).

Mise en place de bornes monétiques de puisage pour la mise à disposition de points de prélèvements « gros volume » encadrés.

#### **AXE 4 - Etude des potentialités de la « REUT » sur le territoire :**

Autour de chaque station d'épuration du territoire, analyse des possibilités de mise en œuvre de la REUT pour tous usages.

Etudes de faisabilité et de tarification pour les stations d'épuration gérées par le Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées.

Analyse de l'impact.

#### **AXE 5 - Communication et engagement du territoire dans une politique de gestion durable de l'eau :**

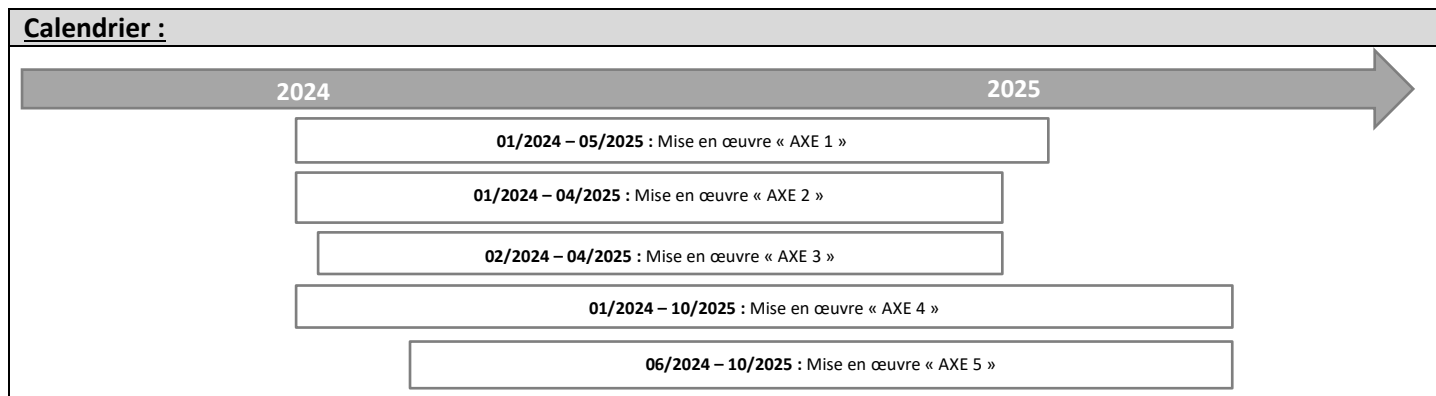
Mise en place de défis (familles), animations (auprès des scolaires, du grand public), ateliers et distribution de kits hydro-économiques.

Charte pour une gestion durable des usages de l'eau et la protection de la ressource en eau sur le territoire du Syndicat :

Participation au « DEFI -10 » en cours de lancement par l'association AMORCE pour répondre au plan de sobriété Eau : -10% des prélèvements en eau sur les territoires en 2030, en impliquant l'ensemble des acteurs.

Mise en œuvre d'un dispositif de communication sur tous les axes précédents : rédaction de supports, réunions publiques, etc.

<b>Moyens :</b>		
<b>Humains :</b>	- Services du Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées	
<b>Techniques :</b>	- Guides, fiches, défis, kit de communication - Bornes monétiques - Télésurveillance / logiciel - Kits hydro-économiques	
<b>Budget :</b>	AXE 1 - Accompagnement des collectivités dans la maîtrise de leurs consommations	26 700 € HT
	AXE 2 - Equipement et accompagnement cible des gros consommateurs	61 656.80 € HT
	AXE 3 - Limiter les prélèvements non autorisés/non maîtrisés sur le réseau AEP	52 800 € HT
	AXE 4 - Etude des potentialités de la REUT sur le territoire	68 094,08 € HT
	AXE 5 - Communication/engagement - politique de gestion durable de l'eau	81 940 € HT
<b>Financements possibles :</b>	- Agence de l'eau Adour-Garonne - Département des Pyrénées-Atlantiques	



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
- Nombre de collectivités, familles, établissements scolaires engagés dans les démarches	
- Nombre de kits hydro-économiques distribués	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
- Volume prélevé, volume économisé consommation	
- % d'économie sur les consommations des sites objet de diagnostic, très gros consommateurs, usagers domestiques	
<i>Gain annuel énergétique :</i> Non concerné	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i> Non concerné	<i>Gain qualité de l'air :</i> Non concerné



<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
4.4.3	Sensibiliser autour de la ressource en eau via le projet « PEDAG'EAU LUY »
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Adapter le territoire au changement climatique	Eau
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Emissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Syndicat des eaux Luy Gabas Lées
<b>Partenaire(s) :</b> Ecocène, Zookeeper, CCLB
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Tout public, scolaires du cycle 3/collège/lycée/université

**Contexte et enjeux :**

Le Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées (SELGL) est un syndicat mixte en charge de la distribution d'eau potable et de l'assainissement collectif et non-collectif qui rayonne sur un territoire de 93 communes, dont sur une majeure partie du territoire de la Communauté de communes des Luys en Béarn. Ce syndicat est compétent pour la distribution d'eau potable sur l'intégralité du périmètre de la Communauté de communes. Soucieux de s'engager dans des actions en lien avec le développement durable et plus précisément autour des problématiques liées à l'eau qui se multiplient ces dernières années, le Syndicat s'est récemment doté d'une Commission « *Communication et développement durable* ».

Dans le cadre de cette commission, de nombreux projets sont développés autour de deux grands axes :

- La maîtrise et réduction des consommations en eau,
- La sensibilisation du grand public autour de la ressource en eau.

Le SELGL porte un projet qui s'inscrit pleinement dans la logique de sensibilisation et d'animation autour des enjeux d'adaptation et d'atténuation au changement climatique avec le projet « PEDAG'EAU LUY ».

**Objectifs :**

- Compréhension du « petit cycle de l'eau » du prélèvement à l'assainissement
- Sensibilisation en faveur de la préservation des ressources et des milieux
- Conscientisation et responsabilisation individuelle en matière de consommation de la ressource eau et de la qualité du rejet
- Proposition d'une offre éducative scolaire et grand public adaptée aux enjeux locaux du changement climatique et à la raréfaction des ressources

Objectifs : Atteindre a minima 25 visites scolaires par an

**Description de l'action :**

Le projet « PEDAG'EAU LUY » est né d'un travail mené par la Commission « *Communication et développement durable* » du Syndicat visant à sensibiliser le grand public et les scolaires autour de la ressource en eau et plus particulièrement autour du « petit cycle de l'eau ».

Le petit cycle de l'eau désigne le parcours que l'eau emprunte du point de captage dans la rivière ou la nappe d'eau souterraine jusqu'à son rejet dans le milieu naturel. Il comprend le circuit de l'eau potable et celui du traitement des eaux usées.

Dans cette logique, le Syndicat a développé au niveau de la station d'épuration située sur la commune d'Uzein, dont il a la gestion, un espace entièrement dédié à la pédagogie autour du petit cycle de l'eau.

Ce projet comprend :

- L'aménagement de parcours pédagogique au niveau de la station d'épuration répondant à des objectifs transversaux : connaître les enjeux du petit cycle de l'eau, découvrir l'importance du traitement des eaux et déchets, donner envie d'adopter des comportements responsables...
- Le développement de supports pédagogiques et de parcours

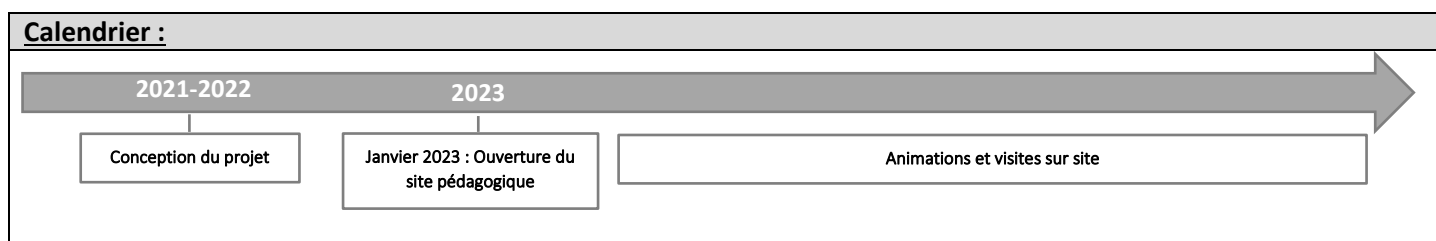
Ce site est accessible à tout public toute l'année sur demande (avec réservation préalable) et des offres spécifiques seront développées autour de visites pédagogiques adaptées au cycle 3, collège, lycée et université.

En complément :

Le Syndicat a mis en place une convention avec l'association ECOCENE pour la mise en place de visites et animations sur 4 années : 100 visites de la station et 40 parcours « Chemins de l'eau » (animations en classe)

Enfin, le Syndicat a également missionné ECOCENE pour produire des maquettes pédagogiques utiles pour les animations en classe.

<b>Moyens :</b>		
<b>Humains :</b>	Services du Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés	
<b>Techniques :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Supports sur site</li> <li>- Mallettes pédagogiques + supports</li> </ul>	
<b>Budget :</b>	<i>Aménagement de la STEP d'Uzein</i>	203 060 € HT
	<i>Interventions d'Ecocène (visites sur 4 ans, supports)</i>	49 900 € HT
<b>Financements possibles :</b>	Agence de l'eau Adour-Garonne Département des Pyrénées-Atlantiques	



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de visiteurs par an (tout public)</li> <li>- Nombre de visites organisées par an</li> <li>- Nombre de classes ayant visité la station</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
<i>Gain annuel énergétique :</i> Non concerné	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i> Non concerné	<i>Gain qualité de l'air :</i> Non concerné

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
4.4.4	Engager un programme d'actions autour de la Trame Verte et Bleue
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Adapter le territoire au changement climatique	Biodiversité
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input type="checkbox"/> Emissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn, communes
<b>Partenaire(s) :</b> Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Pyrénées-Atlantiques, EPTB a3, Syndicats de rivières, Fédération de Pêche et Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Fédération de chasse, Forum des Marais Atlantiques, Office Français de la Biodiversité, Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, ONF, CRPF, associations syndicales d'irrigants, associations
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b>

<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>La trame verte et bleue est une mesure du Grenelle de l'environnement mise en œuvre pour enrayer le déclin de la biodiversité en favorisant le déplacement des espèces et leur adaptation notamment par la réduction de la fragmentation des habitats naturels (préservation et restauration des continuités écologiques : terrestres/aquatiques).</p> <p>En plus des enjeux de préservation de la biodiversité, la TVB répond également à des objectifs sociaux et économiques par le maintien de services rendus par cette biodiversité (production de bois-énergie, pollinisation, amélioration de la qualité des eaux, etc.) et par la mise en valeur des espaces.</p> <p>La Communauté de communes comprend sur son territoire d'intervention des espaces naturels remarquables du point de vue écologique et paysager, notamment les berges de l'Arlas, les pelouses sèches des « coteaux de Garlin » et les landes humides de la Seube. Au-delà des espaces remarquables, les fonctions des milieux naturels dits ordinaires demeurent essentielles pour la préservation de la biodiversité.</p> <p>Afin d'identifier et de limiter les dégradations d'origine naturelle ou humaine qui altèrent aujourd'hui les fonctionnalités de ces milieux, la Communauté de communes des Luys en Béarn a engagé en 2020 l'étude diagnostic de la TVB sur son territoire. L'inventaire des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques mené par le CEN Nouvelle-Aquitaine a consisté en l'identification scientifique des espaces naturels à enjeux présents sur le territoire.</p>
<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la connaissance sur le patrimoine naturel</li> <li>- Préserver la biodiversité et ses capacités d'adaptation aux changements climatiques</li> <li>- Prendre en compte la biodiversité et la fonctionnalité des milieux dans l'aménagement du territoire</li> <li>- Recréer des continuités écologiques</li> <li>- Valorisation, communication et sensibilisation</li> </ul>
<b>Description de l'action :</b>
<p>L'amélioration de la fonctionnalité écologique du territoire constitue le programme d'action pour répondre aux enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic.</p> <p>Ainsi, pour mener à bien cet objectif, le territoire de projet de la Communauté de communes des Luys en Béarn est une échelle privilégiée pour l'application d'engagements en faveur de la biodiversité. Elle dispose de plusieurs outils opérationnels sur lesquels s'appuyer, qui touchent à l'aménagement du territoire ou au développement durable.</p> <p>Ainsi, sur la base de l'inventaire des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques, la Communauté de communes des Luys en Béarn en partenariat avec le CEN Nouvelle-Aquitaine s'engagera dans la définition d'une stratégie territorialisée puis dans l'écriture d'un plan d'actions, concerté, pour la Trame Verte et Bleue (TVB).</p>

La stratégie territoriale précisera :

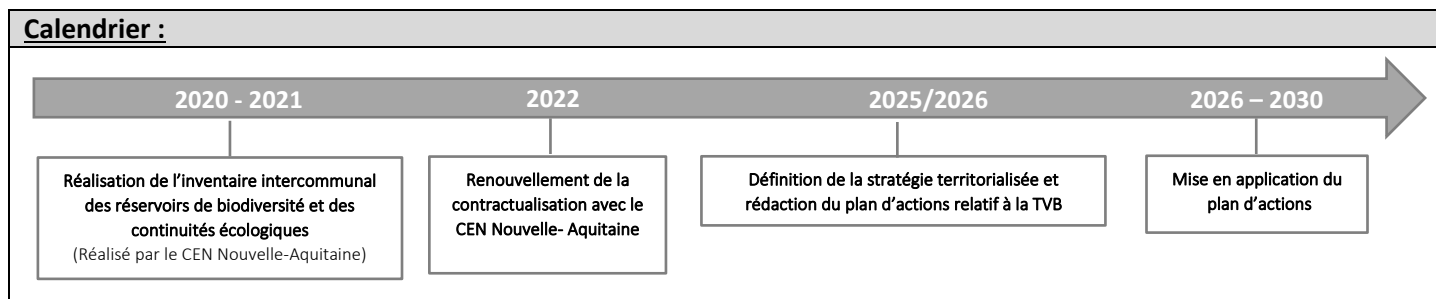
- Les objectifs opérationnels concrets tenant compte des enjeux révélés dans le diagnostic,
- Une caractérisation de ces objectifs, s'il s'agit de protection, de gestion ou d'une « création » d'espaces naturels,
- La localisation cartographiée des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques,
- Les limites entre les espaces naturels et les espaces artificialisés pour un équilibre du territoire,
- Les vocations existantes, à préserver ou à rétablir de ces espaces (naturels ou artificialisés),
- Les connexions possibles avec les trames des territoires voisins,

En outre, la stratégie territoriale aura vocation à être intégrée dans les documents de planification (ScoT, PLUi ...) et dans les documents de gestion (SAGE...) ou dans les outils de maîtrise foncière (Z.A.D, D.P.U ...) qui concernent le territoire.

Le plan d'action donnera :

- Un descriptif des actions (localisation géographique, objectif, intégration dans la stratégie globale),
- Une méthode pour le choix des actions prioritaires : critères d'urgence, moyens disponibles, les opportunités,
- Un programme pour les actions : la maîtrise d'ouvrage, le foncier, les moyens humains et matériels, plan de financement, calendrier de mise en œuvre,
- Une méthode avec des indicateurs de suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation de la trame verte et bleue (efficacité des actions menées)

<b>Moyens :</b>	
<b>Humains :</b>	- Pôle Aménagement et Développement Durable de la CCLB
<b>Techniques :</b>	
<b>Budget :</b>	Le plan de financement sera rédigé dans le cadre de l'étude en elle-même, en phase « plan d'actions »
<b>Financements possibles :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agence de l'eau Adour-Garonne</li> <li>- Région</li> <li>- Fonds vert</li> <li>- FEDER</li> </ul>



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions mises en place</li> <li>- Surfaces protégées réglementairement (Natura 2000, ZNIEFF, EBC, etc.)</li> <li>- Evolution des surfaces artificialisées</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
- Evolution de la séquestration carbone	
<i>Gain annuel énergétique :</i> Non concerné	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i> Non concerné	<i>Gain qualité de l'air :</i> Non concerné

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
4.4.5	Restauration et revalorisation de la zone humide de Loumagne
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Adapter le territoire au changement climatique	Biodiversité – Eau
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input type="checkbox"/> Emissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn
<b>Partenaire(s) :</b> CEN Nouvelle-Aquitaine, CATZH64, commune de Garlin, Collège de Garlin, Ecocène, Conseil Départemental 64, Agence de l'eau Adour-Garonne, Région Nouvelle-Aquitaine
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Scolaires, habitants, touristes

### **Contexte et enjeux :**

La Communauté de communes des Luys en Béarn est propriétaire d'une unité foncière regroupant un bois et une zone humide sur la commune de Garlin (dite « Zone humide de Loumagne »).

Cette parcelle fait l'objet d'un suivi par la CATZH64, avec un objectif initial de limitation de la propagation d'une espèce invasive, la renouée du Japon, par la mise en place d'une pâture et d'un suivi expérimental. La convention permettant le pâturage par un troupeau d'ânes n'est plus en vigueur depuis quelques années, la gestion consiste depuis en la réalisation de petits travaux de réfection de clôtures et de gestion de la végétation pour la sécurisation du site. La renouée n'est plus contenue et la zone humide est en voie de régression (du point de vue hydraulique et de la biodiversité).

La Communauté de communes a porté un projet de restauration fonctionnelle de la zone humide, d'aménagement et de gestion du petit boisement et de valorisation à but pédagogique de l'ensemble.

L'inauguration de ce site a eu lieu le 18 septembre 2025 et il est désormais ouvert et accessible au grand public.

### **Objectifs :**

- Conserver et restaurer la zone humide de Loumagne et réaliser une gestion durable du secteur boisé
- Améliorer les fonctionnalités, rôles et services rendus par la présence de la zone humide
- Favoriser le développement de la biodiversité
- Lutter contre les espèces invasives (ex : Renouée du Japon, principale espèce invasive présente sur ce site)
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs locaux sur la conservation et la restauration des zones humides
- Développer des moyens et des outils pour entretenir durablement ce type de milieu
- Aménager ce site avec une vocation pédagogique pour l'ouverture au public (panneaux, cheminement)

### **Description de l'action :**

La zone humide a fait l'objet de travaux permettant de retrouver sa fonctionnalité ainsi que de travaux d'aménagement visant à favoriser la découverte et le cheminement sur ce milieu. Pour cela, il a été tenu compte de la particularité de chaque sous-secteur présent sur site :

Au niveau de la mégaphorbiaie et de la mare, réalisation de travaux de curage mécanique de la mare veillant à conserver ou à reprofiler les berges en pentes douces. Des travaux de comblement d'une rigole présente à proximité directe de la mare sont également prévus, l'objectif étant d'augmenter la rétention en eau et de limiter l'apport de vases au niveau de la mare.

Des travaux de débroussaillage ont également été réalisés. Au niveau du secteur de boisement, la Communauté de communes a fait appel à sa technicienne forêt pour faire un état des lieux de l'état de ce milieu et pour faire la liste des travaux à envisager. Il s'agit de privilégier la mise en libre évolution du boisement ainsi que, lorsque cela sera possible, la constitution d'arbres têtards qui favoriseront le développement de la faune (insectes, saproxyliques, chiroptères, oiseaux...).

La Communauté de communes entend favoriser la restauration du secteur colonisé par la renouée ce milieu en réalisant des expérimentations visant à la concurrencer ou à la limiter. Une première expérimentation consiste en la réalisation de travaux de plantation de ligneux (150) sur une partie de ce secteur actuellement envahi par la renouée. L'accès de la renouée à la lumière sera limité par les arbres qui permettront la régulation de son expansion et la réduction de sa densité. Sur ce même secteur, une seconde

expérimentation est en cours par la technique de « l'auto-étouffement ». Celle-ci consiste en l'installation d'un grillage spécifique (à maille fine et robuste) qui est installé au-dessus des foyers de renouée existants. Un autre secteur fera l'objet de travaux de gestion de la renouée par couchage sur le site.

Enfin, des travaux de débroussaillage ponctuel des zones à enjeux sont réalisés ainsi qu'une évolution de l'entretien de la prairie, avec une fauche « tardive » qui permettra de favoriser l'entomofaune et de diversifier la flore sur site.

En complément des travaux de restauration, la Communauté de communes a réalisé des travaux d'aménagement qui permettent l'ouverture au public de ce site d'intérêt unique à l'échelle locale (zone humide et naturelle en secteur périurbain). Un sentier de découverte et de sensibilisation de ce milieu particulier a été matérialisé et des panneaux pédagogiques ont été conçus en concertation et sont positionnés sur les différents milieux sur le site.

Tout au long du sentier et au niveau de chaque sous-secteur de la zone humide (boisement, mégaphorbiaie, mare, prairie...), du mobilier de signalétique (entrées au site) et d'interprétation (panneau d'information sous format ludique) est implanté pour aider les visiteurs et scolaires à mieux comprendre le site et ses particularités.

La création d'une mallette pédagogique se fera également en concertation avec les acteurs de l'éducation (SIVOS de Garlin, collègue). Elle sera destinée aux primaires et collégiens afin d'expérimenter et observer les différents points d'intérêts de la zone lors d'animation sur site.

Moyens :		
<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôle Aménagement et Développement Durable de la CCLB</li> <li>- Assistance technique et scientifique de la CATZH64 et du CEN Nouvelle-Aquitaine</li> </ul>	
<b>Techniques :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournitures pour travaux, signalétique et entretien de la zone</li> <li>- Plan de gestion du site</li> <li>- Supports de communication</li> </ul>	
<b>Budget :</b>	<i>Montant global du projet</i>	130 187,50 €
<b>Financements possibles :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agence de l'eau Adour-Garonne</li> <li>- Région Nouvelle-Aquitaine</li> </ul>	



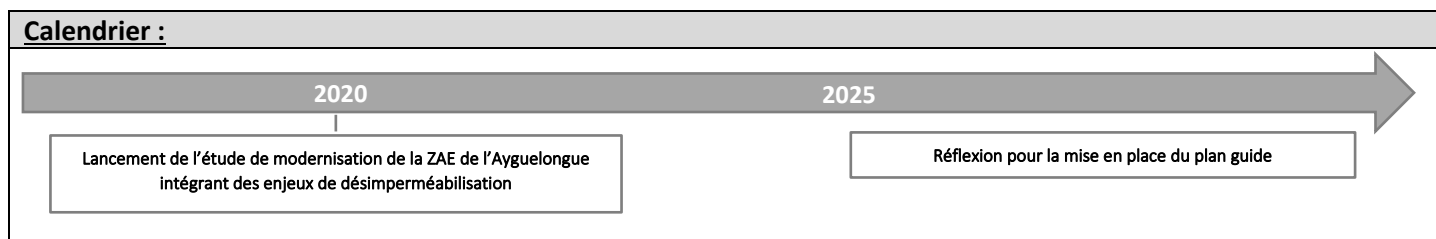
Indicateurs de suivi :	
- Réalisation des travaux	
Indicateurs d'évaluation :	
- Suivi écologique annuel du site réalisé par la CATZH64 (évolution densité espèces, relevés floristiques...)	
<i>Gain annuel énergétique :</i> Non concerné	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i> Non estimable	<i>Gain qualité de l'air :</i> Non concerné

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
4.4.6	Elaborer et mettre en œuvre un plan guide autour de la désimperméabilisation
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Adapter le territoire au changement climatique	Biodiversité – Eau
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input type="checkbox"/> Emissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn, communes
<b>Partenaire(s) :</b> Agence de l'eau Adour-Garonne, Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées, CAUE 64
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> domaine public, voie publique, espaces publics, projets urbains, zones d'activités...

<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>La prise en compte de l'infiltration des eaux pluviales est essentielle dans le cadre des projets, mais elle peut également être appréhendée sur des surfaces existantes et actuellement imperméabilisées.</p> <p>L'élaboration d'un plan guide sur la désimperméabilisation aura pour objectif de définir une trajectoire et des actions prioritaires pour réduire les risques et/ou améliorer la ressource, en élaborant un inventaire des surfaces susceptibles d'être désimperméabilisées, en hiérarchisant les contraintes techniques et les enjeux pour chaque opération.</p> <p>Cette action concerne le patrimoine de la Communauté de communes mais elle pourrait être déclinée à l'échelle des communes afin d'en maximiser les impacts dans la phase de mise en œuvre.</p>
<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la ressource en eau et diminuer le risque de ruissellement</li> <li>- Réduire la surface de sols imperméables</li> <li>- Développer la végétalisation du territoire et créer des îlots de fraîcheur en zone urbaine</li> </ul>
<b>Description de l'action :</b>
<p>L'élaboration d'un plan guide autour de la désimperméabilisation reposera sur la mise en place des étapes suivantes :</p> <p>Étape 1 — Évaluation : Cartographie et évaluation de l'étendue des surfaces imperméables à l'échelle de la collectivité.</p> <p>Étape 2 — Consultation pour déterminer les priorités et les zones d'intervention (experts, élus locaux, parties prenantes)</p> <p>Étape 3 — Formation pour les équipes impliquées dans le processus.</p> <p>Étape 4 — Planification détaillée : élaboration un plan d'action détaillé en définissant les zones à traiter en priorité, les techniques à utiliser et le calendrier des interventions.</p> <p>Étape 5 — Mobilisation des ressources : programmation pluriannuelle dans le cadre du budget d'investissement</p> <p>Étape 6 — Mise en œuvre et suivi : réalisation des travaux et suivi/évaluation de l'efficacité des interventions, ajustement des actions si nécessaire, entretien des zones réhabilitées.</p> <p>EN PARALLELE : Communiquer sur les projets exemplaires à l'échelle du territoire auprès du grand public</p>

<b>Moyens :</b>	
<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôle Aménagement et Développement Durable de la CCLB</li> <li>- Service Patrimoine bâti et non bâti de la CCLB</li> </ul>
<b>Techniques :</b>	
<b>Budget :</b>	Etude – plan guide de désimperméabilisation   Environ 7 500€
<b>Financements possibles :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agence de l'eau Adour-Garonne</li> <li>- Fonds vert</li> </ul>



**Indicateurs de suivi :**

- Surface désimpermeabilisée (m<sup>2</sup>)

**Indicateurs d'évaluation :**

<i>Gain annuel énergétique :</i> Non concerné	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i> Non concerné	<i>Gain qualité de l'air :</i> Non concerné

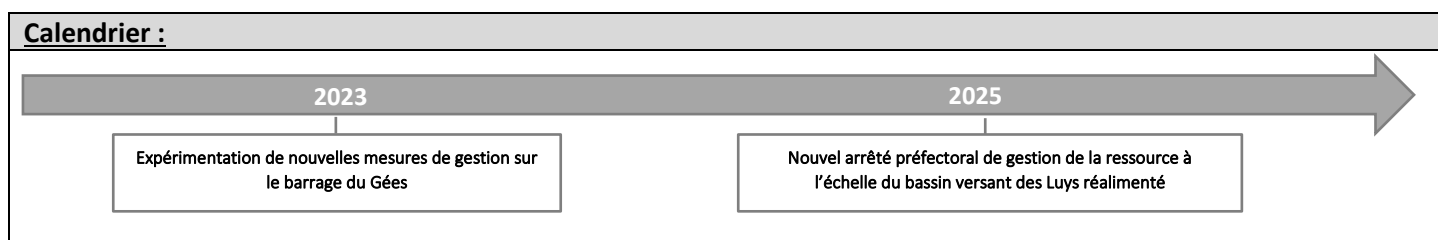


<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
4.4.7	Amélioration de la gestion de la ressource en eau du lac du Gées
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Adapter le territoire au changement climatique	Protéger la ressource en eau et la biodiversité
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Emissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Communauté de communes des Luys en Béarn
<b>Partenaire(s) :</b> Rives et Eaux du Sud-Ouest, Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, Institution Adour, Union des ASA des Luys
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Union des ASA des Luys (ASA Uzein, ASA Caubios-Loos et ASA Serres-Castet), milieu naturel

<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>La Communauté de communes est propriétaire d'un ouvrage de stockage de la ressource en eau situé sur le ruisseau du Gées (capacité de 2 millions de m3). Cet ouvrage sert la réalimentation du cours d'eau à des fins d'irrigation et de soutien d'étiage. La gestion de cet ouvrage est confiée par voie d'affermage à Rives et Eaux du Sud-Ouest.</p> <p>La sécheresse estivale de 2022 a mis en évidence les difficultés de gestion pour un usage équilibré de la ressource, malgré le respect des consignes réglementaires.</p> <p>Une démarche a été engagée pour améliorer cette gestion, dans un cadre concerté : un groupe de travail constitué à l'initiative des services de l'Etat, avec la Chambre d'agriculture, la Communauté de communes, l'EPTB a3 (ex-Institution Adour) et les usagers (Union des ASA du Luy de Béarn) a permis de proposer des règles de gestion visant à économiser l'eau, pour une meilleure satisfaction des usages et l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques, notamment en fin de saison estivale. L'expérimentation conduite en 2023, renouvelée en 2024 s'est traduite par un nouvel arrêté de gestion transposé à l'échelle du bassin des Luys en 2025.</p> <p>Un suivi de la qualité a permis de vérifier l'absence d'impact de ces nouvelles mesures de gestion.</p>
<b>Objectifs :</b>
L'objectif est une économie d'eau durant la période d'irrigation pour assurer une réalimentation du cours d'eau sur une période plus importante (un mois supplémentaire de soutien d'étiage, jusqu'à fin octobre au lieu de fin septembre).
<b>Description de l'action :</b>
<p><b>Adaptation des règles de gestion</b></p> <p>L'arrêté préfectoral de gestion de la ressource en eau a été modifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le débit de gestion en aval de la retenue est ajusté pour éviter la restitution de volumes d'eau excédentaires lorsque les prélèvements agricoles à l'aval du point de mesure sont interrompus,</li> <li>• La prise en compte d'une moyenne sur 3 jours glissants pour le respect de la valeur minimale du débit objectif au lieu d'une moyenne journalière a permis d'économiser 5 à 10% de la ressource dans le cadre des lâchers en période d'irrigation,</li> <li>• Un protocole de surveillance et d'alerte est institué pour permettre une meilleure réactivité en situation de sécheresse et de déstockage importants, afin de prendre les mesures adéquates pour la préservation de la ressource et des milieux aquatiques,</li> <li>• Allongement du soutien des débits d'étiage d'un mois supplémentaire (31 octobre au lieu de 30 septembre).</li> </ul> <p><b>Mise en œuvre de solutions techniques pour améliorer la gestion</b></p> <p>Toutes les solutions techniques pouvant concourir à l'amélioration de la gestion de l'eau pourront être envisagées afin d'être mises en œuvre soit dans le contrat de délégation de service public, soit sur fonds propres de la Communauté de communes : par exemple le renouvellement d'une vanne de fond au niveau du seuil mobile d'Uzein, afin de mieux contrôler le débit consigne (2026).</p>

<b>Moyens :</b>	
<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Unité quantité Lit majeur de la DDTM</li> <li>- Pôle Aménagement Développement Durable de la CCLB</li> <li>- Services du concessionnaire (Rives et Eaux du Sud-Ouest)</li> </ul>
<b>Techniques :</b>	
<b>Budget :</b>	
<b>Financements possibles :</b>	Agence de l'Eau Fonds vert



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature de l'arrêté inter-préfectoral de gestion de la ressource en eau à l'échelle du bassin des Luys réalimenté</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et durée des périodes de crise par an</li> <li>- Nombre et durée de sous-passement des débits consignés par an</li> </ul>	
<i>Gain annuel énergétique :</i> Non concerné	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i> Non concerné	<i>Gain qualité de l'air :</i> Non concerné



<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
4.4.8	Prospective pour une gestion intégrée des Luys et de leur bassin versant
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Adapter le territoire au changement climatique	Protéger la ressource en eau et améliorer les situations qualitative et quantitative
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Emissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Etablissement Public Territorial de Bassin Adour, affluents et aquifères (EPTB a3, ex-Institution Adour)
<b>Partenaire(s) :</b> Collectivités et EPCI-FP du bassin versant, établissements publics, représentants des usagers, des acteurs socio-économiques et des services de l'Etat
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> milieu naturel, population

<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>La gestion de l'eau, petit cycle et grand cycle, est un enjeu majeur face à l'évolution climatique pour assurer la résilience des territoires et maintenir la qualité de vie, des milieux et la satisfaction des différents usages.</p> <p>Un Plan de Gestion des Etiages a été porté par l'EPTB avec un état des lieux réalisé en 2013 et une étude bilan besoins/ressources.</p> <p>Le SDAGE Adour-Garonne 2022/2027 prévoit que ce bassin soit intégralement couvert par des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux d'ici 2027 (disposition A1) et de décliner et mettre en œuvre des démarches de gestion concertées pour atteindre l'équilibre quantitatif (disposition C9).</p> <p>La pression actuelle sur la ressource et les projections climatiques invitent à la réflexion pour engager les transitions indispensables pour répondre aux usages de l'eau dans le futur.</p> <p>L'EPTB a3 en coordination avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a porté le renouvellement de l'état des lieux du bassin des Luys et s'est engagé dans une animation/concertation avec les acteurs, qui pourra se poursuivre par une démarche de gestion intégrée.</p>
<b>Objectifs :</b>
<p>La mission de l'EPTB a3 consiste en la réalisation d'un état des lieux, l'identification des enjeux principaux, et l'engagement de la concertation avec les acteurs du territoire.</p> <p>L'objectif est de permettre l'engagement d'une gestion intégrée du bassin des Luys et de répondre ainsi aux enjeux du territoire et à la satisfaction des usages et des fonctions assurées par les milieux aquatiques (eaux superficielles et souterraines, milieux).</p>
<b>Description de l'action :</b>
<p><b>Etat des lieux du bassin</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aspects quantitatifs</li> <li>• Usages</li> <li>• Aspects qualitatifs</li> <li>• Milieux naturels et humides</li> <li>• Changement climatique</li> <li>• Identification des enjeux</li> </ul>

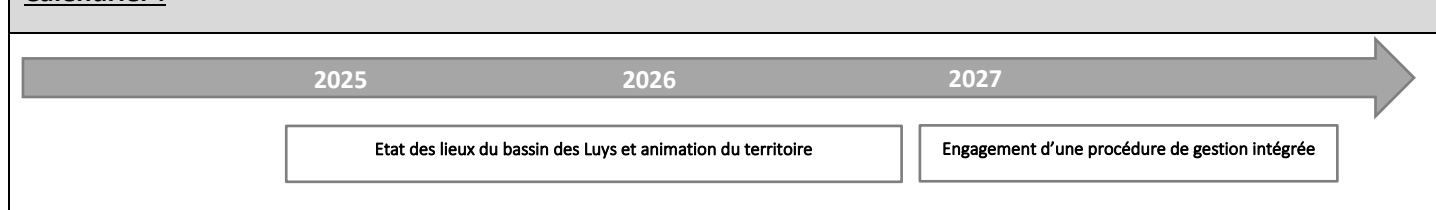
### Animation et concertation

- Information et mobilisation des acteurs
- Propositions/prospectives pour la mise en œuvre d'une gestion intégrée sur le bassin des Luys
  - Présentation des outils
  - Organisation de la gouvernance
  - Aide à la décision

### Moyens :

<b>Humains :</b>	- Chargé de mission EPTB a3	
<b>Techniques :</b>		
<b>Budget :</b>	70 500 € pour 2 ans (2025 et 2026)	
<b>Financements possibles :</b>	Agence de l'Eau Adour-Garonne	

### Calendrier :



### Indicateurs de suivi :

- Nombre de réunions

### Indicateurs d'évaluation :

- Engagement d'une procédure de gestion intégrée

<i>Gain annuel énergétique :</i>	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i>
Non concerné	Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i>	<i>Gain qualité de l'air :</i>
Non concerné	Non concerné

## Thème 5 : Améliorer et favoriser la séquestration carbone

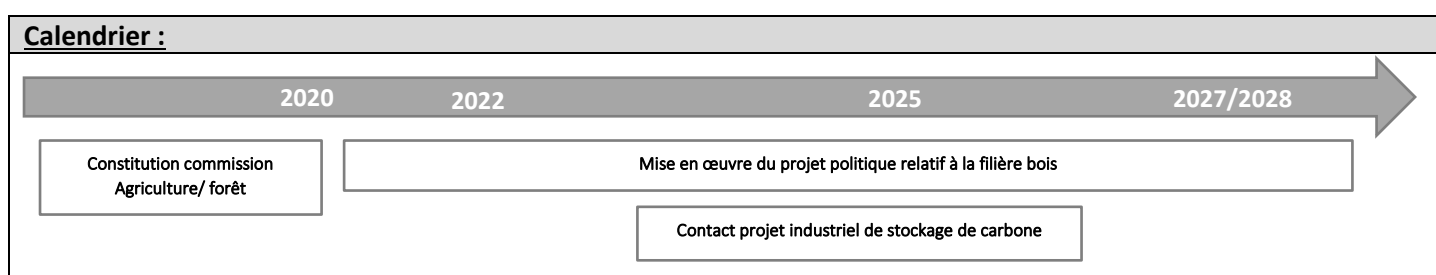
<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
4.5.1	Accompagner les projets, actions et initiatives en faveur de la séquestration du carbone
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Adapter le territoire au changement climatique	Améliorer et favoriser la séquestration du carbone
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air


<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn, communes
<b>Partenaire(s) :</b> Acteurs économiques (agriculteurs, propriétaires forestiers, industriels)
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> objectif neutralité carbone

<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>Le respect des objectifs de l'accord de Paris nécessite d'après le GIEC d'extraire et séquestrer du dioxyde de carbone de l'atmosphère, parallèlement à une réduction rapide et massive des émissions brutes de gaz à effet de serre. La France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone sur son territoire à horizon 2050, ce qui implique une compensation des émissions brutes résiduelles par l'élimination du dioxyde de carbone à cet horizon. Cet objectif de neutralité carbone peut s'appuyer sur la séquestration par captage dans les sols et les végétaux mais également contribuer à la réindustrialisation avec la mise en œuvre de procédés séculaires (production de biochar) ou novateurs (capture/valorisation/stockage) par des entreprises industrielles.</p>
<b>Objectifs :</b>
<p>L'objectif général de stockage supplémentaire de carbone est fixé à 100 000 tonnes de CO<sub>2</sub>-eq/an à l'échéance 2030.</p> <p>Pour exemple, une plantation réalisée par la commune de Malaussanne, accompagnée par la CCLB dans le cadre du projet lié à la filière bois, a permis la plantation de 11 hectares en 2024/2025 sur des sols pauvres et en friche, et un particulier a également été accompagné pour une plantation de 2 hectares en 2024. La capacité de stockage d'un sol pour un couvert forestier est évaluée par le CEREMA à 80 tonnes par hectare. Si l'on réalise une moyenne, le stockage dans le bois au terme de la rotation peut être évalué à 100 tonnes par hectare (CEREMA). Les deux plantations de la commune de Malaussanne et d'un particulier, réalisées en 2024, permettront ainsi de stocker environ 200 tonnes de carbone. L'objectif est de multiplier ces projets de plantation et d'agroforesterie.</p> <p>Des alternatives qui permettraient de contribuer à l'atteinte de l'objectif de stockage de carbone de 100 000 tonnes sont à l'étude et feront l'objet d'une réflexion concertée avant toute décision éventuelle à prendre par le Conseil communautaire de manière démocratique.</p>
<b>Description de l'action :</b>
<p><b>Améliorer la capacité de stockage du carbone dans les sols</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter l'artificialisation des sols par la réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation, avec une transcription dans les documents d'urbanisme couvrant l'intégralité du territoire communautaire à horizon 2030</li> <li>- Favoriser le maintien des prairies permanentes</li> <li>- Améliorer la couverture forestière du territoire et assurer la gestion raisonnée des boisements, en lien avec la fiche action n°4.2.1 « Accompagner la dynamisation d'une filière bois locale », visant à promouvoir une gestion durable de la forêt sur le périmètre communautaire.</li> </ul> <p><b>Accompagner l'innovation technologique pour l'atteinte des objectifs de neutralité carbone</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les projets de stockage carbone sous réserve qu'ils répondent aux objectifs de gestion durable et qu'ils ne viennent pas fragiliser des projets publics nécessitant de la ressource en bois</li> </ul>

Le Syndicat intercommunal de gestion de la zone d'activité de Garlin-Pyrénées, dont la CCLB est membre, assure la commercialisation et la gestion de la zone d'activité qui bénéficie d'un label « site clé en main - France 20230 ». Ce site est susceptible d'accueillir des projets industriels pouvant participer à l'objectif de neutralité carbone.

<b>Moyens :</b>	
<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôle Aménagement Développement Durable de la CCLB</li> <li>- Pôle Développement économique de la CCLB</li> </ul>
<b>Techniques :</b>	
<b>Budget :</b>	<i>Projet filière bois (technicienne) : 45 000 €/an</i> <i>Mise en compatibilité du PLU de Garlin : 15 000 €</i>
<b>Financements possibles :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds européens</li> <li>- Fonds vert</li> <li>- Région Nouvelle-Aquitaine</li> </ul>



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Superficie de forêt</li> <li>- Nb d'hectares reboisés</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Estimation annuelle des tonnes eq CO2 évitées</li> </ul>	
<i>Gain annuel énergétique :</i> Non estimable	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non estimable
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i>  100 000 teqCO2/ an	<i>Gain qualité de l'air :</i> Non estimable

## Axe 5 : Réduire les risques et conséquences du changement climatique sur la santé humaine

- Réduire la vulnérabilité du territoire par la prévention des inondations
- Communiquer et sensibiliser sur la qualité de l'air intérieur
- Communiquer et sensibiliser sur les enjeux de santé/environnement
- Elaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde
- Mobiliser le Contrat Local de Santé comme levier d'adaptation aux impacts du changement climatique sur la santé

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
5.1.1	Réduire la vulnérabilité du territoire par la prévention des inondations
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Adapter le territoire au changement climatique	GEMAPI - Eau
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Emissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn
<b>Partenaire(s) :</b> Institution Adour, Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), Syndicat des bassins versants du Gabas, Louts et Bahus (SGLB), Syndicat mixte de l'Adour amont (SMAA), Syndicat Adour Midouze (SAM), Agence de l'eau Adour-Garonne, DDTM, DREAL, communes
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b>

<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>Le territoire a connu plusieurs épisodes d'inondations, notamment sur des secteurs urbanisés des communes de Montardon, Serres-Castet et Sauvagnon en 1988, 1993 et 2018. Ces communes sont couvertes par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI).</p> <p>La Communauté de communes s'est inscrite dans l'analyse de ce risque et la mise en œuvre de solutions de prévention basées notamment sur un programme de réalisation de barrages écrêteurs de crues, visant la mobilisation de champs d'expansion de crues en amont des zones urbanisées.</p> <p>8 ouvrages de prévention des inondations pour une capacité de stockage de plus de 880 000 m<sup>3</sup> lors des crues ont déjà été réalisés.</p> <p>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI) est confiée à la Communauté de communes des Luys en Béarn au titre des compétences obligatoires.</p> <p>Elle repose sur deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La restauration et l'entretien des cours d'eau et zones humides, compétence transférée aux syndicats de rivières,</li> <li>- La prévention contre les inondations (gestion d'ouvrages), compétence communautaire (à l'exception du périmètre du SMAA où le syndicat est compétent).</li> </ul>

<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les connaissances en matière d'aléas inondation</li> <li>- Réduire la vulnérabilité du territoire</li> <li>- Prévenir les risques/aléas</li> <li>- Protéger les populations</li> </ul> <p>Objectifs : limiter l'impact des crues/inondations sur les biens et les personnes</p>

<b>Description de l'action :</b>
<p><b>Etudes relatives à la prévention des inondations sur le bassin versant des Luys :</b></p> <p>Dans une logique de réduction de la vulnérabilité et de prise en compte des évolutions intervenues depuis les études des années 1990 (évolution climatique, occupation du sol...), la Communauté de communes a souhaité la réalisation d'une étude hydraulique visant à améliorer la connaissance des phénomènes d'inondation (notamment au droit des secteurs problématiques recensés) et d'identifier des solutions de réduction des aléas. La Communauté de communes des Luys en Béarn a délégué une partie de la compétence GEMAPI à l'Institution Adour (EPTB a3) pour la réalisation de cette étude uniquement. Cette étude menée par deux prestataires, Rives &amp; Eaux du Sud-Ouest et SCE comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un diagnostic technique de points noirs hydrauliques et recherche de solutions et définition des compétences</li> </ul>

- Réalisation d'une étude hydraulique analyse coût/bénéfice sur le bassin versant du Luy de Béarn sur le périmètre des communes de Montardon, Serres-Castet et Sauvagnon

Les différentes actions/solutions identifiées et validées, vont permettre de procéder à la phase de programmation opérationnelle des travaux/aménagements en faveur de la lutte contre les inondations. En particulier, l'étude a permis d'appréhender le levier d'amélioration du dispositif de prévention par la rehausse de l'ouvrage existant sur le Laaps.

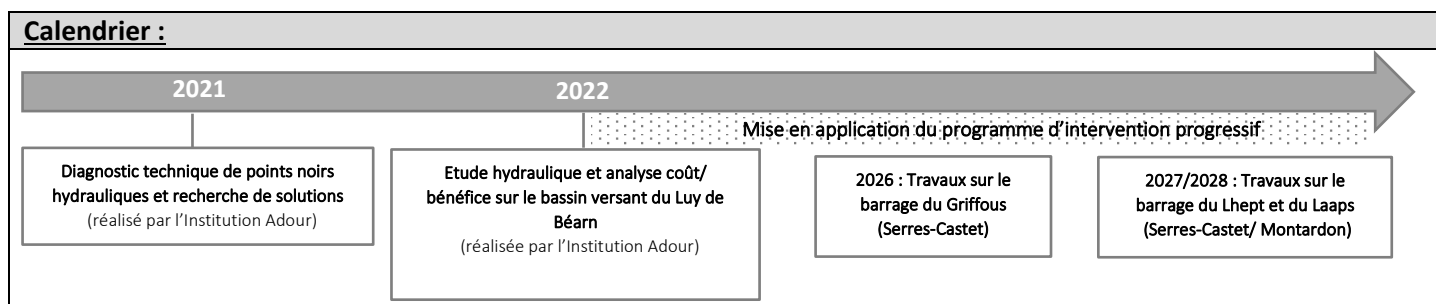
#### Aménagement d'ouvrages de protection contre le phénomène d'inondation :

La Communauté de communes souhaite poursuivre la mobilisation de ces champs d'expansion de crues par l'aménagement de 3 ouvrages déjà programmés. Les ouvrages inscrits dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement (PPI) de la Communauté de communes sont les suivants :

- Barrage pour l'écrêtement des crues du Griffous à Serres-Castet, d'un volume de 5 000 m<sup>3</sup>,
- Barrage pour l'écrêtement des crues du ruisseau du Lhept à Serres-Castet, avec l'acquisition et la transformation d'une ancienne retenue agricole pour la rétention d'un volume de 2 500 m<sup>3</sup> ; si l'acquisition de l'ouvrage existant (barrage et plan d'eau) n'était pas possible, une solution alternative existe avec un ouvrage plus réduit sur le même bassin versant,
- Barrage pour l'écrêtement des crues des Arribets à Sauvagnon, d'un volume de 2 400 m<sup>3</sup>.
- La rehausse de l'ouvrage du Laaps a été retenue à la suite de l'étude conduite en 2019/2022. Ces travaux intégreront le PPI.

L'objectif est d'assurer un niveau de protection des zones habitées situées à l'aval pour la crue centennale et de préserver la qualité environnementale des sites. Ces retenues prennent en compte les enjeux environnementaux et le fonctionnement des hydrosystèmes concernés, notamment par le maintien d'une continuité écologique dans le cours d'eau et par un écosystème humide à l'amont des retenues.

<b>Moyens :</b>	
<b>Humains :</b>	- Pôle Aménagement et Développement Durable de la CCLB
<b>Techniques :</b>	
<b>Budget :</b>	<i>Etudes</i> 98 769,04 € TTC
	<i>Aménagement d'ouvrages de protection</i> 1 000 000 € TTC
<b>Financements possibles :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agence de l'eau Adour-Garonne (étude d'amélioration uniquement)</li> <li>- FEDER</li> <li>- Fonds vert</li> </ul>



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
- Nombre de m <sup>3</sup> stockables	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
- Nombre de déclarations de CATNAT au titre des inondations sur les communes dotées d'un PPRI	
<i>Gain annuel énergétique :</i> Non concerné	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i> Non concerné	<i>Gain qualité de l'air :</i> Non concerné

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
5.1.2	Communiquer et sensibiliser sur la qualité de l'air intérieur
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Adapter le territoire au changement climatique	Air
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air
<input type="checkbox"/> Emissions de GES	<input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn, communes
<b>Partenaire(s) :</b> ARS, CLS, DREAL, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Pyrénées-Atlantiques, agence ALICSE (SAFE-Li)
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> établissements recevant du public (crèches, écoles)

<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>Nous passons en moyenne 85 % de notre temps dans des environnements clos dans lesquels nous pouvons être exposés à divers polluants. De nombreuses substances et agents sont présents dans nos environnements intérieurs et sont issus d'origines diverses : émissions extérieures, activités humaines (appareils à combustion), matériaux de construction, mobiliers, produits de décoration... De la simple gêne (olfactive, somnolence, irritation des yeux et de la peau, etc) à l'apparition ou l'aggravation de pathologies aiguës ou chroniques (allergies, asthme, ...), la qualité de l'air que nous respirons, influence fortement notre santé et le bien-être au quotidien.</p>

<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer sur la qualité de l'air intérieur et sur ses effets</li> <li>- Améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments publics</li> <li>- Accompagner les collectivités et autres établissements pour le respect de leurs obligations</li> </ul> <p>Objectifs : Poursuivre la démarche engagée pour réduire l'exposition aux produits chimiques et améliorer la qualité de l'air dans les établissements d'accueil de jeunes enfants dans le cadre du programme SAFE-Li</p>

<b>Description de l'action :</b>
<p><u>Actions existantes :</u></p> <p><b>Expérimentation du programme SAFE-LI dans 2 crèches communautaires :</b> En 2020, la Communauté de communes des Luys en Béarn s'est portée volontaire pour expérimenter le programme SAFE-Li au sein de deux de ses crèches (Serres-Castet = crèche pilote et Garlin = crèche antenne). Développer par l'Agence ALICSE, le programme SAFE-Li entend apporter aux collectivités et aux organisations des solutions concrètes et durables pour réduire l'exposition du public aux sources de pollution les plus préoccupantes. Cette expérimentation a permis d'obtenir un accompagnement sur-mesure pour comprendre les enjeux de santé-environnementale et ainsi identifier les leviers d'actions à mobiliser pour limiter la présence de polluants dans les crèches.</p> <p><u>Nouvelles actions :</u></p> <p><b>Poursuivre la démarche engagée pour réduire l'exposition aux produits chimiques et améliorer la qualité de l'air dans les établissements d'accueil de jeunes enfants dans le cadre du programme SAFE-Li :</b> Après une première phase d'expérimentation de ce programme développée auprès de deux crèches du territoire, l'ambition est de poursuivre cette démarche dans les autres structures de la petite enfance. Pour cela, les 2 crèches pilotes seront invitées à témoigner de leurs retours d'expériences autour de ce programme à l'occasion de réunion d'information, de bilan de la démarche. Ainsi, les autres crèches du territoire pourront s'inspirer de cette première expérience et s'appuyer sur le plan d'actions existant à l'échelle de ces crèches pilotes pour mener à bien des actions visant à améliorer la qualité de l'air et à réduire l'exposition aux produits chimiques ( exemples d'actions : réalisation d'auto-diagnostic visant à mesurer la qualité de l'air, rajout de clauses vertueuses dans les marchés de prestation d'entretien, réflexion amont à l'achat et du renouvellement d'équipements, choix de matériaux labellisés « Ecocert »...).</p>

**Sensibiliser et former des agents « référents » au niveau des Etablissements Recevant du Public sur la qualité de l'air intérieur :**

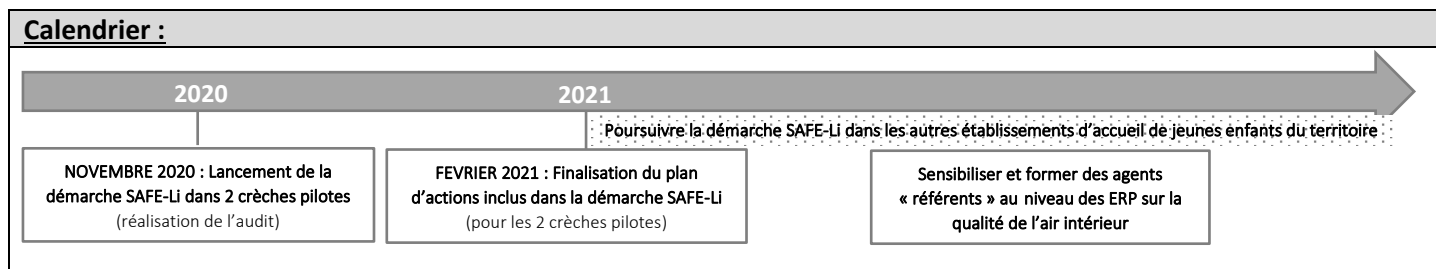
A travers cette action, il s'agira de mettre en place des actions de formation et de sensibilisation à destination d'agents « référents » exerçant leurs fonctions dans des ERP. L'objectif sera de les sensibiliser sur l'importance de la bonne qualité de l'air intérieur et ses bénéfices pour la santé (détail des polluants, moyens de les identifier, bons gestes pour s'en préserver, solutions alternatives...). Ces actions pourront être menées en partenariat avec l'ARS, le CLS...

**EXEMPLARITE DE LA CC DES LUYS EN BEARN :**

**Intégration d'un critère santé dans le marché « produits d'entretien » de la Communauté de communes :**

Les produits d'entretien, du fait de leur composition et/ou de leur mode d'utilisation peuvent contribuer à la dégradation de la qualité de l'air intérieur et de la santé des utilisateurs et des usagers. De fait, la Communauté de communes a décidé d'intégrer un critère santé dans le marché produits d'entretien.

<b>Moyens :</b>		
<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôle Social de la CCLB</li> <li>- Coordinateur du Contrat Local de Santé</li> <li>- Services techniques de la CCLB</li> </ul>	
<b>Techniques :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cahier des charges</li> <li>- Plan d'actions des 2 crèches pilotes dans la démarche SAFE-Li</li> <li>- Grilles d'autodiagnostic sur la qualité de l'air intérieur</li> </ul>	
<b>Budget :</b>	<i>Poursuivre la démarche engagée pour réduire l'exposition aux produits chimiques et améliorer la qualité de l'air dans les établissements d'accueil de jeunes enfants</i>	<i>Budget des crèches (investissements, fonctionnement)</i>
	<i>Sensibiliser et former des agents « référents » au niveau des ERP sur la qualité de l'air intérieur</i>	<i>A titre indicatif : prévoir un budget annuel d'environ 1 500 € pour la mise en place d'une formation</i>
	<i>Intégration d'un critère santé dans le marché « produits d'entretien » de la CCLB</i>	<i>Pas de budget spécifique à prévoir</i>
<b>Financements possibles :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ARS (Programme SAFE-Li)</li> </ul>	



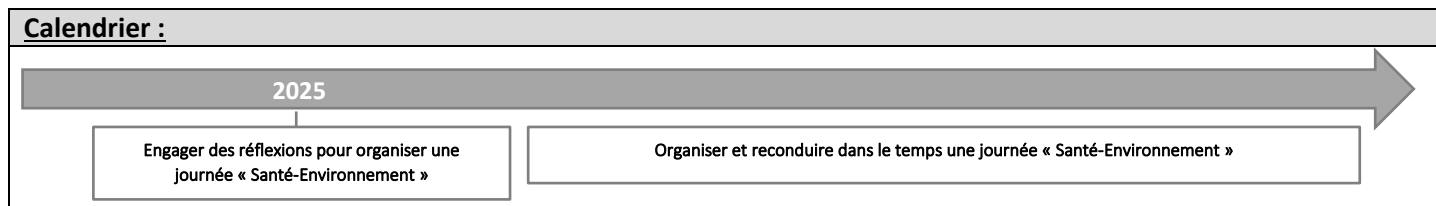
<b>Indicateurs de suivi :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre établissements d'accueil de jeunes enfants engagés (réduction à l'exposition aux produits chimiques et amélioration de la qualité de l'air)</li> <li>- Nombre de formations organisées</li> <li>- Nombre d'agents « référents » sensibilisés</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
<i>Gain annuel énergétique :</i> Non concerné	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i> Non concerné	<i>Gain qualité de l'air :</i> Non concerné

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
5.1.3	Communiquer et sensibiliser sur les enjeux de santé/environnement
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Adapter le territoire au changement climatique	Santé - environnement
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input type="checkbox"/> Emissions de GES	<input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn, communes
<b>Partenaire(s) :</b> ARS, CLS, ATMO Nouvelle-Aquitaine, DREAL, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Pyrénées-Atlantiques
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> tout public

<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>L'environnement est un déterminant majeur de la santé humaine, à travers différents facteurs : la qualité des milieux (air, eau, etc.), les nuisances véhiculées (bruit, insalubrité, etc.), les variations climatiques... Les activités humaines peuvent également avoir un impact sur la santé, notamment les activités industrielles, urbaines ou l'évolution des technologies. Il est démontré que certaines pathologies peuvent être déterminées, ou aggravées, par ces facteurs, et donc par l'environnement dans lequel l'homme évolue. Environnement et santé sont ainsi étroitement imbriqués, les interactions nombreuses.</p> <p>La formation et l'information des jeunes, des citoyens, des consommateurs, des élus, des professionnels, etc. constituent un axe majeur d'une politique efficace de prévention en matière de santé environnement.</p>
<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations et des écosystèmes</li> <li>- Informer sur l'état de mon environnement et les bons gestes à adopter pour notre santé et celle des écosystèmes</li> <li>- Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes sur l'ensemble du territoire</li> </ul>
<b>Description de l'action :</b>
<p><b>Organiser une journée « Santé - Environnement » :</b></p> <p>Longtemps considérés sans liens apparents, l'environnement et la santé sont pourtant indissociables. En effet, l'environnement dans lequel nous vivons détermine en partie l'état de notre santé : aussi évident que cela puisse paraître, il est néanmoins compliqué de l'établir. Outre l'hygiène ou le mode de vie et les aspects socio-économiques, notre santé est donc impactée à la fois par la qualité de l'air que nous respirons, la qualité de l'eau que nous buvons, la qualité des aliments que nous mangeons ou encore le type de peinture ou de produits ménagers que nous utilisons, etc.</p> <p>Il sera abordé l'impact des perturbateurs endocriniens, de la pollution chimique environnementale, du réchauffement climatique et leurs conséquences sur le développement de maladies chroniques en pleine expansion, aussi bien chez les enfants que les adultes : obésité, cancers, infertilité, maladies cardio-respiratoires, troubles psychiques, etc...</p> <p>A cette occasion pourront être proposés des séminaires, des animations, des ateliers pratiques, ludiques et interactifs qui permettront de proposer des solutions concrètes pour promouvoir un environnement sain au quotidien et accessible à tous.</p>

<b>Moyens :</b>	
<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôle social de la CCLB</li> <li>- Coordinateur du Contrat Local de Santé</li> <li>- Pôle Aménagement Développement Durable de la CCLB</li> </ul>
<b>Techniques :</b>	
<b>Budget :</b>	Budget à faire valider annuellement par la Commission dédiée : environ 3 000 €
<b>Financements possibles :</b>	ARS



**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'évènements de type « Journée Santé-Environnement » mis en place

**Indicateurs d'évaluation :**

- Suivi des aléas

<i>Gain annuel énergétique :</i> Non concerné	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i> Non concerné	<i>Gain qualité de l'air :</i> Non concerné

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
5.1.4	Elaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Adapter le territoire au changement climatique	Prévention des risques/réduction de la vulnérabilité/gestion de crise
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Emissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn
<b>Partenaire(s) :</b> Communes, Pays de Béarn, Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> tout public

**Contexte et enjeux :**

Le plan intercommunal de sauvegarde (PICS) est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise.

Il concourt à la solidarité entre communes membres d'une même intercommunalité face aux risques, en favorisant l'expertise, l'appui, l'accompagnement ou la coordination au profit de ces communes en matière de planification ou lors des crises.

Sous la responsabilité du président de la Communauté de communes des Luys en Béarn, le PICS organise la solidarité et prépare la réponse intercommunales au profit des communes membres face aux situations de crise.

**Objectifs :**

- Mobiliser les capacités intercommunales au profit des communes
- Mutualiser les capacités communales
- Assurer la continuité de service et rétablir les compétences et intérêts communautaires en situation de crise

**Description de l'action :**

**Présentation du territoire intercommunal**

Présentation de l'intercommunalité  
 Identification des aléas et des menaces  
 Détermination des enjeux

**Organisation du maintien et rétablissement des services de l'intercommunalité**

Identification des compétences propres à l'intercommunalité  
 Organisation du maintien et rétablissement des compétences durant une crise ou à sa suite

**Recensement des capacités de l'intercommunalité et des communes et organisation de leur déploiement**

Recensement des capacités détenues par la Communauté de communes et les communes  
 Mobilisation des moyens extérieurs et contrôle des délégations de compétence  
 Définition des modalités d'utilisation des moyens intercommunaux  
 Définition des modalités de mutualisation des moyens communaux  
 Traitement des demandes de communes

**Organisation de l'action intercommunale de crise**

Mise en place du dispositif intercommunal de crise  
 Organisation du poste intercommunal de coordination  
 Déclenchement du plan de sauvegarde  
 Pilotage de l'action intercommunale  
 Maintien de la relation Maire-Préfet lors du déclenchement du PICS

### Validation du Plan Intercommunal de Sauvegarde

Prise d'un arrêté

Information des acteurs territoriaux de l'adoption du PICS

### Mise à jour et révision du Plan

### Organisation d'exercices

### Réalisation de retours d'expériences

### Formation des acteurs et travail en réseau

### Information et sensibilisation de la population

### **Moyens :**

#### **Humains :**

- Direction Générale des Services
- Pôle Services Techniques de la CCLB
- Pôle Développement Durable de la CCLB
- Services des communes

#### **Techniques :**

#### **Budget :**

#### **Financements possibles :**

### **Calendrier :**

2026

Elaboration et mise en œuvre du PICS

### **Indicateurs de suivi :**

- Adoption du PICS par la Communauté de communes et les communes

### **Indicateurs d'évaluation :**

*Gain annuel énergétique :*

Non concerné

*Production énergie renouvelable annuelle :*

Non concerné

*Gain annuel gaz effet de serre :*

Non concerné

*Gain qualité de l'air :*

Non concerné

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
5.1.5	Mobiliser le Contrat Local de Santé comme levier d'adaptation aux impacts du changement climatique sur la santé
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Adapter le territoire au changement climatique	Santé - Santé environnementale
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input type="checkbox"/> Sobriété énergétique <input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Emissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communautés de communes des Luys en Béarn, du Nord Est Béarn et du Pays de Nay
<b>Partenaire(s) :</b> Agence Régionale de Santé, professionnels de la santé, acteurs sociaux et médico-sociaux, acteurs de la prévention et de la santé environnementale, communes
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Population du territoire, avec une attention particulière portée aux personnes âgées, aux publics vulnérables et aux personnes exposées aux risques environnementaux

<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>Le changement climatique a des impacts croissants sur la santé humaine, notamment à travers l'augmentation des vagues de chaleur, la dégradation de la qualité de l'air, le développement des maladies vectorielles, l'évolution des expositions environnementales, ainsi que le renforcement des vulnérabilités sociales et sanitaires, en particulier chez les personnes âgées et les publics fragiles.</p> <p>Sur le territoire des communautés de communes des Luys en Béarn, du Nord Est Béarn et du Pays de Nay, un Contrat Local de Santé (CLS) est déployé depuis 2019. Ce dispositif partenarial vise à réduire les inégalités territoriales, sociales et environnementales de santé et à structurer une politique locale de prévention, d'accès aux soins et de santé environnementale.</p> <p>Le renouvellement du CLS pour la période 2026-2028 constitue une opportunité majeure pour renforcer l'adaptation du territoire aux impacts sanitaires du changement climatique, en mobilisant un cadre déjà opérationnel, une gouvernance partagée et un plan d'actions structuré, en articulation avec les objectifs du PCAET.</p>

<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à l'adaptation du territoire face aux impacts sanitaires du changement climatique, en agissant sur la prévention et la réduction des vulnérabilités</li> <li>- Participer à la protection des populations les plus vulnérables face aux risques sanitaires environnementaux</li> <li>- Favoriser la prise en compte progressive des enjeux de santé environnementale dans les politiques locales</li> <li>- Renforcer la coordination des acteurs territoriaux autour des enjeux de santé et d'environnement</li> </ul>

<b>Description de l'action :</b>
<p>Le Contrat Local de Santé 2026-2028 constitue un cadre opérationnel permettant de décliner localement les enjeux de santé liés à l'adaptation au changement climatique, en cohérence avec le PCAET.</p> <p>Plusieurs axes du Contrat Local de Santé contribuent à l'adaptation du territoire aux impacts sanitaires du changement climatique, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'axe 4 « Encourager une politique territoriale favorable à la santé environnementale », qui agit directement sur la prévention des expositions environnementales, la qualité de l'air, les maladies vectorielles et l'intégration de la santé dans les politiques d'aménagement.</li> <li>- L'axe 3 « Accompagner les parcours des personnes vulnérables et de leurs aidants », qui contribue à réduire les vulnérabilités sanitaires et sociales susceptibles d'être aggravées par les évolutions climatiques.</li> </ul> <p><b>Axe 3 – Accompagner les parcours des personnes vulnérables et de leurs aidants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérage précoce des fragilités chez les personnes âgées, permettant de mieux appréhender les situations de vulnérabilité susceptibles d'être aggravées par des facteurs environnementaux et climatiques</li> <li>- Amélioration de la lisibilité et de l'accessibilité des ressources de prévention et d'accompagnement</li> <li>- Soutien et accompagnement des aidants, contribuant à la sécurisation des parcours et au maintien des capacités d'adaptation des personnes accompagnées</li> </ul>

#### Axe 4 – Encourager une politique territoriale favorable à la santé environnementale

- Prévention des risques liés à la qualité de l'air intérieur et aux expositions environnementales, notamment aux perturbateurs endocriniens
- Sensibilisation des acteurs et de la population aux risques sanitaires liés aux expositions environnementales et aux maladies vectorielles, dans un contexte de changement climatique
- Sensibilisation et accompagnement des démarches d'aménagement et d'espaces publics favorables à la santé
- Promotion de pratiques alimentaires et agricoles favorables à la santé humaine et à l'environnement

#### Axe transversal – Communication et visibilité

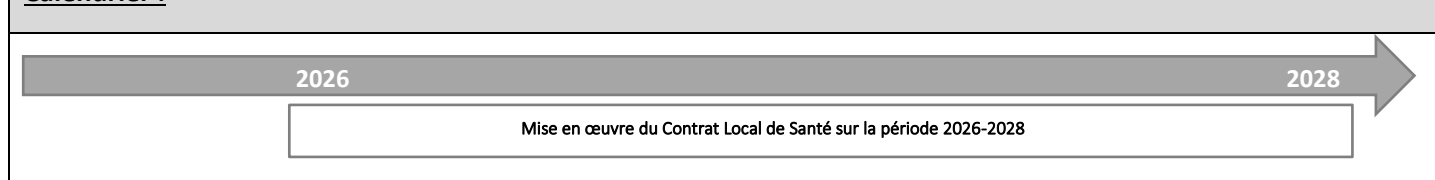
- Information et sensibilisation des habitants et des acteurs locaux aux risques sanitaires environnementaux et climatiques
- Valorisation des dispositifs et ressources existants

Le CLS permet ainsi de structurer une réponse territoriale cohérente et transversale aux enjeux santé-climat, en complémentarité des actions portées spécifiquement par le PCAET.

#### Moyens :

<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un animateur-coordonateur du Contrat Local de Santé</li> <li>- Pilotes des fiches actions</li> </ul>
<b>Techniques :</b>	Mobilisation des réseaux d'acteurs, des outils de diagnostic et des dispositifs existants
<b>Budget :</b>	<p>141 000 € sur 3 ans :</p> <p>ARS (75 000 €)</p> <p>Communautés de communes (66 000 €)</p>
<b>Financements possibles :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agence Régionale de Santé et Communautés de communes signataires pour la coordination globale du Contrat Local de Santé</li> <li>- Financements des acteurs engagés dans le pilotage des fiches actions</li> </ul>

#### Calendrier :



#### Indicateurs de suivi :

- Signature et mise en œuvre du CLS 2026-2028
- Nombre d'actions du CLS contribuant à l'adaptation santé-climat
- Mobilisation des acteurs santé-environnement dans les actions du CLS

#### Indicateurs d'évaluation :

- Bilan/évaluation du CLS et de sa contribution à la réduction des vulnérabilités sanitaires

<i>Gain annuel énergétique :</i> Non concerné	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i> Non concerné	<i>Gain qualité de l'air :</i> Non concerné

## **Axe 6 : Exemplarité de la CC des Luys en Béarn**

### **Thème 1 : S'engager dans une démarche d'établissement éco-responsable**

- Accompagner les pratiques éco-responsables
- Intégrer les enjeux climatiques et énergétiques dans la commande publique
- Aménager et gérer durablement les zones d'activités économiques par l'élaboration et la mise en œuvre de schémas directeurs d'aménagement
- Exemplarité dans la gestion des espaces verts, réduire et valoriser les déchets verts

### **Thème 2 : Adopter une politique de déplacement plus sobre**

- Encourager l'utilisation de véhicules propres et des modes actifs pour les déplacements professionnels
- Favoriser le développement du télétravail

### **Thème 3 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics**

- Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics
- Participer au programme d'économies et de maîtrise des consommations du Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés

## Thème 1 : S'engager dans une démarche d'établissement éco-responsable

### EXEMPLARITÉ DE LA CC DES LUYS EN BEARN

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
6.1.1	Accompagner les pratiques éco-responsables
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Exemplarité de la CC des Luys en Béarn	Exemplarité – Pratiques éco-responsables
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn
<b>Partenaire(s) :</b> SIECTOM Coteaux Béarn Adour, Syndicat La Fibre 64, Syndicat des eaux Luy Gabas Léas, Territoire d'énergie 64, communes
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Agents, élus

<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>La Communauté de communes des Luys en Béarn emploie plus de 150 agents, répartis entre plusieurs services et sur plusieurs sites. Ces derniers ont chacun leurs spécificités : travail de bureau/de terrain, accueil des usagers, entretien des installations/équipements, animation, gestion, accompagnement des entreprises/associations, organisation d'événements, etc.</p> <p>L'ensemble des pratiques de travail et de déplacement des différents services sont de potentielles sources de consommations et d'émissions de la collectivité et ont ainsi un impact environnemental et climatique.</p> <p>Repenser les modes de fonctionnement internes de l'administration dans une perspective d'économies d'énergie, d'eau, de consommables vers une diminution de l'empreinte carbone de son activité, c'est agir pour les transitions écologiques. La Communauté de communes souhaite sensibiliser les agents et les élus et leur permettre d'intégrer les enjeux énergie-climat dans leur quotidien et contribuer ainsi à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du PCAET.</p>

<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engager de nouvelles dynamiques et des changements de comportement</li> <li>- Tester des matériels, des procédures plus économes, plus propres</li> <li>- Sensibiliser en montrant l'exemple</li> <li>- Réduire l'empreinte carbone de l'administration</li> </ul>

<b>Description de l'action :</b>
<p><b>Actions existantes :</b></p> <p><b>Opération « tri et compost » au niveau de la Maison des Luys :</b></p> <p>Depuis 2021, le siège administratif de la Communauté de communes s'est engagé dans une démarche volontaire de réduction des déchets par la mise en place d'une opération « tri et compost ». Accompagnés par le SIECTOM, les agents de la Maison des Luys ont été sensibilisés à la pratique du tri des déchets produits sur site (déchets bureautiques, de restauration, etc.). Le site a ainsi été équipé de poubelles de tri et d'un composteur, ce dernier étant géré par les agents.</p> <p><b>Initier la mise en place d'une démarche autour de l'éco-responsabilité « Demain, tous éco-responsables » :</b></p> <p>L'évolution de la réglementation sur les économies d'énergie, l'explosion des coûts et le devoir d'exemplarité en la matière des collectivités sont au cœur de l'actualité de la CCLB. D'une réflexion initiée pour les économies d'énergie, la démarche s'est ensuite ouverte à un principe général d'éco-responsabilité. Ainsi, en décembre 2022, les agents de la Communauté de communes ont été invités à se réunir à l'occasion de premiers ateliers de réflexion interservices. Après un test de connaissance sur les dépenses en énergie, la gestion des déchets, les ressources en eau ..., les agents ont réalisé une analyse des pratiques actuelles et des pistes d'optimisation possibles au regard des écogestes à mettre en place sur leur lieu de travail. L'objectif final consiste à élaborer une stratégie interne autour des économies d'énergie et de l'éco-responsabilité au sein de chaque bâtiment. Chaque site aura son</p>

réfèrent et une communication régulière sera développée. Pour permettre une meilleure identification des informations diffusées en interne, le service communication a créé un visuel qui accompagne chaque communication.

**Nouvelles actions :**

**Définir et mettre en œuvre une charte de l'éco-agent :**

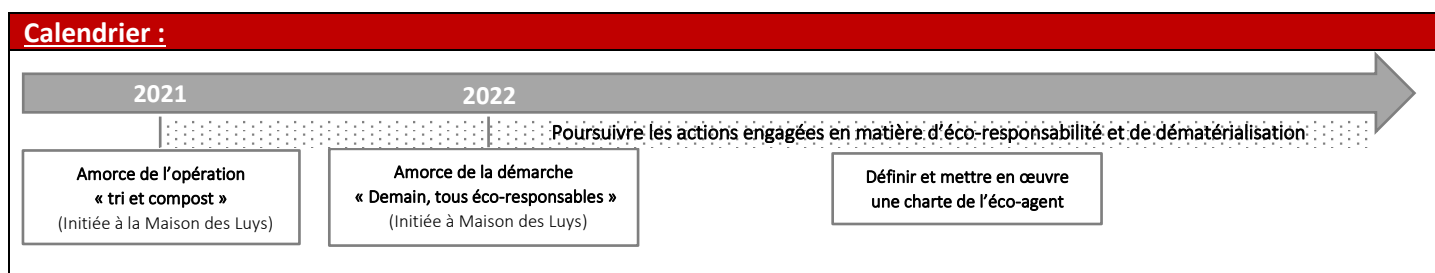
La « Charte de l'éco-agent » est un plan d'actions qui vise à réduire l'impact des activités de l'administration sur l'environnement afin de mieux le préserver. Il s'agit à la fois d'un engagement collectif mais aussi d'un engagement individuel de chaque signataire à se conformer aux principes et aux règles édictées par cette Charte. Celle-ci pourra reprendre des thèmes centraux tels que : l'eau, la consommation, les déplacements, les déchets, la dématérialisation....

**Poursuivre les démarches engagées autour de la dématérialisation :**

Depuis quelques années, la dématérialisation s'impose au sein des collectivités territoriales, poussée par la volonté de moderniser le service public où se multiplient les évolutions réglementaires qui touchent différents services : RH, finances, urbanisme...

La Communauté de communes des Luys en Béarn souhaite poursuivre les réflexions et solutions en lien avec le développement de la dématérialisation progressive : dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme, logiciel de gestion du personnel (congés/ RTT, ...), digitalisation des bulletins de paye...

<b>Moyens :</b>		
<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction générale</li> <li>- Chargée de mission PCAET</li> <li>- Service Communication</li> <li>- Service RH</li> </ul>	
<b>Techniques :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Supports de communication</li> <li>- Logiciels favorisant la dématérialisation</li> </ul>	
<b>Budget :</b>	<i>Démarche « Demain, tous éco-responsables »</i>	<i>A moyens constants</i>
	<i>Définir et mettre en œuvre une charte de l'éco-agent</i>	<i>A moyens constants</i>
	<i>Poursuivre les démarches engagées autour de la dématérialisation</i>	<i>A moyens constants</i>
<b>Financements possibles :</b>		



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'agents signataires de la charte</li> <li>- Nombre d'actions inscrites dans le cadre du plan d'action interne</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des consommations des bâtiments communautaires (énergétiques, eau, déchets...)</li> </ul>	
<i>Gain annuel énergétique :</i> Non concerné	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i> Non concerné	<i>Gain qualité de l'air :</i> Non concerné

## EXEMPLARITÉ DE LA CC DES LUYS EN BEARN

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
6.1.2	Intégrer les enjeux climatiques dans la commande publique
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Exemplarité de la CC des Luys en Béarn	Exemplarité – Commande publique
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn
<b>Partenaire(s) :</b> Communes
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b>

**Contexte et enjeux :**

La commande et les achats publics constituent un levier pour les collectivités et les établissements publics pour relever les défis écologiques et sociaux et pour faire évoluer l'offre des entreprises vers la transition écologique. Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté de communes des Luys en Béarn souhaite accorder une place importante aux critères écologiques et sociaux dans la commande publique.

- Objectifs :**
- Intégrer des critères de développement durable dans les marchés passés par la Communauté de communes
  - Améliorer le bilan GES et le bilan énergétique de la collectivité
  - Favoriser le réemploi, l'utilisation de matériaux revalorisés et/ou biosourcés
  - Assurer une meilleure gestion des déchets de chantier,
  - Utiliser le levier de la commande publique pour favoriser la diffusion des bonnes pratiques
  - Optimiser les achats publics (quantité et qualité)

- Description de l'action :**
- Introduction de clauses spécifiques dans les marchés publics d'achat de biens matériels ou de services des enjeux de conception écologique pour :
- Définir des critères environnementaux dans les CCTP et les critères de sélection des offres
  - Privilégier la dématérialisation
  - Privilégier les solutions techniques ayant le moins d'impact environnemental
  - Evaluer et réduire les émissions de GES des projets de construction
  - Améliorer la gestion des déchets (chantiers...)
  - Favoriser le réemploi et l'usage de matériaux revalorisés et/ou biosourcés

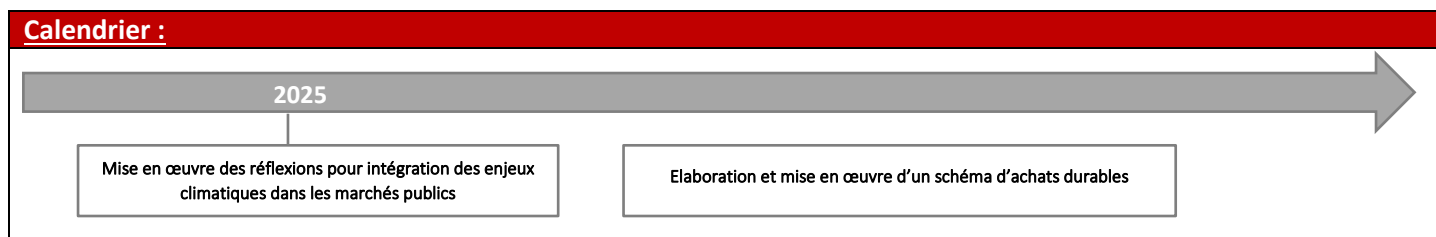
**Elaborer une feuille de route et un guide opérationnel pour les services :**

- 1/ Faire le point en interne sur le cadre juridique
- 2/ Réaliser une analyse des expériences du même type initiées par d'autres territoires
- 3/ Définir une feuille de route reprenant les mesures possibles pour les différents types de marchés et d'achats publics
- 4/ Traduire cette feuille de route en « guide opérationnel » utilisable par les services et reproductible à l'échelle des communes

**Exemples d'application possibles :**

- *Choix des végétaux : espèces locales, non allergisantes, peu consommatrice d'eau, adaptées à l'évolution du climat...*
- *Choix des matériaux : favoriser le biosourcé, local, les matériaux recyclés*
- *Choix des fournitures : prendre en compte la durée de vie des produits, favoriser les matériaux réparables, achat d'éléments reconditionnés, favoriser les circuits courts au niveau alimentaire*
- *Favoriser la dématérialisation*

<b>Moyens :</b>	
<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Marchés Publics</li> <li>- Stagiaire MASTER 2 (6 mois)</li> <li>- Mobilisation interne des agents, avec appui possible d'expertise externe</li> </ul>
<b>Techniques :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à un réseau d'achats durables (type RAPIDD)</li> <li>- Guide des achats durables</li> </ul>
<b>Budget :</b>	
<b>Financements possibles :</b>	



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de marchés pour lesquels l'inclusion des clauses environnementales est un critère de sélection des offres</li> <li>- Nombre de marchés intégrant ces clauses dans la partie technique</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
<i>Gain annuel énergétique :</i> Non concerné	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i> Non concerné	<i>Gain qualité de l'air :</i> Non concerné

## EXEMPLARITÉ DE LA CC DES LUYS EN BEARN

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
6.1.3	Aménager et gérer durablement les zones d'activités économiques par l'élaboration et la mise en œuvre de schémas directeurs d'aménagement
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Exemplarité de la CC des Luys en Béarn	Exemplarité – Développement économique – Aménagement/urbanisme durable - Mobilité
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn
<b>Partenaire(s) :</b> AUDAP, communes, entreprises, partenaires en liens avec les thématiques abordées dans le cadre du schéma
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> entreprises, salariés

### Contexte et enjeux :

La requalification d'une zone d'activités consiste à développer un projet d'aménagement spatial et économique permettant de revaloriser l'image économique d'un site, de conforter les entreprises présentes et d'attirer de nouvelles implantations. Depuis quelques années, ce processus intègre les notions de développement durable (démarches labellisées), de services aux salariés (ex : restauration), de contribution des espaces économiques aux objectifs de réduction de la consommation foncière (ex : Zéro Artificialisation Nette) et la prise en compte des enjeux de biodiversité et d'économie circulaire.

Compétente en la matière, la Communauté de communes des Luys en Béarn envisage le renouvellement des zones d'activités comme une véritable opportunité pour aménager autrement et repenser la mutation de ces zones. Cette opportunité pourra être appréhendée à l'échelle de ses 5 zones d'activités sur le territoire (Parcs d'activités de Garlin et de Thèze-Miossens, zones du sud du territoire -Montardon, Sauvagnon, Serres-Castet-, d'Arzacq-Arraziguet et de Mazerolles).

### Objectifs :

- Mieux connaître les zones d'activités économiques pour les aménager durablement
- Limiter la consommation d'énergie et d'eau des locaux économiques
- Réduire l'impact des zones d'activités sur le bilan carbone et sur la consommation d'espace
- Optimiser la taille des parcelles pour l'implantation des entreprises

### Description de l'action :

#### Actions existantes :

#### Réalisation d'une étude autour de la modernisation de la zone d'activités économique Ayguelongue à Montardon :

Soucieuse des enjeux de revitalisation des zones d'activités existantes, la Communauté de Communes des Luys en Béarn a fait le choix de s'engager, dès 2020, dans une dynamique de requalification et de modernisation de la Z.A. de l'Ayguelongue (située sur la commune de Montardon) par la réalisation d'une étude confiée à l'AUDAP. Cette étude repose sur la mise en place d'un diagnostic coconstruit avec les entreprises présentes sur cette zone, par la construction d'un plan guide et d'un plan d'actions. A l'issue de ce travail, une phase opérationnelle de modernisation de cette zone a été engagée.

#### Nouvelles actions :

#### Elaboration et mise en œuvre de schémas directeurs d'aménagement des zones économiques :

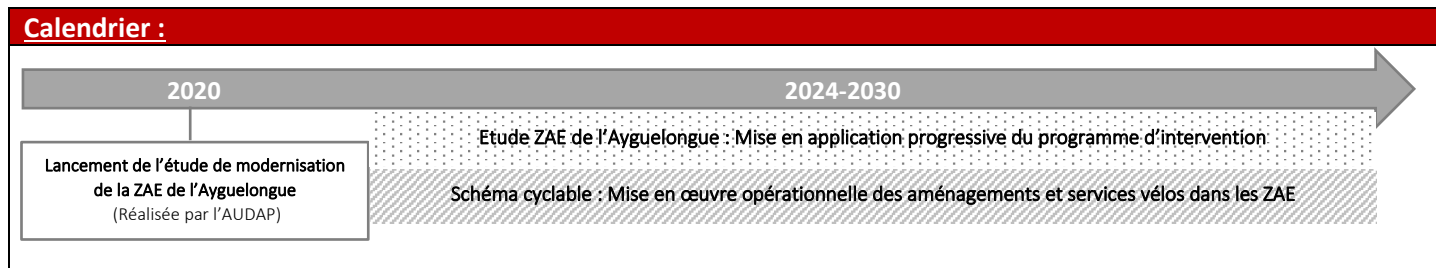
Suivant la logique des démarches engagées autour de la modernisation de la ZAE de l'Ayguelongue, la Communauté de communes des Luys en Béarn poursuivra les réflexions au niveau de ses autres zones d'activités. A travers ces études, il s'agira de réaliser un diagnostic de l'existant, de réfléchir aux évolutions/au devenir de ces zones dans le futur, d'élaborer un plan guide/plan d'actions et

de le mettre en œuvre. L'objectif est de faire en sorte que ces zones d'activités conservent leur niveau d'attractivité et leurs niveaux de service. Dans le cadre de cette étude seront pris en compte des thématiques en lien avec les orientations du PCAET telles que : l'aménagement paysager (végétalisation), la mobilité, l'eau, la biodiversité, la production d'énergie renouvelable, etc.

**Intégration du cyclable dans les zones d'activités économiques (mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur cyclable intercommunal) :**

Dans le cadre de l'élaboration de son schéma directeur cyclable intercommunal (adopté en 2024), la Communauté de communes a fait le choix de mener des réflexions autour de l'intégration du cyclable dans l'ensemble de ses ZAE. Pour cela, un recensement des aménagements/services existants a été mis en place à l'échelle des zones d'activités et un plan d'action a été établi sur 15 ans. Ce schéma cyclable prévoit notamment l'aménagement de 177.5km, la création de 12 places de stationnement vélo (au niveau de la ZAE du Bruscos et du Pont Long notamment) ainsi que la réalisation d'actions en faveur de l'intermodalité (exemple : mise en place de consignes vélos sécurisées gratuites sur des points stratégiques, ...).

<b>Moyens :</b>							
<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôle Développement économique</li> <li>- Pôle Aménagement et Développement Durable</li> <li>- Service Patrimoine bâti et non bâti</li> <li>- Service technique</li> </ul>						
<b>Techniques :</b>							
<b>Budget :</b>	<table border="1"> <tr> <td><i>Modernisation de la ZAE Ayguelongue</i></td> <td><i>Etude : 3 640 €</i></td> </tr> <tr> <td><i>Schéma directeur d'aménagement des zones économiques</i></td> <td><i>Montant travaux de modernisation : A définir</i></td> </tr> <tr> <td><i>Intégration du cyclable dans les ZAE (mise en œuvre opérationnelle du schéma cyclable)</i></td> <td><i>Budget à prévoir pour les éventuelles études à conduire</i></td> </tr> </table>	<i>Modernisation de la ZAE Ayguelongue</i>	<i>Etude : 3 640 €</i>	<i>Schéma directeur d'aménagement des zones économiques</i>	<i>Montant travaux de modernisation : A définir</i>	<i>Intégration du cyclable dans les ZAE (mise en œuvre opérationnelle du schéma cyclable)</i>	<i>Budget à prévoir pour les éventuelles études à conduire</i>
	<i>Modernisation de la ZAE Ayguelongue</i>	<i>Etude : 3 640 €</i>					
	<i>Schéma directeur d'aménagement des zones économiques</i>	<i>Montant travaux de modernisation : A définir</i>					
<i>Intégration du cyclable dans les ZAE (mise en œuvre opérationnelle du schéma cyclable)</i>	<i>Budget à prévoir pour les éventuelles études à conduire</i>						
	<i>Aménagements : 3 480 000 € (sur 15 ans)</i>						
	<i>Services (stationnements) : 24 000 € (sur 15 ans)</i>						
<b>Financements possibles :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- FEDER</li> <li>- CRTE/fonds vert</li> <li>- Alvéole+</li> </ul>						



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Superficie de zone d'activité couverte par un schéma directeur</li> <li>- Linéaire cyclable mis en place</li> <li>- Nombre de places de stationnement vélo mises en place</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
<i>Gain annuel énergétique :</i> Non estimable	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i> Non estimable	<i>Gain qualité de l'air :</i> Non estimable

## EXEMPLARITÉ DE LA CC DES LUYS EN BEARN

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
6.1.4	Exemplarité dans la gestion des espaces verts
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Exemplarité de la CC des Luys en Béarn	Exemplarité – espaces verts
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn
<b>Partenaire(s) :</b> Communes, SIECTOM Coteaux Béarn Adour, CEN Nouvelle-Aquitaine, éleveurs
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b>

### Contexte et enjeux :

Les collectivités territoriales ne peuvent plus utiliser ou faire utiliser des pesticides pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé. Il en va de même pour les lieux fréquentés par le public ou à usage collectif (cimetières, terrains des sports, ...) depuis juillet 2022 (application de la Loi Labbé).

Pour faire face aux volontés de préservation de l'environnement, à l'évolution des pratiques et de la réglementation, les démarches de gestion différenciée des espaces verts et d'éco-pâturage peuvent être mises en œuvre.

### Objectifs :

- Informer et former à la gestion différenciée des espaces verts
- Développer et préserver la biodiversité sur le territoire
- Optimiser la gestion des déchets verts après les coupes
- Réduire les consommations en eau
- Améliorer le cadre de vie et l'état de santé de la population et des usagers en créant des espaces de convivialité et de bien-être

### Description de l'action :

#### Remplacement du matériel pour l'entretien des espaces verts vers le tout électrique :

Il s'agira de remplacer progressivement le matériel usant d'énergie fossile par du matériel électrique.

#### Sensibiliser et former les agents des espaces verts sur la gestion durable des espaces verts au regard des enjeux climatiques, de santé (action portée par et en partenariat avec le SIECTOM) :

Cette action consistera en l'organisation de cycles de formations à destination des agents des services techniques de la CCLB en charge des espaces verts du territoire. Plusieurs thématiques en lien avec les enjeux climatiques, environnementaux et de santé pourront être abordées : usage raisonné de l'arrosage, recyclage des biodéchets, plantations plus économes en eau et entretien, végétaux adaptés au changement climatique...

L'objectif est de permettre aux agents de mieux appréhender les conséquences du changement climatique sur les communautés végétales et de leur permettre d'identifier des solutions et une stratégie d'adaptation au changement climatique dans leurs pratiques d'aménagement et d'entretien des espaces.

(Action inscrite dans le cadre du PLPDMA du SIECTOM : A 1-5 PLPDMA : Développer une pratique durable des espaces verts communaux)



### Favoriser le développement de l'éco pâturage sur le territoire :

L'éco-pâturage est un mode d'entretien des espaces naturels et des territoires qui présente de nombreux avantages : limitation des gaz à effet de serre, favorable à la biodiversité, réduction des déchets verts liés à la fauche et contribution à la fertilisation naturelle des sols, bénéfique pour la faune et à la flore. A travers cette action, la Communauté de communes entend faciliter l'entretien de certaines de ses parcelles au travers de méthodes respectueuses de l'environnement. Pour cela, il s'agira :

- D'identifier des terrains de la Communauté de communes pouvant être entretenus par éco pâturage : les barrages écrêteurs de crues et le barrage du Géés ont déjà fait l'objet de conventions pour de l'éco-pâturage, pour l'entretien du parement des ouvrages. Une réflexion est engagée sur les zones d'activités.
- De trouver un prestataire/partenaire pour réaliser l'éco pâturage
- De mettre en place des conventions/plans de pâturage

Ce travail sera élaboré en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine qui accompagne la mise en place de ce type de projet à l'échelle régionale et qui accompagne la CCLB pour la gestion de ses espaces naturels (conventions de pâturage mises en œuvre sur les propriétés de la CCLB en amont du barrage écrêteur du Luy à Montardon).

### Moyens :

#### Humains :

- Pôle des Services Techniques
- Pôle Aménagement et Développement Durable
- SIECTOM (pour communication)

#### Techniques :

<i>Sensibiliser/former les agents des espaces verts sur la gestion durable des espaces verts au regard des enjeux climatiques, de santé</i>	<i>Communication (SIECTOM) : 300 €/an Moyens humains (SIECTOM) : 4 370 €/an</i>
---	---

#### Financements possibles :

### Calendrier :



### Indicateurs de suivi :

- Nombre de formations réalisées à destination des agents
- Nombre d'agents formés sur la gestion durable des espaces verts
- Surface appartenant à la CCLB entretenue au moyen de l'éco pâturage

### Indicateurs d'évaluation :

*Gain annuel énergétique :*

Non concerné

*Production énergie renouvelable annuelle :*

Non concerné

*Gain annuel gaz effet de serre :*

Non concerné

*Gain qualité de l'air :*

Non concerné

## Thème 2 : Adopter une politique de déplacement plus sobre

### EXEMPLARITÉ DE LA CC DES LUYS EN BEARN

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
6.2.1	Encourager l'utilisation de véhicules propres et des modes actifs pour les déplacements professionnels
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Exemplarité de la CC des Luys en Béarn	Mobilité – Exemplarité
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn
<b>Partenaire(s) :</b> ADEME, Syndicat Mixte Pau-Béarn Pyrénées Mobilités, communes
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Agents, élus

#### Contexte et enjeux :

Dans une logique d'exemplarité, la collectivité doit veiller à la gestion de sa flotte de véhicules. Cette action implique des mesures portant sur la maintenance, l'entretien et l'évolution du parc de véhicules. Il s'agit également d'optimiser, rationaliser et mutualiser l'ensemble des déplacements des agents de la collectivité et de les encourager à recourir à des modes actifs dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

#### Objectifs :

- Tendre vers le « 0 diesel » / Augmenter le nombre de véhicules propres dans le parc de la CCLB
- Baisse des émissions de polluants atmosphériques liées aux déplacements des agents
- Sensibiliser les agents/élus à recourir à des modes actifs

#### Description de l'action :

##### Actions existantes :

##### Evolution du parc automobile :

Le parc de la Communauté de communes des Luys en Béarn est composé de 18 véhicules de service et une vingtaine de véhicules techniques dont la majorité utilisaient du diesel. Depuis quelques années et notamment dans le cadre du renouvellement de sa flotte de véhicules (par acquisition ou location), la Communauté de communes a engagé la transition énergétique en procédant à l'acquisition de modèles à faible émission de polluants atmosphériques. Dans cette logique, la Communauté de communes compte actuellement, 2 véhicules hybrides et 6 véhicules électriques parmi sa flotte et souhaite, à l'avenir, poursuivre ces initiatives et actions visant à encourager l'utilisation de véhicules propres et des modes actifs dans le cadre des déplacements professionnels.

##### *Données actuelles :*

- Prix moyen location par véhicule : environ 4 560€ TTC/an (électrique) 3 240€ TTC/an (hybride)
- Kilométrages moyens des véhicules : environ 8 250 km/an/véhicule (électrique) 10 500km/an/véhicule (hybride)

##### Participer annuellement au « Challenge de la mobilité » :

Le Challenge de la Mobilité est organisé annuellement par l'ADEME et le Club de la mobilité à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Plus localement, Pau Béarn Pyrénées Mobilités, IDELIS, la CCI Pau Béarn proposent aux entreprises et aux administrations des 37 communes membres de participer à ce challenge. Depuis 2022, la Communauté de communes participe annuellement au « Challenge de la mobilité entreprise ». A cette occasion, élus et agents de la CCLB sont invités à participer à ce défi d'une durée de 15 jours et lors duquel ils doivent s'organiser pour venir au travail autrement que seul dans leur voiture : marche, vélo, transport en commun, covoiturage, etc. L'objectif est de faire prendre conscience des possibilités de se déplacer autrement et de pérenniser ces pratiques.

### Mise en place du "forfait mobilité durable" :

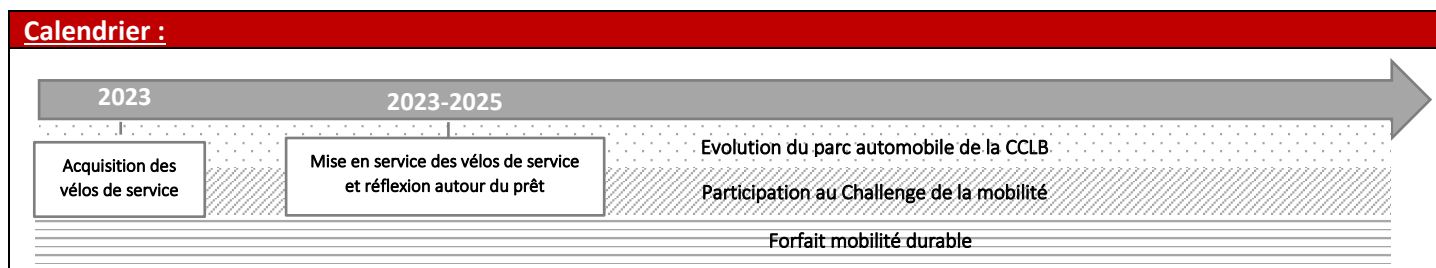
Soucieux de mettre en place des actions favorisant le développement des modes alternatifs à la voiture individuelle, les élus de la Commission habitat-mobilités ont proposé la mise en place d'un forfait mobilité durable. Ce forfait permet le remboursement par la collectivité de tout ou partie des frais engagés par les agents au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, selon un mode de transport éligible au versement du forfait. Ce dispositif a été approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 15 juin 2023.


### Nouvelles actions :

#### Doter la collectivité de vélos de service et les mettre « ponctuellement » à disposition des agents pour tester les déplacements domicile-travail à vélo :

La Communauté de communes des Luys en Béarn a fait l'acquisition de vélos à assistance électrique et accessoires (casques, gilets,...) qui sont mis à disposition des agents du siège de la Communauté de communes pour les déplacements professionnels. Ces vélos seront également amenés à être utilisés dans le cadre des animations développées par la CCLB autour de la promotion de mobilités douces/actives, la découverte du VAE, des animations sportives, culturelles et autour de la santé. Dans un souci d'accompagnement des agents vers le report modal et le changement de comportement (en matière de mobilité), la CCLB pourra proposer aux agents qui en feront la demande de pouvoir emprunter ces vélos pour les tester dans le cadre des déplacements « domicile- travail ».

Moyens :		
<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôle Aménagement et Développement Durable</li> <li>- Pôle Service Technique</li> <li>- Pôle Ressources Humaines</li> <li>- Service Communication</li> </ul>	
<b>Techniques :</b>	- Acquisition des vélos de service et des accessoires	
<b>Budget :</b>	<i>Evolution du parc automobile</i>	<i>Prix moyen location par véhicule : environ 4 560 € TTC/an (électrique) 3 240€ TTC/an (hybride)</i>
	<i>Forfait mobilité durable</i>	<i>A ajuster selon demande (montant max/an/agent : 300€)</i>
	<i>Challenge de la mobilité</i>	<i>Pas de dépense à prévoir</i>
	<i>Vélos de service</i>	<i>Acquisition des vélos et accessoires : 5 040 € Entretien des vélos : 50 € an/vélo + prévoir coûts pièces</i>
<b>Financements possibles :</b>	- Appels à projet, programmes de développement du vélo (ADEME, OEPV, ...)	



Indicateurs de suivi :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part des véhicules propres dans la flotte publique /Nombre de véhicules remplacés pour des véhicules à faible émission</li> <li>- Nombre d'agents ayant mobilisé le forfait mobilité durable par an et montant associé</li> <li>- Nombre de vélos de « service » mis à disposition des agents, Nombre d'emprunt des vélos de services</li> </ul>	
Indicateurs d'évaluation :	
- Evolution des consommations de carburant	
<i>Gains annuels énergétiques :</i> Non estimable	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i> 1 teqCO <sub>2</sub> / an et par voiture sur la base de 10 000km/ an)	<i>Gain qualité de l'air :</i> 

## EXEMPLARITÉ DE LA CC DES LUYS EN BEARN

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
6.2.2	Poursuivre le développement du télétravail auprès des agents
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Exemplarité de la CC des Luys en Béarn	Mobilité – Exemplarité
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn
<b>Partenaire(s) :</b> CNFPT, communes
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Agents

<b>Contexte et enjeux :</b>
<p>La crise sanitaire et la transformation numérique ont fortement participé à bouleverser nos modes de vie et ont ainsi produit des effets importants sur le monde du travail ces dernières années. Pour les collectivités, l'enjeu est de tirer parti de cette modernisation pour proposer aux agents de meilleures conditions d'exercice de leurs fonctions. Le développement du télétravail et la tenue de réunions en visioconférence s'inscrivent pleinement dans cette dynamique. Ceci participe également à réduire les pollutions liées au déplacement domicile- travail quotidien des agents.</p> <p>Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail utilisant les technologies de l'information et de la communication et dans laquelle les missions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux sont réalisées de manière volontaire en dehors de ces derniers.</p> <p>Des réflexions ont été engagées par la Communauté de communes des Luys en Béarn, dans le cadre du dialogue social notamment, afin de mettre en place le télétravail au sein de ses effectifs.</p> <p>La Communauté de communes a pris la décision d'engager une expérimentation autour de cette pratique du télétravail à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 et de la poursuivre dans la durée.</p> <p>45 000 kms évités grâce à la pratique du télétravail (1j/semaine) : moyenne de 1 500 kms par agent/annuel (siège CCLB)</p>

<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les émissions de GES</li> <li>- Préserver la qualité de vie au travail avec la recherche d'une meilleure conciliation vie professionnelle/vie personnelle</li> <li>- Renforcer l'attractivité de la Communauté de communes auprès des jeunes générations</li> <li>- Diminuer les besoins de déplacement des élus et des agents</li> </ul>

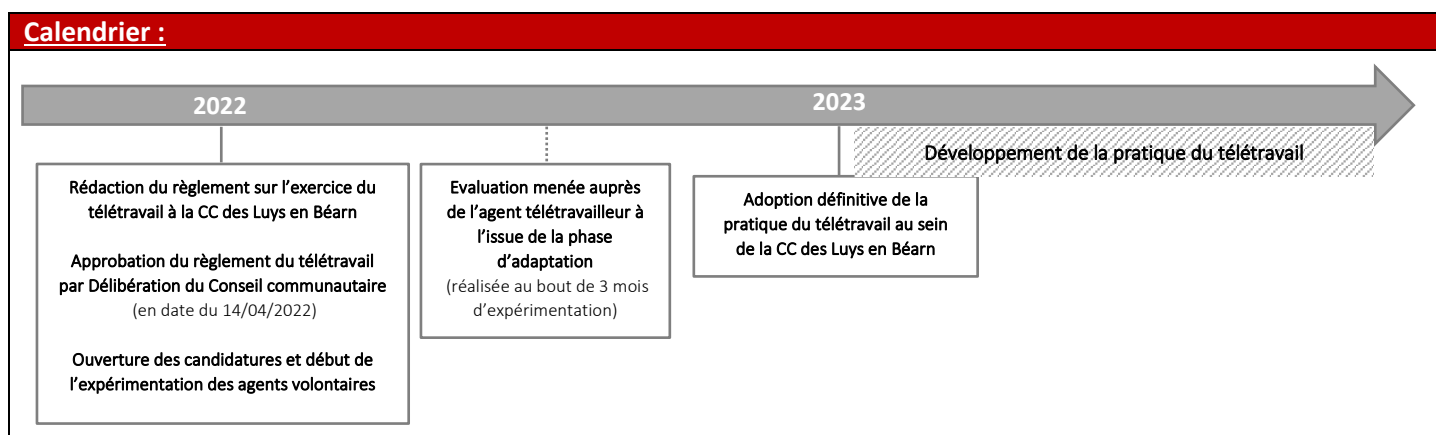
<b>Description de l'action :</b>
<p>A travers cette expérimentation du télétravail, il s'agit de permettre aux agents qui le souhaitent, et sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité, d'exercer leur activité professionnelle en télétravail. La mise en place de ce dispositif entend répondre à 4 enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les émissions de GES</li> <li>- Préserver la qualité de vie au travail avec la recherche d'une meilleure conciliation vie professionnelle/vie personnelle</li> <li>- Renforcer l'attractivité de la Communauté de communes auprès des jeunes générations</li> <li>- Diminuer les besoins de déplacement des agents</li> </ul> <p>La Communauté de communes des Luys en Béarn a choisi de fixer la quotité des fonctions susceptibles d'être exercées en télétravail à 1 jour de télétravail par semaine au domicile de l'agent. La délibération n° 52 du 14 avril 2022 fixe les modalités de mise en œuvre du télétravail. Cette expérimentation doit permettre de cibler les axes de progrès que ce soit technique ou organisationnel, en</p>


particulier dans le domaine de la formation des agents, afin de favoriser le déploiement d'une pratique jusqu'à présent occasionnelle et confidentielle.

Des formations dédiées, organisées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, pourront être proposées respectivement au télétravailleur et à son encadrant, prenant en compte les risques professionnels inhérents au télétravail, les mesures de prévention ainsi que les adaptations du management à une gestion par objectifs et à distance.

Une évaluation sera opérée à l'issue de la phase d'adaptation (au terme de 3 mois d'expérimentation) auprès de l'agent en télétravail, par son supérieur hiérarchique et la Direction générale afin d'apprécier l'impact du télétravail sur l'organisation de la collectivité, dans toutes ses composantes. L'évaluation permettra de recueillir les ressentis des agents et servira de support au bilan de l'expérimentation présenté au CST et au conseil communautaire.

<b>Moyens :</b>	
<b>Humains :</b>	- Commission technique (composée de la Direction générale, la DRH et le/la Directeur/trice de Pôle de l'agent concerné(e))
<b>Techniques :</b>	- Ordinateur portable - Accès à la messagerie professionnelle - Une connexion sécurisée au serveur de la Communauté de communes des Luys en Béarn et aux applicatifs métiers (accès dit VPN), - Accès aux logiciels indispensables à l'exercice des fonctions. Le cas échéant, formation aux équipements et outils nécessaires à l'exercice du télétravail
<b>Budget :</b>	Le télétravail ne fait l'objet d'aucune prise en charge financière.
<b>Financements possibles :</b>	



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de télétravailleurs par an</li> <li>- Nombre de jours de télétravail des agents (J/an)</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Estimation des distances évitées</li> </ul>	
<i>Gain annuel énergétique :</i> Non estimable	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i> 10 teqCO2/ an (sur la base de 45 000km en véhicule thermique évités)	<i>Gain qualité de l'air :</i> 

### Thème 3 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics

## EXEMPLARITÉ DE LA CC DES LUYS EN BEARN

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
6.3.1	Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Exemplarité de la CC des Luys en Béarn	Energie– Exemplarité
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input checked="" type="checkbox"/> Emissions de GES	<input type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn
<b>Partenaire(s) :</b> TERRITOIRE D'ENERGIE 64, communes
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b>

### Contexte et enjeux :

A l'horizon 2050, la Stratégie Nationale Bas Carbone de 2015 prévoit que le poste « bâtiment » ne produise plus aucune émission de gaz à effet de serre (GES). Les bâtiments administratifs, équipements sportifs, hôtel d'entreprise, piscines... tous les bâtiments publics sont de gros consommateurs d'énergie. Chauffage et eau chaude des bâtiments constituent les principaux postes de consommation pour la collectivité. Le coût est important pour les collectivités et cela contribue au réchauffement climatique par les émissions de gaz à effet de serre.

En responsabilité et en tant que porteurs des objectifs climatiques et environnementaux du territoire, les acteurs publics se doivent de montrer l'exemple pour engager la transition, avec notamment l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.

### Objectifs :

- Maîtriser les émissions, consommations et les dépenses énergétiques du bâti public
- Remplacer progressivement les équipements fonctionnant à partir d'énergies fossiles par des équipements plus performants et utilisant des énergies renouvelables

### Description de l'action :

La Communauté de communes des Luys en Béarn assure la gestion, l'entretien et la maintenance de 45 bâtiments (bâtiments administratifs, équipements sportifs, hôtel d'entreprise, piscines, etc.), qui sont pour la plupart chauffés avec des énergies fossiles.

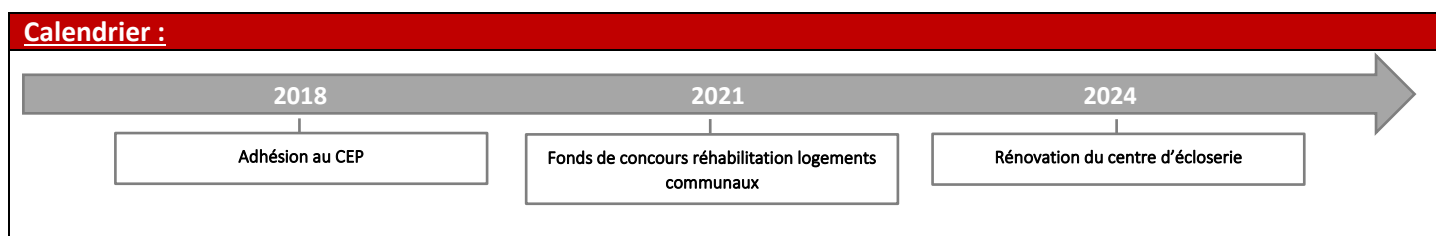
La maîtrise de la consommation énergétique du patrimoine public constitue un levier d'action majeur, pour limiter les émissions de GES produites par la collectivité mais également pour limiter les dépenses énergétiques liés à la consommation de ces bâtiments.

Pour répondre à cet enjeu, la Communauté de communes a engagé une série d'actions visant à garantir et améliorer les performances énergétiques de ses bâtiments :



- **Réaliser des diagnostics de consommation (eau, électricité, gaz...) des immeubles** : via l'analyse des factures, par le biais du service de Conseil en Energie Partagé et maîtrise de l'énergie de TERRITOIRE D'ENERGIE 64
- **Etablir un Plan Pluriannuel des travaux de modernisation et amélioration du bâti**  
Concernant son parc immobilier d'entreprises, la Communauté de communes réalisera des **actions de rénovation** afin d'améliorer leur performance et de garantir le maintien de l'attractivité de son parc.
- **Poursuivre la rénovation énergétique des logements communaux à vocation sociale et des bâtiments publics** : La Communauté de communes soutient la réhabilitation et la création de logements communaux à vocation sociale par la mise en place d'un fond de concours. Les conditions d'attribution de ce fonds reposent sur la prise en compte des critères en faveur du développement durable et de performance énergétique.

- **Développer les énergies renouvelables sur les bâtiments publics** (communautaires et communaux) : Il s'agira d'identifier et d'étudier le potentiel de développement d'énergies renouvelables au niveau des bâtiments publics (photovoltaïque, chaudière à bois...) et d'intégrer la prise en compte de ce potentiel dans les cahiers des charges pour la construction/rénovation des bâtiments.

<b>Moyens :</b>	
<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôle Service Technique</li> <li>- Pôle Développement économique</li> <li>- Pôle Aménagement et Développement Durable</li> <li>- Conseillère en Energie partagée (Territoire d'énergie 64)</li> </ul>
<b>Techniques :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan Pluriannuel de travaux</li> <li>- Fonds de concours</li> </ul>
<b>Budget :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan pluriannuel d'investissement : 2024 rénovation du centre d'écloserie : 703 880 €</li> </ul>
<b>Financements possibles :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds de « chaleur » de l'ADEME</li> <li>- Fonds vert</li> <li>- DETR</li> <li>- Territoire d'Energie 64 ( via le dispositif « Intracting » : avance remboursable)</li> </ul>



<b>Indicateurs de suivi :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de bâtiments ayant fait l'objet de travaux de rénovation énergétique</li> <li>- Nombre de communes ayant candidaté pour l'attribution du fond de concours pour les projets de logement communal social ou à vocation sociale, nombre de logements créés/réhabilités</li> </ul>

<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilans annuels des consommations d'énergie des bâtiments de la CCLB</li> </ul>	
<p><i>Gain annuel énergétique :</i></p>  <p>Projet centre écloserie de Serres-Castet : passage de 116 MWh/ an en 2022 à 63 MWh/ an après travaux</p>	<p><i>Production énergie renouvelable annuelle :</i></p> <p>Non estimable</p>
<p><i>Gain annuel gaz effet de serre :</i></p>  <p>Projet centre écloserie de Serres-Castet : passage de 32 kgeqCO2/m².an en 2022 à 16 kgeqCO2/m².an après travaux</p>	<p><i>Gain qualité de l'air :</i></p> <p>Non estimable</p>

## EXEMPLARITÉ DE LA CC DES LUYS EN BEARN

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
6.3.2	Participer au programme du Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés d'économies et de maîtrise des consommations en eau potable
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Exemplarité de la CC des Luys en Béarn	Eau- Exemplarité
<b>Type(s) d'action :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique	<input type="checkbox"/> Production d'énergies renouvelables
<input type="checkbox"/> Emissions de GES	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique
	<input type="checkbox"/> Qualité de l'air

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Syndicat des eaux Luy Gabas Léés
<b>Partenaire(s) :</b>
<b>Cible(s) / bénéficiaire(s) :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn, communes

<b>Contexte et enjeux :</b>
L'eau est un bien commun qu'il est indispensable de gérer et de protéger au mieux. L'évolution climatique provoque des tensions sur cette ressource, en particulier lors des périodes estivales. Il est indispensable de bien gérer cette ressource et de rechercher des économies pour la sécuriser.

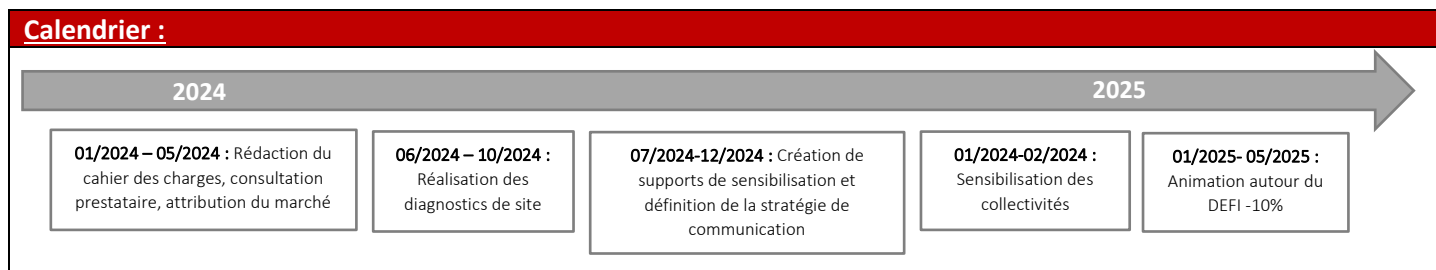
<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les consommations</li> <li>- Avoir une meilleure maîtrise des équipements publics</li> <li>- Sensibiliser sur les enjeux liés aux économies d'eau</li> <li>- Lutter et s'adapter face aux enjeux du changement climatique</li> <li>- Sécuriser la ressource en eau</li> </ul> <p>Objectif : Réduire de 10% la consommation moyenne d'eau potable de ses 5 sites les plus consommateurs d'eau</p>

<b>Description de l'action :</b>
<p><b>Participer au programme d'économies et de maîtrise des consommations du Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés :</b></p> <p>Le programme d'économies et de maîtrise des consommations du Syndicat des Eaux Luys Gabas Léés prévoit la mise en place d'une action visant à accompagner les collectivités du territoire dans la maîtrise de leurs consommations d'eau. Dans le cadre de cette action, un état des lieux des consommations et des usages publics de l'eau a révélé une liste de bâtiments publics les plus consommateurs à l'échelle du périmètre du SELGL (soit les bâtiments ayant une consommation supérieure à 500 m<sup>3</sup> par an). Parmi les 17 établissements recensés, 5 de ces bâtiments appartiennent à la Communauté de communes des Luys en Béarn : 3 piscines intercommunales (Arzacq-Arraziguët, Garlin et Serres-Castet), le restaurant inter entreprise, la crèche de Serres-Castet.</p> <p>Soucieuse d'être exemplaire en matière de réduction de ses consommations, la Communauté de communes s'est engagée à participer au programme d'économies et de maîtrise des consommations mis en place par le SELGL. A travers cette action, la Communauté de communes s'engage à réduire de 10% la consommation moyenne d'eau potable des sites diagnostiqués à l'échéance fin 2026. Cet engagement se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place d'un diagnostic poussé des consommations en eau de ces 5 bâtiments (analyse des relevés de consommations, observation des compteurs, analyse de chaque équipements et points d'eau...).</li> <li>- A l'issue de ces analyses, des fiches de préconisation des améliorations pouvant être apportées (pratiques/équipements) ainsi qu'un chiffrage sera apporté à la Communauté de communes.</li> </ul> <p>En contrepartie, la Communauté de communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participera au projet par la désignation de référents au niveau des différents sites, par la participation à la communication</li> <li>- Permettra l'accès aux sites et aux données de fonctionnement</li> <li>- Formera le personnel à la prise en main de l'outil de suivi des consommations créé et renseignera les données de consommations de ses bâtiments jusqu'au 31/12/2026 (minimum)</li> </ul>

- Communiquera (jusqu'au 31/12/2026 minimum) toutes actions mises en place et résultats associés au SELGL

Dans un souci d'atteinte des 10% de réduction de la consommation en eau, un défi de territoire ludique et pédagogique sera conçu et mis en place dans un second temps.

<b>Moyens :</b>		
<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services du Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés</li> <li>- Pôle Service Technique</li> <li>- Pôle Aménagement et Développement Durable</li> <li>- Référents sur site</li> </ul>	
<b>Techniques :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guides, fiches, défis, kit de communication</li> <li>- Télésurveillance</li> <li>- Bornes de puisage monétique</li> <li>- Kit hydro-économes</li> </ul>	
<b>Budget :</b>	<i>Participer au programme d'économies/ de maîtrise des consommations du SELGL</i>	<i>Diagnostic pris en charge à 100% par le SELGL Budget à prévoir-mise en place des actions</i>
<b>Financements possibles :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agence de l'eau Adour-Garonne</li> <li>- Département des Pyrénées-Atlantiques</li> </ul>	



<b>Indicateurs de suivi :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de bâtiments audités/avec des travaux</li> <li>- % d'économie sur les sites faisant l'objet d'un diagnostic</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des consommations d'eau dans les 5 bâtiments diagnostiqués</li> <li>- Atteinte des 10% de réduction de la consommation moyenne d'eau potable au niveau des 5 bâtiments</li> </ul>	
<i>Gain annuel énergétique :</i> Non concerné	<i>Production énergie renouvelable annuelle :</i> Non concerné
<i>Gain annuel gaz effet de serre :</i> Non concerné	<i>Gain qualité de l'air :</i> Non concerné

## Axe 7 : Animation et suivi du PCAET

- Assurer la gouvernance et animer la démarche de PCAET et son plan d'action
- Identifier un « budget vert » en faveur de la réalisation du PCAET
- Mettre en place une stratégie de communication autour du PCAET

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
7.1.1	Assurer la gouvernance et animer la démarche de PCAET et son plan d'action
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Animation et suivi du PCAET	Suivi du PCAET

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn, communes
<b>Partenaire(s) :</b> Porteurs d'actions

**Contexte et enjeux :**

Dans un objectif d'amélioration continue mais aussi de transparence de l'action, le suivi et l'évaluation du plan d'actions devront être assurés tout au long des six années du programme.

**Objectifs :**

- Assurer la mobilisation des acteurs du PCAET
- Assurer la mise à jour de l'outil de suivi
- Evaluer l'impact et la pertinence des actions
- Faire évoluer le PCAET

**Description de l'action :**

**Mettre en place un comité de suivi :**

Un comité de suivi se réunira pour assurer la transversalité et permettre de faire remonter les éléments de réalisation des actions inscrites au PCAET.

Le comité de suivi sera chargé :

- De la collecte et du recueil des données nécessaires à l'évaluation
- De la mise à jour continue de l'outil de collecte et de sa modification au besoin.

Dans le cadre de l'obligation réglementaire d'actualisation du PCAET tous les 6 ans mais également dans une démarche d'amélioration continue, chaque réunion du comité devra permettre une évaluation des actions en cours, la mise en place d'actions correctives au besoin et la restitution des résultats. La restitution de ces évaluations annuelles permettra d'associer les partenaires.

La gouvernance du PCAET :

*La gouvernance du PCAET de la Communauté de communes des Luys en Béarn repose sur deux instances principales :*

- *Le comité de pilotage (COFIL). Le COFIL est constitué d'élus de la Communauté de communes, des représentants des collectivités voisines et des partenaires institutionnels, des représentants de la profession agricole, des représentants des acteurs socio-économiques, des représentants des usagers, d'associations du territoire.*
- *Le comité technique (COTECH). Le COTECH est une instance interne à la Communauté de communes, chargée en particulier de préparer les COFIL.*

*A l'occasion de la construction du plan d'action du PCAET, une instance complémentaire a été constituée :*

- *Le groupe de travail PCAET : mis en place lors de l'élaboration du document, il est composé d'élus volontaires issus de l'ensemble des commissions thématiques de la Communauté de communes. Le groupe de travail a participé à la construction du programme d'actions du PCAET (lors de la phase d'élaboration). Lors de la mise en œuvre opérationnelle du PCAET, ce groupe de travail constituera le futur comité de suivi du PCAET. De nouveaux élus volontaires et des partenaires institutionnels pourront venir compléter ce groupe.*

*A l'occasion du mandat (2026-2031), la collectivité transforme son organisation. Les anciennes commissions thématiques établies jusqu'à lors laissent place à la mise en place de nouvelles instances prenant la forme de groupes « projets » et favorisant ainsi l'approche transversale. Ces groupes projets seront constitués d'élus et de techniciens référents et pourront faire appel à l'expertise des personnes publiques associées ou issues de la société civile le cas échéant. Le groupe de travail PCAET constituera un de ces groupes de projets.*

De plus, depuis 2025, la Communauté de communes a renforcé ses engagements en faveur de la transition écologique par la signature d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT) signé avec l'ADEME. Afin de garantir le suivi et la mise en œuvre des deux démarches complémentaires que constituent le PCAET et le COT, les groupes de travail PCAET et COT fusionneront en un seul et même groupe projet.

#### **Utiliser la plateforme « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » (TETE) :**

Pour garantir le suivi de la mise en œuvre de son PCAET, la Communauté de communes des Luys en Béarn utilisera la plateforme « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » (TETE) développée par l'ADEME. Cet outil en ligne permettra à la collectivité de pouvoir piloter son plan d'actions mais aussi suivre les indicateurs du PCAET à partir d'un tableau de bord unique et pouvant être alimenté de manière collaborative. Cet outil pourra le cas échéant se substituer aux indicateurs prévus sur les fiches-actions pour le suivi du PCAET.

#### **Moyens :**

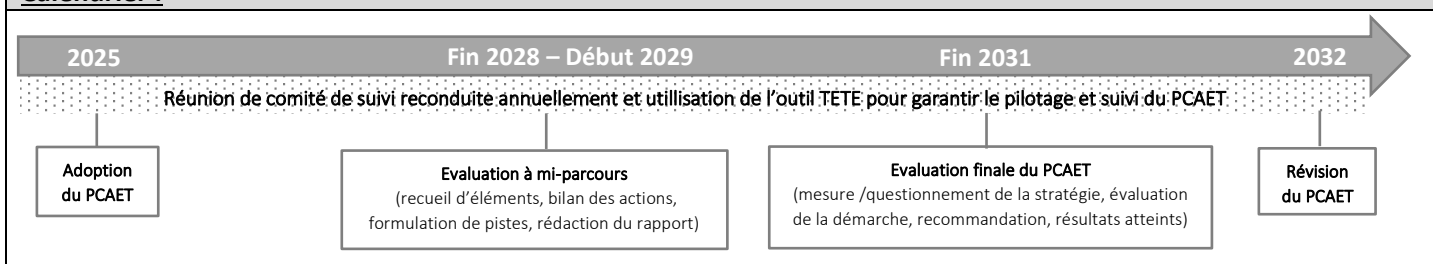
##### **Humains :**

- Pôle Aménagement et Développement Durable

##### **Techniques :**

- Outil TETE (développé par l'ADEME)

#### **Calendrier :**



#### **Indicateurs de suivi :**

- Nombre de réunions du comité de suivi
- Mise à jour de l'outil de suivi (nombre d'actions/indicateurs mis(es) à jour)

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
7.1.2	Identifier le « budget vert » en faveur de la réalisation du PCAET
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Animation et suivi du PCAET	Suivi du PCAET


<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn
<b>Partenaire(s) :</b> communes, ensemble des partenaires portant des actions dans le cadre du PCAET

<b>Contexte et enjeux :</b>
Compte tenu du poids de leurs dépenses, les collectivités ont un rôle à jouer dans la transition écologique. Ainsi, pour améliorer leur performance climatique, les collectivités territoriales doivent pouvoir mesurer le niveau et la réalité de leur contribution à la transition. Dans cette logique, la Communauté de communes des Luys en Béarn identifiera le « budget vert » ou « budget climat ». Le « budget vert » est une évaluation du budget d'une collectivité publique impactant une ou plusieurs dimensions de l'action environnementale.

<b>Objectifs :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un suivi annuel du budget au regard des objectifs du PCAET</li> <li>- Identifier les moyens financiers mis en œuvre pour garantir la réussite des objectifs du PCAET</li> </ul>

<b>Description de l'action :</b>
Afin de mettre en cohérence les différentes actions menées par la Communauté de communes des Luys en Béarn au regard de la stratégie de son PCAET, le « budget vert » permettra de s'assurer que les investissements entrepris contribuent aux objectifs du PCAET ou n'y contreviennent pas.
Dans le cadre des différents exercices budgétaires (budget primitif, compte financier unique) auxquels est soumis la Communauté de communes, il s'agira de réaliser un suivi annuel du budget au regard des objectifs du PCAET. Pour cela, un document donnant une lecture transversale de l'ensemble des recettes et dépenses qui concourent aux objectifs de la politique climat air énergie sera mis en place, notamment pour les dépenses d'investissement. Ce document pourra être complété annuellement de manière participative et collaborative par les directeurs/directrices de pôles, les partenaires, etc. A travers ce « budget vert » l'objectif sera de mesurer le niveau et la réalité des contributions de la Communauté de communes au regard du PCAET et plus largement de la transition. La contribution des communes pourra elle aussi être mesurée en complétant le même type de document à leur échelle.

<b>Moyens :</b>	
<b>Humains :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction Générale</li> <li>- Directrices/directeurs des services</li> <li>- Service Finances et Fiscalité</li> <li>- Pôle Aménagement et Développement Durable</li> </ul>
<b>Techniques :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'orientations budgétaires</li> </ul>

<b>Calendrier :</b>


<b>Indicateurs de suivi :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part des investissements et financements en accord avec les enjeux du PCAET (indicateurs favorables)</li> <li>- Budget lié au PCAET en euros/habitants/an</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions engagées</li> </ul>

<b>Fiche action n° :</b>	<b>Nom de l'action :</b>
7.1.3	Mettre en place une stratégie de communication autour du PCAET
<b>Axe stratégique :</b>	<b>Thématique :</b>
Animation et suivi du PCAET	Suivi du PCAET - Communication

<b>Pilotage de l'action :</b>
<b>Pilote(s) de l'action :</b> Communauté de communes des Luys en Béarn
<b>Partenaire(s) :</b> communes, ensemble des partenaires portant des actions dans le cadre du PCAET

**Contexte et enjeux :**

Dans un objectif d'appropriation mais aussi de transparence de l'action, il est nécessaire d'informer et de sensibiliser le plus grand nombre de citoyens pour qu'ils se sentent concernés et agissent dans leur quotidien.

**Objectifs :**

- Mettre en œuvre un plan de communication
- Augmenter la participation des citoyens lors d'événements liés à la mise en œuvre du PCAET
- Favoriser le changement de comportement

**Description de l'action :**

L'élaboration d'un plan de communication passe par la définition des besoins, objectifs et des cibles visées. Son but est d'informer les citoyens régulièrement et tout au long de l'année des temps forts, enjeux et actions du PCAET. Une fois que ces éléments sont définis, le service communication élaborera un document récapitulatif qui permettra de mettre en avant les supports, de planifier leur réalisation et leur diffusion. Ce plan sera également décliné pour la communication interne.

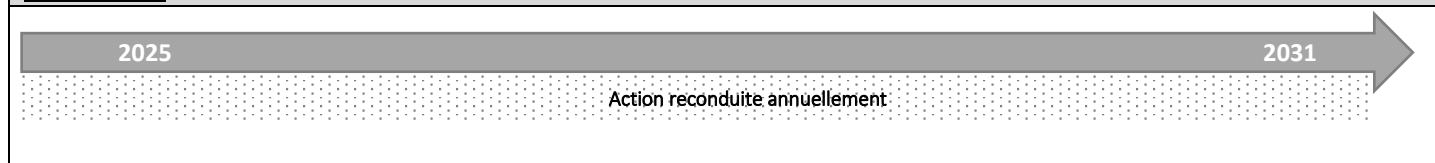
Cette action pourra également se traduire par le développement d'actions telles que :

- La mise en place d'outils de communication spécifiques dédiés au PCAET (rubrique sur le site internet, lettres internes, affichages...)
- La valorisation des projets exemplaires, leurs porteurs et leurs partenaires dans les supports de communication traditionnels
- La création d'une mascotte

**Moyens :**

<b>Humains :</b>	- Service Communication - Pôle Aménagement et Développement Durable
<b>Techniques :</b>	- Différents canaux et supports de communication (site internet, réseaux sociaux...)

**Calendrier :**



**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'outils de communication mis en place
- Nombre de communication par an en lien avec le PCAET